



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal  
Société de Gestion de l'Énergie de Manantali  
Société d'Exploitation de Manantali et de Félou

The background of the cover is a composite image. The upper portion shows a wide river with a bridge in the distance, set against a backdrop of green hills. The lower portion shows a large, complex electrical substation with numerous towers and power lines. The entire image is overlaid with a large blue diagonal shape that transitions into an orange shape at the bottom.

# **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

ANNÉE 2023

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>ORGANISATION DE LA SOCIETE</b>	<b>6-7</b>
<b>4</b>	<b>EQUIPEMENTS EXPLOITES</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>APERCU SOMMAIRE</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE</b>	<b>10-11</b>
6.1	EXPLOITATION DE LA RETENUE	12
6.1.1	HYDROMETRIE	12
6.1.2	BILAN DE LA GESTION DES EAUX DU BARRAGE DE MANANTALI	13
6.2	LIVRAISONS D'ENERGIE	16
6.2.1	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANANTALI	16
6.2.2	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE GOUINA	17
6.2.3	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE FELOU	18
6.2.4	CENTRALES DU RIMA	19
6.3	VENTES D'ENERGIE	19
6.3.1	BILAN ENERGETIQUE, PERTES ET RENDEMENT DU RIMA	23
6.4	PERFORMANCES TECHNIQUES	23
6.4.1	GROUPES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANANTALI	23
6.4.2	GROUPES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE FELOU	28
6.4.3	COMPORTEMENTS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION AUX POINTS DE LIVRAISON DES SDE	30
6.4.4	RESEAU DE TRANSPORT	30
	<b>7. MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>33</b>
7.1	CENTRALES ET BARRAGE	34
7.2	INCIDENTS MAJEURS	34
7.3	SYSTEME DE SUPERVISION (ADVANT) DE LA CENTRALE MANANTALI	35
7.4	MAINTENANCE DE ROUTINE ET REPARATIONS	36
7.5	PROJET GMAO	36
7.6	DIFFICULTES D'EXPLOITATION	36
7.7	RECOMMANDATIONS	37
	<b>8. PERSONNEL, INSTITUTIONS</b>	<b>38</b>
8.1	EFFECTIF DE LA SEMAF	39
8.2	ADMINISTRATION	40
8.3	LES OBLIGATIONS DE SEMAF VIS-A-VIS DES INSTITUTIONS	42
8.4	RELATION AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	42
8.5	RELATION AVEC LES INSTITUTIONS	43
8.6	MEDECINE DU TRAVAIL	43
8.7	AFFAIRES SOCIALES	46
	<b>9. SITUATION FINANCIERE</b>	<b>47</b>
9.1	TRESORERIE	48
9.2	LA PREFACTURATION DES SDE TRANSMISE A LA SOGEM	48
9.3	LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REMUNERATION MENSUELLE	49
9.4	LE MODELE FINANCIER	50
9.5	LE REPORTING DES COURRIERS AVEC LA SOGEM	50
<b>A.</b>	<b>LES ECHANGES DE COURRIERS ENTRE LA SEMAF ET LA SOGEM</b>	<b>50</b>
<b>B.</b>	<b>LA TRANSMISSION DES RAPPORTS CONTRACTUELS :</b>	<b>50</b>
9.6	SITUATION PATRIMONIALE	51
9.7	PERFORMANCES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2023	52

<b>10</b>	<b>QUALITE SECURITE SANTE ET ENVIRONNEMENT<sup>55</sup></b>	<b>53</b>
	LES ACTIVITES SUIVANTES ONT ETE REALISEES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES.	
10.1	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	54
10.2	SURETE	55
10.3	ENVIRONNEMENT	55
10.4	LIMNOLOGIE	55
10.5	RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE (RSE)	56
10.6	QUALITE	57
10.7	FACTEURS BLOQUANTS	57
<b>11</b>	<b>FORMATION</b>	<b>58</b>
11.1	LES FORMATIONS EFFECTUEES AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA SEMAF	59
11.2	RECOMMANDATIONS	60
<b>12</b>	<b>ACHATS APPROVISIONNEMENTS ET LOGISTIQUE</b>	<b>62</b>
12.1	ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS	63
12.1.1	GESTION DES STOCKS ET DU CARBURANT	64
12.1.2	GESTION DES REMBOURSEMENTS DE TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS	65
12.2	GESTION DES CONTRATS	65
12.3.1	LA GESTION DES CITÉS ET POSTES HT	66
12.3.2	LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE	66
12.3.3	ACTIVITÉ DU GÉNIE CIVIL	67
<b>13</b>	<b>ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE</b>	<b>68</b>
<b>14</b>	<b>STRUCTURES DE CONTROLE</b>	<b>78</b>
14.1	AUDIT	79
14.1.1	LA MISSION D'IMMERSION	79
14.1.2	SUIVI DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE	79
14.1.3	L'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES	80
14.2	CONTRÔLE DE GESTION ET SUIVI-ÉVALUATION	80
<b>15</b>	<b>VALEURS CARACTERISTIQUES DE LA SEMAF SA AU 31/12/2022</b>	<b>82</b>
<b>16</b>	<b>PERSPECTIVES POUR 2024</b>	<b>84</b>
<b>17</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>86</b>
	<b>SEMAF EN MARCHÉ</b>	<b>88-89</b>



# 1 SIGLES ET ACRONYMES



<b>Comdex</b>	<i>Comité d'exploitation</i>
<b>ComDir</b>	<i>Comité de Direction</i>
<b>CTPI</b>	<i>Comité Technique Permanent de l'Interconnexion</i>
<b>EDM-SA</b>	<i>Energie du Mali</i>
<b>EEM-SA</b>	<i>Eskom Energie Manantali</i>
<b>Félou</b>	<i>Centrale de Félou</i>
<b>GMAO</b>	<i>Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur</i>
<b>Gouina</b>	<i>Centrale et barrage de Gouina</i>
<b>GWh</b>	<i>Gigawattheures</i>
<b>Hz</b>	<i>Hertz</i>
<b>kV</b>	<i>Kilovolt</i>
<b>Manantali</b>	<i>Centrale, barrage</i>
<b>MWh</b>	<i>Mégawattheures</i>
<b>OMVS</b>	<i>Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal</i>
<b>RIMA</b>	<i>Réseau Interconnecté de Manantali</i>
<b>RIO</b>	<i>Réseau Interconnecté de l'OMVS</i>
<b>RSE</b>	<i>Responsabilité Sociétale d'Entreprise</i>
<b>SCADA</b>	<i>Système de Contrôle et d'Acquisition des Données (Supervisory Control and Data Acquisition)</i>
<b>SdE</b>	<i>Société d'Electricité</i>
<b>SEMAF-SA</b>	<i>Société d'Exploitation de Manantali et de Félou</i>
<b>Senelec</b>	<i>Société Sénégalaise d'Electricité</i>
<b>SOGEM</b>	<i>Société de Gestion de l'Energie de Manantali</i>
<b>SOMELEC</b>	<i>Société Mauritanienne d'Electricité</i>
<b>WAPP</b>	<i>West African Power Pool</i>

## 2 MOT DU DIRECTEUR GENERAL



L'année 2023 a été marquée par la poursuite du programme de transformation structurelle et industrielle pour revenir aux fondamentaux d'une société moderne, aux normes, qui pourra donner satisfaction aux sociétés d'électricité clientes et aux Autorités de l'OMVS.

Pour satisfaire cette ambition, nous sommes soumis aux exigences de devenir un opérateur électricien de référence en Afrique à l'horizon 2025.

Pour l'atteinte des objectifs, des chantiers cités ci-dessus ont été lancés et poursuivis dont nous enregistrons des achèvements, et des exécutions en cours.

- Le respect de la feuille de route déclinée conformément à la stratégie et aux objectifs, de développement à inscrire dans le budget 2023,
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit du système d'Information ;
- La poursuite de la digitalisation des procédures et processus ;
- La poursuite des chantiers de certifications avec le SMI, de RSE et d'habilitation électrique ;
- La poursuite du chantier de réduction des coûts « cost killing » ;
- La Finalisation de la mise en œuvre de l'ERP Sage pour la comptabilité, l'immobilisation, la gestion budgétaire, la gestion commerciale, les RH, la paie et la GMAO ;
- La réalisation de l'audit social sur recommandation du Conseil d'Administration ;
- La révision du manuel de procédures ;
- La réhabilitation des villas obsolètes des cités pour un meilleur cadre de vie en rapport avec la SOGEM ;
- La prise en main des nouveaux ouvrages par SEMAF (Gouina, tronçon de ligne Kayes-Tamba, projet Ikassira, etc.) ;
- Le suivi du renouvellement et du renforcement des ouvrages pour assurer une meilleure exploitation en rapport avec la SOGEM ;
- L'amélioration des capacités d'intervention et de maintenance sur le RIMA ;
- Le renforcement de la capacité du personnel ;
- La consolidation de la bonne gouvernance ;
- L'amélioration des indicateurs techniques de qualité de service ;
- L'amélioration des relations avec la communauté ;
- L'amélioration des indicateurs de gestion.

Au total, 1.864 GWh ont été produits par les centrales du RIMA sur un productible prévisionnel de 1.812 GWh, soit un dépassement de 2,9%

Les besoins en eau de l'ensemble des usages ont été satisfaits : agriculture, consommation humaine et animale, production d'électricité, navigation et préservation de l'environnement.

La maintenance des ouvrages a été effectuée suivant les préconisations des constructeurs. Cependant, il est à noter que l'effort doit être poursuivi pour une meilleure organisation de la maintenance.

**L'année 2023 a également été marquée par des événements majeurs dans l'exploitation :**

- La prise en main totale de la centrale hydroélectrique de Gouina à la place du constructeur avec une puissance de 140 MW portant ainsi notre puissance installée à 400 MW et notre productible à 1.800 GWh environ,
- La prise en main du tronçon de la ligne Kayes-Tamba.

La SEMAF a continué au cours de l'année 2023 de s'ajuster avec une rémunération reçue de SOGEM insuffisante, en retard et qui doit être revue en 2024 au regard du déséquilibre structurel constaté et des risques sur les performances de l'exploitation.

Le présent rapport passera en revue l'ensemble des activités et mettra en exergue les réalisations et les ratios dans la chaîne opérationnelle et les supports

*Je vous en souhaite bonne lecture.*

**Abdoulaye DIA**



La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) est une société publique inter-étatique créée par la Convention du 7 janvier 1997 signée par les Chefs d'Etat des Etats Membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Son objectif était de réaliser le Projet Energie de Manantali et d'exploiter les installations dudit Projet ainsi que le barrage du même nom pour la maîtrise des eaux du fleuve Sénégal et la production, la facturation et le recouvrement de l'énergie produite.

Par la Suite, la SOGEM a créé une filiale dénommée Société d'Exploitation de Manantali et Félou, en abrégé « SEMAF SA » en juin 2014 avec un capital Social de deux milliards (2 000 000 000) F CFA, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA et de droit malien, ayant son siège social à Manantali au Mali. SEMAF SA a pour objet social l'exploitation et la maintenance des ouvrages de Manantali, de Félou, de Gouina et du Réseau de Transport qui lui ont été confiés par la SOGEM. A ce titre, elle est aussi chargée de la production, du transport et de la livraison de l'énergie électrique aux Sociétés d'électricité des Etats Membre de l'OMVS à partir des installations mises à sa disposition ainsi que du barrage de Manantali et de la ressource en eau.

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres qui sont :

- M. Bebaha AHMED YOURA      Président du CA, représentant la Mauritanie
- M. Drissa SAMAKE            Administrateur Mali
- M. Abdoul NIANG             Administrateur Sénégal
- M. Baidy Kaba BAH         Administrateur/Guinée (Observateur)
- M. Ahmed Ramdane SYLLA   Administrateur, Représentant HC OMVS
- M. Abdellahi HEDYETTI      Administrateur SOGEM
- M. Amadou DEMBELE      Administrateur SOGEM
- M. Souleymane WAIGALO   Administrateur indépendant
- M. Abdoulaye DIALLO        Administrateur indépendant (EDM SA)
- M. Cheikh Abdellahi BEDDA   Administrateur indépendant (SOMELEC)
- M. Papa Mademba BITEYE   Administrateur indépendant (Senelec)
- M. Babacar BADIANE        Administrateur, Représentant les employés (Observateur)

## HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS



Mr Mohamed Abdel Vetah  
Haut-Commissaire de l'OMVS

## SOGEM



Mr Mohamed Mahmoud SIDEMINE,  
Directeur Général de la SOGEM



Mr Seydou Sané,  
Président du Conseil d'Administration  
de la SOGEM

## SEMAF



Mr Bebaha Ahmed YOURA,  
Président du Conseil  
d'Administration



Mr Abdoulaye DIA  
Directeur Général

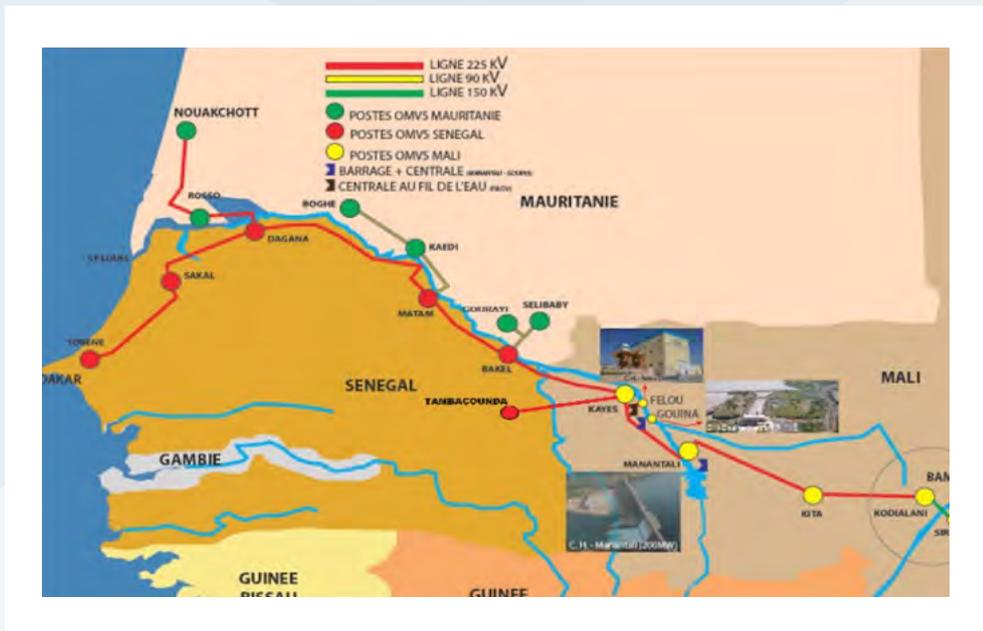
### 3 ORGANISATION DE LA SOCIETE

La Direction Générale est assurée par Monsieur Abdoulaye DIA, Directeur Général,

- M. Djibril COULIBALY Secrétaire Général
- M. Moulaye Mohamed TRAORE Directeur Production
- M. Apho MAIGA Directeur Transport
- M. Ousseynou SANKHARE Directeur Finances et Commercial
- M. Abibou SARR Directeur Ressources Humaines
- M. Joseph Mbeur FAYE Directeur Qualité Sécurité Environnement
- M. Ousmane Mika DIENG Directeur Moyens Généraux
- M. Oumar DIALLO Directeur Contrôle Suivi-Evaluation
- Mme Khady CADAM Conseillère Technique du DG
- M. Noumory TRAORE Auditeur Interne

Et de cadres en staff :

- M. Tidiane SEMEGA Chef du Bureau de Bamako
- M. Babacar N'DIAYE Chef du Bureau de Dakar
- M. Mohamed Lemine EDDY Chef du Bureau de Nouakchott
- M. Benjamin NDEYE Chef de Service Juridique et Bureau Kayes
- M. Cheikh Sadibou THIAW Chef de Service Système d'Information
- M. Mohamed Moussa DIENG Assistant Technique DG
- M. Latgrand N'DIAYE Project Manager Officer
- M. Oumar BA Chef de Cellule Passation des Marchés



Le Réseau Interconnecté de Manantali

### Le Barrage et la Centrale de Manantali

Situé sur la rivière Bafing au Mali, c'est un ouvrage à buts multiples (production d'énergie hydroélectrique, irrigation, navigation et écrêtement des crues). Le barrage a été mis en eau en 1988 et la centrale mise en service sur le réseau en 2001.

Les caractéristiques sont :

- Longueur sur la crête : 1 460 m,
- Niveau à la crête : 212,5 m IGN ;
- Hauteur au-dessus des fondations : 68 m ;
- Cote maximale normale d'exploitation : 208 m IGN (par rapport au niveau moyen de la mer) ;
- Volume du réservoir : 208 m IGN soit 11,27 milliards de m<sup>3</sup> d'eau ;
- Superficie du lac de retenue : 470 km<sup>2</sup> ;
- Puissance installée : 200 MW ;
- Nombre de groupes : 5 ;
- Turbine : Kaplan ;
- Hauteur de chute : 46 m ;
- 1 Poste Productible annuel moyen : 807 GWh ;
- Type de HT 225 kV ;
- 1 Ligne HT 225 kV départ Est vers Bamako ;
- 1 Ligne HT 225 kV départ Ouest vers Dakar et Nouakchott.

### La Centrale Hydroélectrique de Félou

Situé à environ 200 km en aval de Manantali, l'ouvrage a été mis en service en 2013 et comprend :

- Un Barrage – seuil réhabilité de 2 m de hauteur sur 945 m de longueur,
- Les ouvrages de tête ou prises d'eau ;
- Un Canal d'amenée de 638 m ;
- Une Centrale hydroélectrique au fil de l'eau ;
- Puissance installée : 60 MW ;
- Nombre de groupes : 3 ;
- Type de turbine : Bulbe ;
- Productible moyen annuel : 320 - 350 GWh ;
- Un Poste HT 225 kV et Une Ligne HT 225 kV Félou – Kayes.

### La centrale hydroélectrique de Gouina

Située entre Manantali et Félou, elle a été mise sur le réseau en mars 2022.

Elle se caractérise par :

- Puissance installée : 140 MW,
- Type de turbine : Kaplan ;
- Productible moyen annuel : 570 à 620 GWh ;
- Ligne de transport HT Félou-Gouina ;
- Un Poste HT 225 kV ;
- Hauteur de chute : 22,5 m.

*Le Centre de Dispatching de Manantali assure la téléconduite du Réseau Interconnecté de Manantali (RIMA) et la coordination de l'exploitation avec les réseaux électriques des Sociétés d'Electricité (SdE) des Etats- Membres de l'OMVS (EDM SA, SOMELEC et Senelec). Le Réseau de transport d'électricité en Haute Tension (Lignes et Postes) reliant les réseaux électriques du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal et comprenant :*

- Les Lignes à Haute tension : 2 312 km dont :
- 2 055 km lignes 225 kV ;
- 22 km Lignes 150 kV ;
- 235 km lignes 90 kV.
- Les Postes de Transformation au nombre de 18 dont :
- 6 postes en Mauritanie (Rosso, Nouakchott, Boghé, Kaédi, Sélibaby et Gouraye) ;
- 6 postes au Sénégal (Tobène, Sakal, Dagana, Matam, Bakel et Tamba) ;
- 6 postes au Mali (Manantali, Kita, Kodialani, Félou, Gouina et Kayes).

**Le présent rapport d'activités fait le point sur les activités de la SEMAF, réalisées pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.**

**Ce rapport annuel traitera des points suivants :**

- L'Exploitation du barrage de Manantali, des centrales et des réseaux de transport d'énergie ;
- La Maintenance des installations et équipements ;
- Le Personnel ;
- La Situation financière ;
- Les Aspects sûreté, sécurité, santé, environnement ;
- Les activités des différentes entités de la Société ;
- La Gouvernance de la Société ;
- Les Perspectives.

**Le présent rapport fournira toutes les informations techniques et de gestion de la SEMAF à travers des commentaires et des chiffres.**







**L'EXPLOITATION DU BARRAGE  
DE MANANTALI, DES CENTRALES ET  
DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE**

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Le niveau de la retenue du barrage de Manantali était à la cote 206,59 m IGN le 1er janvier 2023 correspondant à un volume stocké de 10,64 milliards de m<sup>3</sup> d'eau pour une prévision de productible de 900 GWh arrêtée par la 137<sup>ème</sup> réunion de la CPE tenue à Conakry, les 16 et 17 janvier 2023.

Les observations hydrologiques et climatiques ont eu globalement une tendance normale à déficitaire sur l'ensemble des bassins du fleuve Sénégal. Les apports d'eau dans la retenue de Manantali ont été déficitaires. Le niveau maximum annuel de 206,59 m IGN a été atteint le 1er janvier 2023.

### A la date du 31 décembre 2023 :

- Le niveau de la retenue du barrage de Manantali était à la cote 203,44 m IGN, soit un volume en stock de 9,234 milliards de m<sup>3</sup> d'eau ;
- Les besoins en eau de l'ensemble des usages ont été satisfaits : agriculture, consommation humaine et animale, production d'électricité, navigation et préservation de l'environnement ;
- L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Manantali pour l'année 2023 est de 911 GWh pour un productible annuel prévu de 900 GWh, soit un dépassement de la prévision de 1,2%, avec une production supplémentaire de 11 GWh réalisée à la suite des soutiens aux SdE ;
- La production de la centrale hydroélectrique de Félou pour la même période est de 295 GWh pour un productible annuel prévu de 299 GWh soit un écart de -1,32%.
- Cette situation s'explique par le dépassement du délai prévisionnel d'exécution de la maintenance de type A du groupe N°2 entraînant son indisponibilité pendant la période de crue 2023 (période de production maximale des groupes) ;
- L'énergie totale produite par la centrale de Gouina au cours de l'année 2023 est de 657,76 GWh pour un productible annuel prévu de 612,88 GWh, soit un dépassement de 7,32% grâce aux soutiens aux SdE à partir de Manantali et à l'apport du Bakoye
- Au total, 1864 GWh ont été produits par les centrales du RIMA sur un productible prévisionnel de 1812 GWh, soit un dépassement de 2,9% ;
- Le comportement général du barrage de Manantali est satisfaisant au regard des résultats des mesures de l'auscultation et de leur évolution ;
- La maintenance des installations et équipements a été faite selon les procédures et consignes d'exploitation des constructeurs.

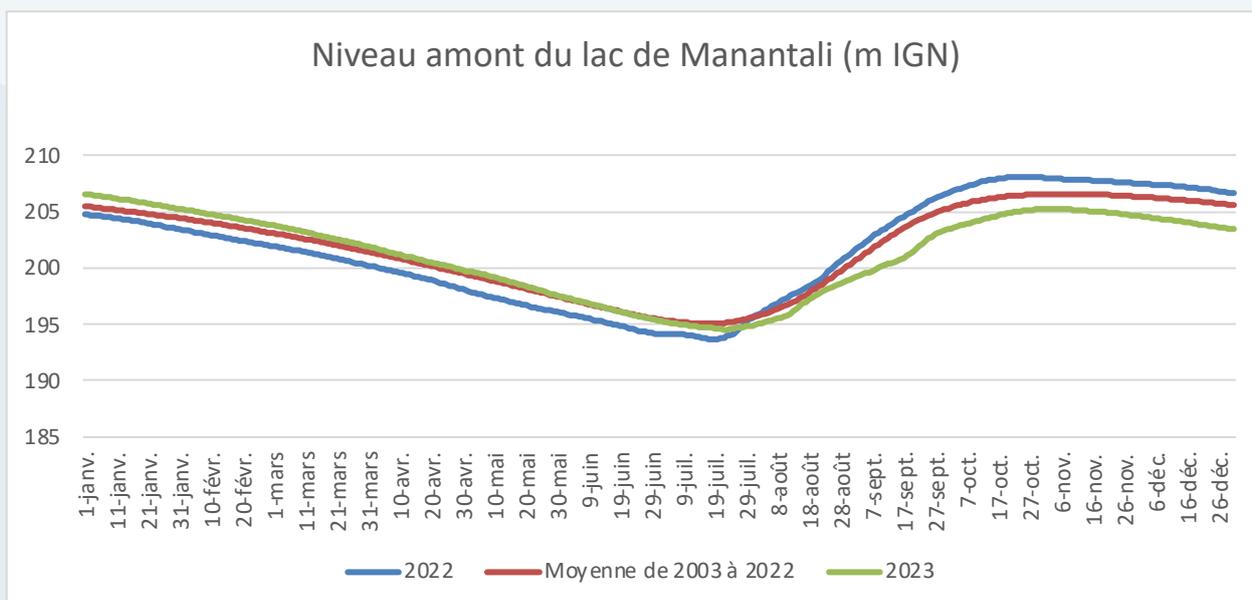
## 6.1 Exploitation de la retenue

### 6.1.1 Hydrométrie

Le volume d'eau en stock de la retenue du barrage de Manantali était de 10,64 milliards de m<sup>3</sup> d'eau couvrant une surface immergée de 465,18 km<sup>2</sup> le 1er janvier 2023 correspondant à la cote 206,59 m IGN.

Avec l'exécution du plan de production, le niveau du lac a baissé pour atteindre la cote 203,44 m IGN le 31 décembre 2023, soit un volume stocké de 9,234 milliards de m<sup>3</sup> d'eau. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution annuelle des niveaux (en mètres) de la retenue de 2023, 2022 et la moyenne de 2003 à 2022.

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Les niveaux observés en 2022 au 1er semestre ont été inférieurs à ceux de l'année 2023. L'écart de niveau entre les deux années s'est inversé pour le second semestre à cause des apports à Bafing Makana plus faibles en 2023.

### 6.1.2 Bilan de la gestion des eaux du barrage de Manantali Objectifs de Gestion

#### Production d'énergie électrique

La CPE a adopté les productibles de 900 GWh pour Manantali, 613 GWh pour Gouina et 299 GWh pour Félou pour l'année 2023 soit 1 812 GWh au total.

Centrales	Productibles en GWh		
	1 <sup>er</sup> Semestre	2 <sup>ème</sup> Semestre	Total
<b>Manantali</b>	496	404	<b>900</b>
<b>Félou</b>	144	155	<b>299</b>
<b>Gouina</b>	225	387	<b>613</b>
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>940</b>	<b>1812</b>

Sur cette base pour l'année 2023, les prévisions de production d'énergie pour Manantali, Gouina et Félou ont été réparties comme suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)
EDM-SA	793	44%
SOMELEC	419	23%
Senelec	562	31%
Sites RIMA	38	2%
<b>Total</b>	<b>1 812</b>	<b>100%</b>

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### *Satisfaction des besoins agricoles et autres*

Pour le barrage de Manantali, les besoins ont été satisfaits grâce à des lâchers de manière à assurer à Bakel des débits minimums définis :

- 200 m<sup>3</sup>/s du 1er janvier au 30 avril 2023 ;
- 150 m<sup>3</sup>/s du 1er mai au 30 juin 2023 ;
- 250 m<sup>3</sup>/s du 1er juillet au 15 octobre 2023 ;
- Soutien de crue du 22 août au 1er octobre pour la submersion de 50 000 Ha dans la vallée du fleuve Sénégal si le niveau de la retenue de Manantali atteint ou dépasse la cote 202 m IGN le 20 août 2023 ;
- 200 m<sup>3</sup>/s du 16 octobre au 30 novembre 2023 ;
- 150 m<sup>3</sup>/s du 1er au 31 décembre 2023.

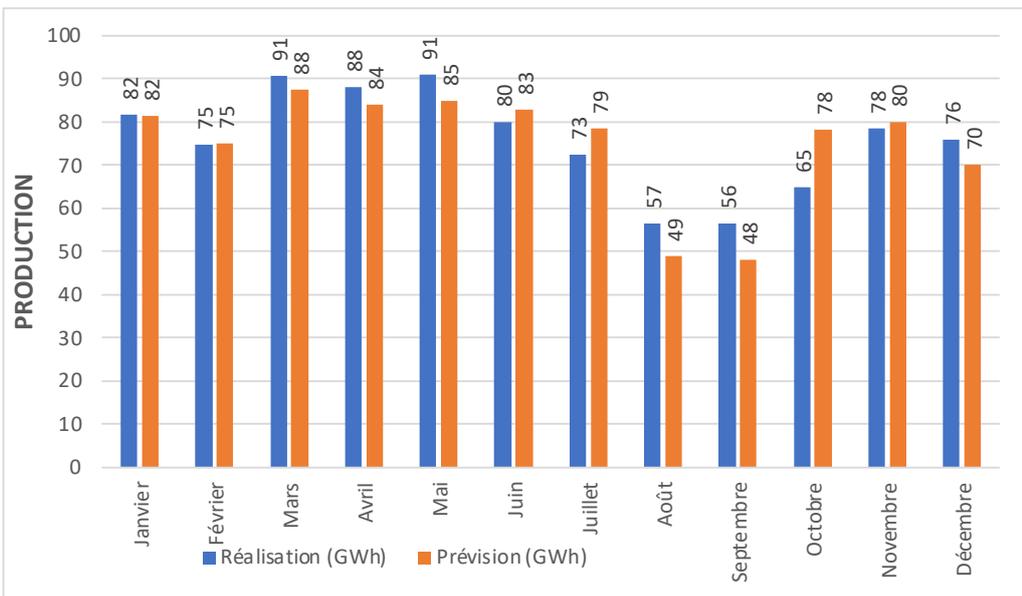
### Réalisation des Objectifs

#### a. Pour la production d'énergie électrique

#### Centrale Hydroélectrique de Manantali

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Manantali durant l'année 2023 est de 911 GWh contre une prévision annuelle de 900 GWh, soit un dépassement de 1%, avec une production supplémentaire de 11,14 GWh réalisée à la suite des soutiens aux SdE.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la production mensuelle d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Manantali comparée à la prévision de production de l'année 2023.



On constate que le maximum de production est intervenu en mai grâce à la production supplémentaire due aux soutiens accordés aux SdE.

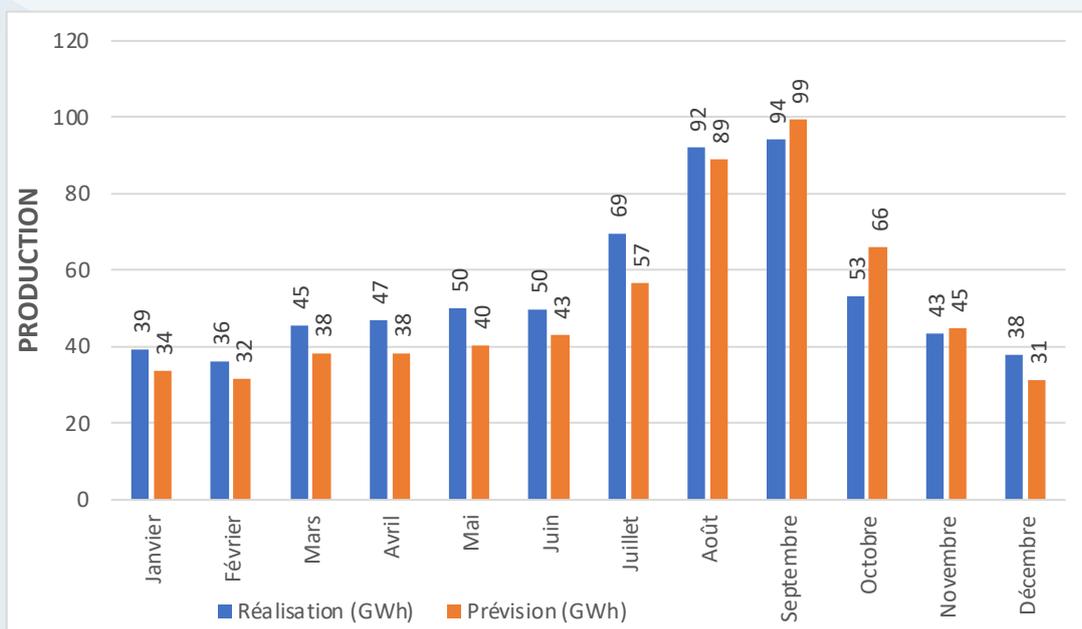
#### Centrale Hydroélectrique de Gouina

Le premier groupe (G1) de la centrale hydroélectrique de Gouina a été mis en service le 12 mars 2022. Les groupes G2 et G3 ont été mis en service respectivement le 22 mars et le 6 avril 2022.

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Gouina pour l'année 2023 est de 657,76 GWh contre un productible annuel prévu de 612,88 GWh, soit un dépassement de 7,32 %, grâce à la bonne hydraulité de l'année 2022 aux soutiens des SdE à partir de Manantali et à l'apport du Bakoye.

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

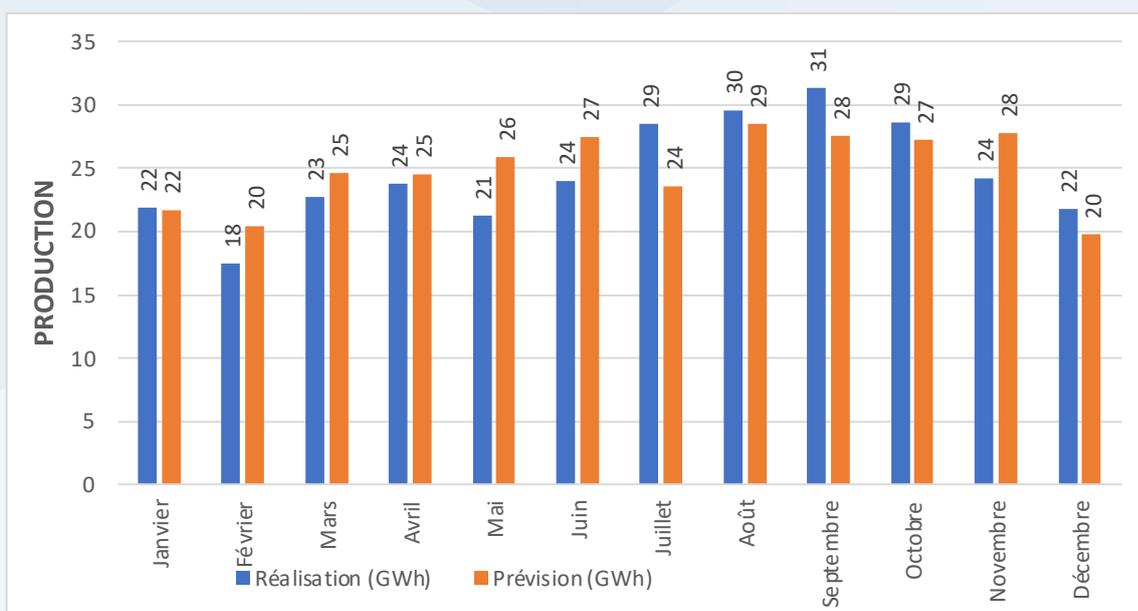
Le graphique ci-après montre l'évolution de la production annuelle d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Gouina comparée à la prévision de production pour l'année 2023.



### Centrale Hydroélectrique de Félou

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Félou pour l'année 2023 est de 295 GWh contre un productible annuel prévu de 299 GWh, soit un écart de  $-1,34\%$ . Lors de l'élaboration du plan annuel de production les programmes de maintenances type A et C de Félou n'ont pas été pris en compte.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la production annuelle d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Félou comparée à la prévision de production pour l'année 2023.



Il faut noter que la production de cette centrale au fil de l'eau (sans réservoir) est tributaire de celle de Manantali.

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



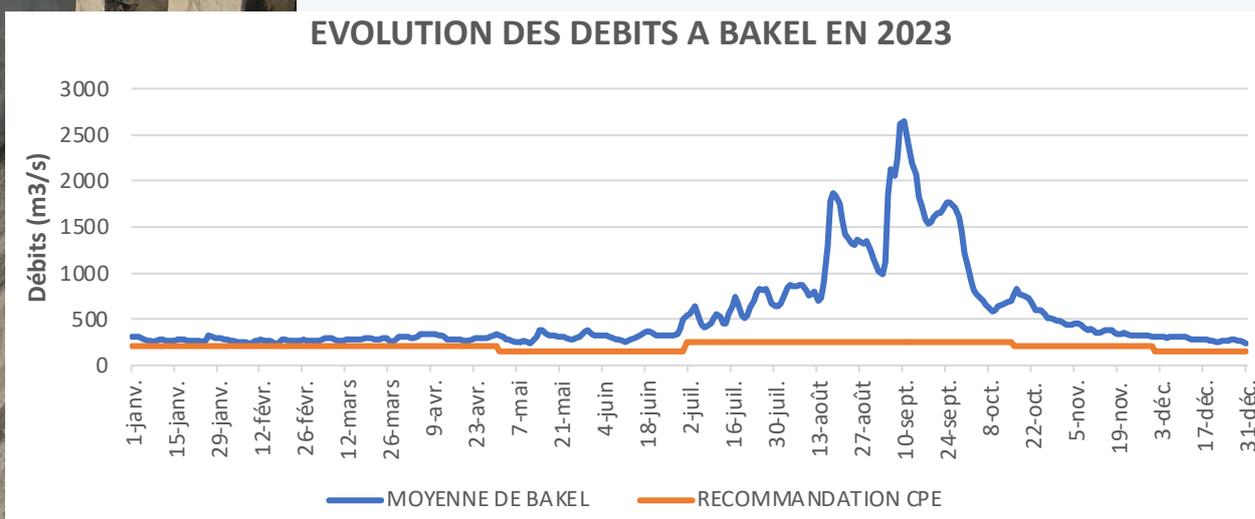
Productions mensuelles des centrales de Manantali, Gouina et Félou pour l'année 2023

Mois	Production réalisée (GWh)	Production prévue (GWh)	Ecart (GWh)	Ecart (%)
Janvier	143	137	6	4
Février	129	127	1	1
Mars	159	150	8	6
Avril	159	147	12	8
Mai	162	151	11	7
Juin	154	153	0	0
Juillet	170	159	12	7
Août	178	166	12	7
Septembre	182	175	7	4
Octobre	147	172	-25	-15
Novembre	146	153	-7	-4
Décembre	136	121	15	12
<b>TOTAL</b>	<b>1864</b>	<b>1812</b>	<b>52</b>	<b>38</b>

### b. Pour la satisfaction des besoins agricoles et autres :

Les débits observés à la station clé de Bakel ont satisfait à l'objectif fixé par la CPE durant toute l'année 2023.

Le graphique ci-après donne l'évolution des débits à Bakel comparée à l'hydrogramme-objectif arrêté par la 132<sup>ème</sup> réunion de la Commission Permanente des Eaux.



## 6.2 Livraisons d'énergie

### 6.2.1 Centrale hydroélectrique de Manantali

La production de la centrale hydroélectrique de Manantali pour l'année 2023 est de 911.1 GWh. La consommation du site est de 22 GWh (auxiliaires).

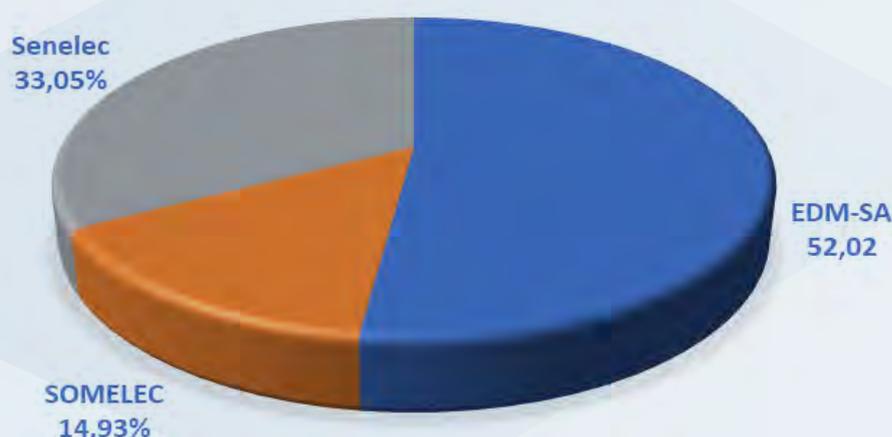
## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

La répartition de l'énergie produite par la centrale de Manantali figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	461,7	52,02	52
SOMELEC	132,6	14,94	15
Senelec	293,3	33,04	33
<b>Total SdE</b>	<b>887,6</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Site de Manantali + pertes	23,5		
<b>Total Centrale</b>	<b>911,1</b>		

La répartition de l'énergie brute produite à la centrale de Manantali est représentée par le graphique qui suit :

RÉPARTITION DE L'ÉNERGIE PRODUITE À LA CENTRALE DE MANANTALI



### 6.2.2 Centrale hydroélectrique de Gouina

La production de la centrale hydroélectrique de Gouina est de 657,8 GWh pour l'année 2023. La consommation du site est de 2,99 GWh. L'énergie brute livrée aux jeux de barres 225 kV de Gouina est de 649,7 GWh pour les besoins des SdE, soit un rendement centrale de 98,78%.

La répartition de l'énergie produite par la Centrale de Gouina figure dans le tableau qui suit :

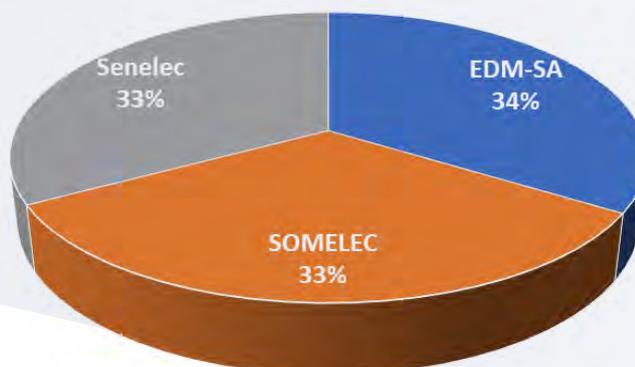
Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	220,9	34	34
SOMELEC	214,4	33	33
Senelec	214,4	33	33
<b>Total SdE</b>	<b>649,7</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Site de Gouina + pertes	8		
<b>Total Centrale</b>	<b>657,8</b>		

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



La répartition de l'énergie brute livrée aux jeux de barres de Gouina est représentée par le graphique qui suit :

Répartition de l'énergie produite à la centrale de Gouina



### 6.2.3 Centrale hydroélectrique de Félou

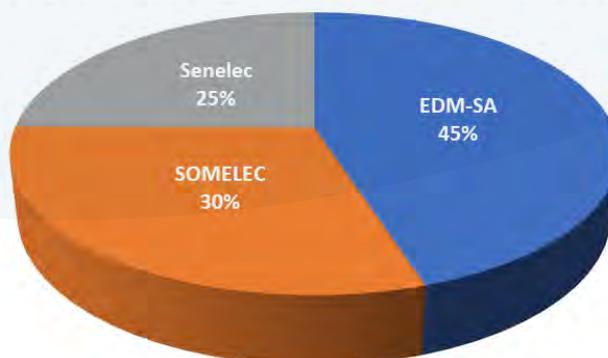
La production de la centrale hydroélectrique de Félou est de 295,1 GWh pour l'année 2023. La consommation du site est de 4,04 GWh. L'énergie brute livrée aux jeux de barres 225 kV Félou est de 289,4 GWh pour les besoins des SdE, soit un rendement centrale de 98,1%.

La répartition de l'énergie produite par la Centrale de Félou figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	130,2	45	45
SOMELEC	86,8	30	30
Senelec	72,4	25	25
<b>Total SdE</b>	<b>289,4</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Site de Félou+ pertes	5,7		
<b>Total Centrale</b>	<b>295,1</b>		

La répartition de l'énergie brute livrée aux jeux de barres de Félou est représentée par le graphique qui suit :

Répartition de l'énergie produite à la centrale de Félou



## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### 6.2.4 Centrales du RIMA

La production des centrales hydroélectriques de Manantali, Gouina et de Félou est de 1 864 GWh pour l'année 2023. La consommation des sites est de 28 GWh. L'énergie totale brute livrée au réseau à partir de Manantali, Gouina et de Félou est de 1827GWh pour les besoins des SdE, soit un rendement production de 98,0%.

La répartition de l'énergie totale produite par les Centrales de Manantali, Gouina et de Félou figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)
EDM-SA	812,9	43,6
SOMELEC	433,8	23,3
Senelec	580,1	31,1
<b>Total SdE</b>	<b>1 826,8</b>	<b>98</b>
Site de Manantali, Gouina et de Félou + pertes	37,2	2
<b>Total Centrale</b>	<b>1864</b>	<b>100</b>

Les pertes transport sont de 9 GWh, soit un rendement transport de 99,51% et un rendement global de 98%.

La répartition de l'énergie brute totale livrée aux jeux de barres est représentée par le graphique qui suit :



## 6.3 Ventes d'énergie

### Centrale hydroélectrique de Manantali

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Manantali et les montants correspondants pour l'année 2023 par SdE.

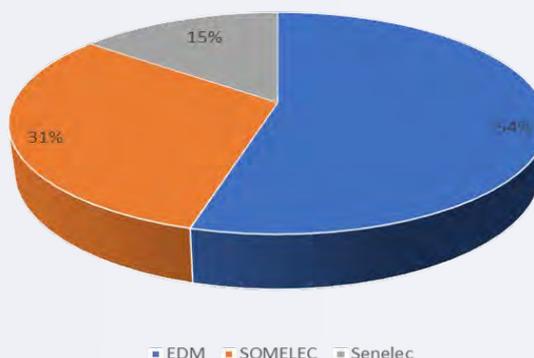
#### Vente d'énergie aux SdE sur Manantali

SDE	Energie facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Manantali FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Total Facturé en 2022 F CFA	Evolution (%) 2023/2022
EDM	435 103 578	8 788 336 853	7 278 924 300	16 067 261 145	15 688 508 154	+2%
SOMELEC	116 063 716	2 483 012 036	2 099 689 704	4 582 701 740	4 349 879 564	+5%
SENELEC	248 803 091	4 954 958 170	4 619 317 344	9 579 275 514	10 709 819 859	-11%
<b>TOTAL</b>	<b>799 970 385</b>	<b>16 226 307 059</b>	<b>13 997 931 348</b>	<b>30 229 238 399</b>	<b>30 748 207 577</b>	<b>-2%</b>

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Vente aux SdE sur Manantali



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé aux points de livraisons :

- 54% pour EDM SA, +2,4% par rapport à l'année 2022,
- 15 % pour SOMELEC, +5,4% par rapport à l'année 2022,
- 31 % pour Senelec, -10,6% par rapport à l'année 2022.

L'énergie brute livrée de Manantali répartie entre les SdE se présente comme suit :

- 52,02% pour EDM pour un quota statutaire de 52%,
- 14,94% pour SOMELEC pour un quota statutaire de 15%,
- 33,04% pour Senelec pour un quota statutaire de 33%,

L'écart entre la répartition de l'énergie nette livrée et celle de l'énergie brute est normal et s'explique par les pertes de transport aux points de livraisons aux SdE, différentes d'un système à l'autre.

Par ailleurs, l'écart entre l'énergie vendue par Manantali et l'énergie nette sortie du jeu de barre s'explique par la méthode de séparation des énergies aux points de livraisons.

Les énergies disponibles à la vente de Félou et Gouina sont vendues sans perte aux points de livraison, avec en sus les pertes sur les tronçons Manantali – Kayes – Félou – Gouina. Seule la vente de Manantali est impactée par les pertes de transport, d'où la baisse notable de la facturation par rapport au disponible sortie jeu de barres à Manantali et une augmentation des ventes des centrales de Félou et de Gouina par rapport à leurs énergies disponibles sorties jeux de barres pour le transport.

Toutefois, le ratio global entre l'énergie brute sortie centre et des ventes totales des 3 centrales est cohérent. Le projet de mise en place d'un système de comptabilisation des échanges sur le RIMA permettra de corriger cette anomalie. Ce projet en retard devra être accéléré.

### Centrale hydroélectrique de Gouina

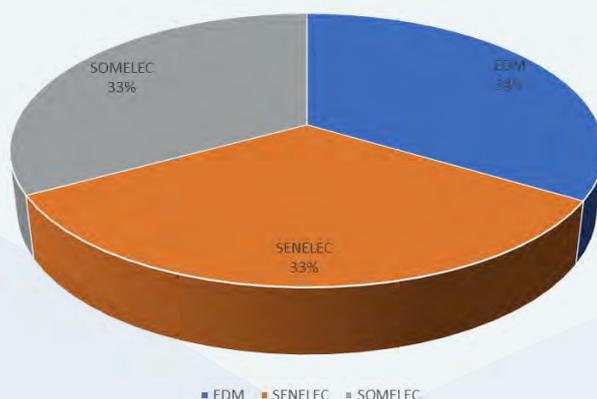
Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Gouina et les montants correspondants pour l'année 2023 par SdE.

#### Vente d'énergie aux SdE sur Gouina

Gouina SDE	Energie facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Gouina FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Total Facturé en 2022 FCFA	Evolution (%) 2023/2022
EDM	221 185 654	4 467 376 545	3 579 793 146	8 047 169 691	6 474 001 951	+15%
SOMELEC	216 467 210	4 627 649 906	3 474 505 113	8 102 155 019	6 739 742 612	+14%
SENELEC	217 993 671	4 345 343 566	3 474 505 113	7 819 848 679	6 846 515 329	+15%
<b>TOTAL</b>	<b>655 646 535</b>	<b>13 440 370 017</b>	<b>10 528 803 372</b>	<b>23 969 173 389</b>	<b>20 060 259 892</b>	<b>+15%</b>

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

Vente aux SdE sur Gouina



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé :

- 34 % pour EDM-SA, (+ 15% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire annuel de 34% ;
- 33 % pour SOMELEC, (+ 15% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire annuel de 33% ;
- 33 % pour Senelec, (+ 15% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire annuel de 33%.

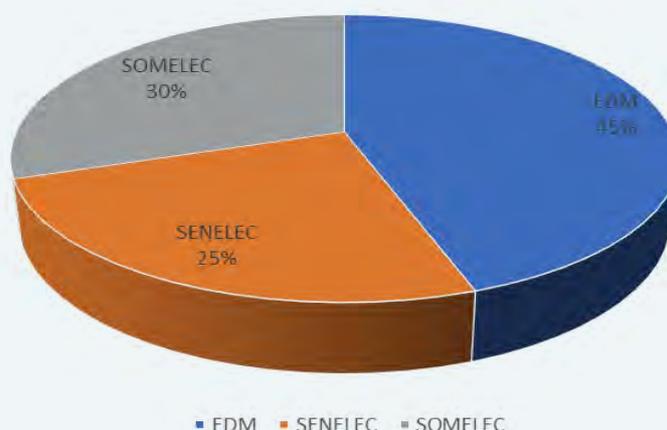
L'énergie vendue de Gouina aux points de livraison est supérieure à l'énergie nette disponible sur les jeux de barres car suivant la méthodologie de facturation en place, cette dernière est vendue sans perte et augmentée de la perte sur les tronçons Manantali – Kayes – Félou – Gouina. Le projet de mise en place d'un système de comptabilisation des échanges sur le RIMA permettra de corriger cette anomalie.

### Centrale hydroélectrique de Félou

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Félou et les montants correspondants pour l'année 2022 par SdE. Vente d'énergie aux SdE sur Félou

Félou SDE	Energie Facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Félou FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Total Facturé en 2022 FCFA	Evolution (%) 2023/ 2022
EDM	130 419 509	2 634 098 257	2 614 855 200	5 248 953 457	5 099 302 887	+6%
SOMELEC	87 857 722	1 877 950 110	1 743 236 800	3 621 186 910	2 892 017 981	+5%
SENELEC	73 568 641	1 465 354 011	1 452 697 340	2 918 051 351	3 524 354 821	+6%
TOTAL	291 845 872	5 977 402 378	5 810 789 340	11 788 191 718	11 515 675 688	+6%

Vente aux SdE sur Félou



## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé :

- 45 % pour EDM-SA, (+ 6% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire annuel de 45% ;
- 30 % pour SOMELEC, (+ 5% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire annuel de 30% ;
- 25 % pour Senelec, (+ 6% par rapport à l'année 2022) pour un quota statutaire quota statutaire annuel de 25%.

L'énergie vendue de Félou aux points de livraison est supérieure à l'énergie nette disponible sur les jeux de barres, car suivant la méthodologie de facturation en place, cette dernière est vendue sans perte et augmentée de la perte sur les tronçons Manantali – Kayes – Félou – Gouina. Le projet de mise en place d'un système de comptabilisation des échanges sur le RIMA permettra de corriger cette anomalie.

### Vente totale des trois centrales du RIMA

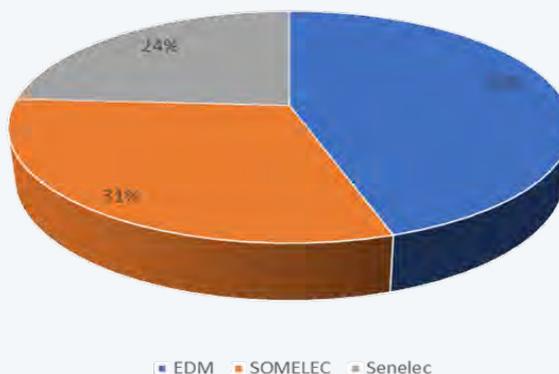
Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées pour les trois centrales du RIMA et les montants correspondants pour l'année 2023 par SdE.

### Vente d'énergie aux SdE sur Manantali, Félou et Gouina

Vente Totale SdE	Energie Facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Total Facturé en 2022 FCFA	Evolution (%) 2023/2022
EDM SA	786 718 992	15 890 016 563	13 473 572 648	29 363 589 211	27 143 371 171	8%
SOMELEC	420 399 232	8 985 203 903	7 317 431 616	16 302 635 519	19 044 132 444	11%
Senelec	540 608 340	10 770 512 377	9 546 519 799	20 317 032 176	14 722 660 237	10%
<b>TOTAL</b>	<b>1 747 726 564</b>	<b>35 645 732 843</b>	<b>30 337 524 063</b>	<b>65 983 256 906</b>	<b>60 910 163 852</b>	<b>+10%</b>

Le graphique suivant résume la vente d'énergie totale sur les trois centrales du RIMA en 2023 avec 1 747 726 564 kWh à un coût moyen global de 37,75 FCFA/kWh.

### Vente Total aux SdE



Sur l'énergie nette totale vendue est répartie comme suit entre les SdE :

- 46 % pour EDM-SA, (+ 8% par rapport à l'année 2022) ;
- 24 % pour SOMELEC, (+11% par rapport à l'année 2022) ;
- 31 % pour Senelec, (+10% par rapport à l'année 2022).

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### 6.3.1 Bilan énergétique, Pertes et Rendement du RIMA

#### PERTES ET RENDEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT

TAUX DE PERTE TRANSPORT		RENDEMENT TRANSPORT	TAUX DE PERTE OUEST		RENDEMENT OUEST	TAUX DE PERTE EST		RENDEMENT EST
5,32%	<b>-2,86%*</b>	94,68%	6,53%	<b>-3,94%*</b>	93,47%	3,42%	<b>-0,37%*</b>	96,58%

(\*) : comparaison (%) avec l'année 2022

Une baisse importante du taux de perte global et celui du système ouest a été constatée dès la mise en service des lignes 225 kV Kayes – Tamba 1&2 le 28 octobre 2022.

La baisse sur le système Est s'explique par une baisse du transit du brut qui a été de 146 GWh contre 207 GWh en 2022 soit un écart de 29%. Cette baisse est aussi lisible sur le tableau 1 ci-dessus où le transit global de brut dû à EDM SA a baissé de 82 %.

Le bilan énergétique du RIMA se présente comme suit :

1	Production totale Brute des centrales du RIMA en GWh	1864
2	Consommation des sites (auxiliaires +cité) en GWh	28
3	Energie Nette livrée par les centrales au Réseau de transport en GWh (1-2)	1836
4	Rendement Production (3/1)	98,5%
5	Energie totale réelle vendue aux SdE aux points de livraison en GWh (hors facturation pertes ligne Manantali-Kayes et Gouina-Férou-Kayes)	1746
6	Pertes transport en GWh (3-5)	90
7	Rendement global Transport (5/3)	95,1%
8	Rendement global (5/1)	93,7%

## 6.4 Performances techniques

### 6.4.1 Groupes de la centrale hydroélectrique de Manantali

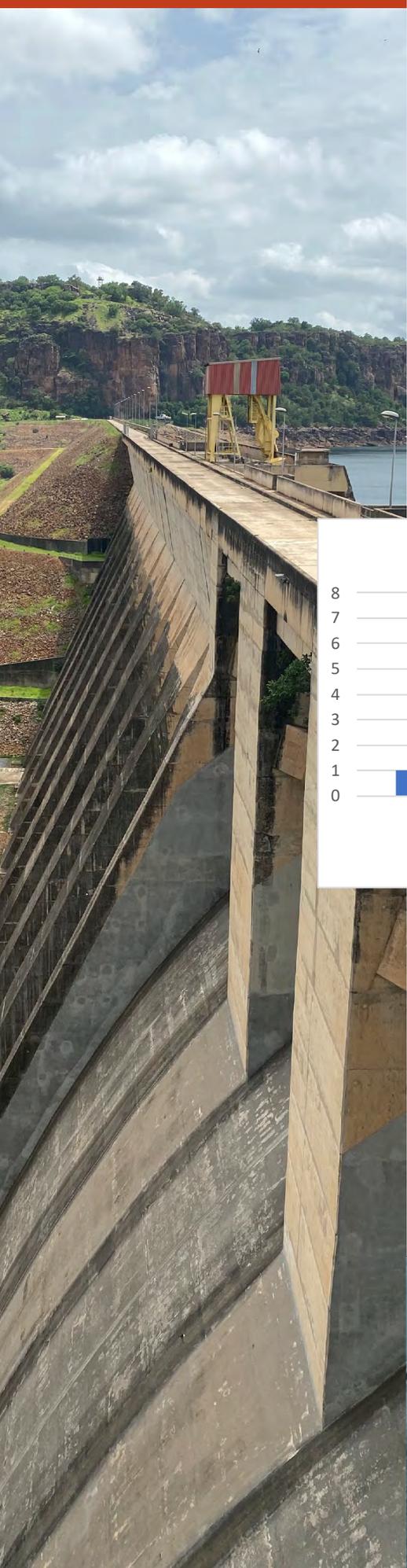
#### Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défauts internes (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Manantali en 2023 comparativement à 2022 sur la même période.

Nombre de déclenchements des groupes de Manantali						
Groupes	G1	G2	G3	G4	G5	Total
Année 2023	1	0	3	5	0	09
Année 2022	7	0	0	3	2	12

Comparativement à l'année 2022, le nombre total de déclenchements sur défaut interne a diminué de trois (3).

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Seul le groupe 4 a dépassé de deux (2) déclenchements suivant l'objectif fixé à 3 déclenchements par groupe et par an.

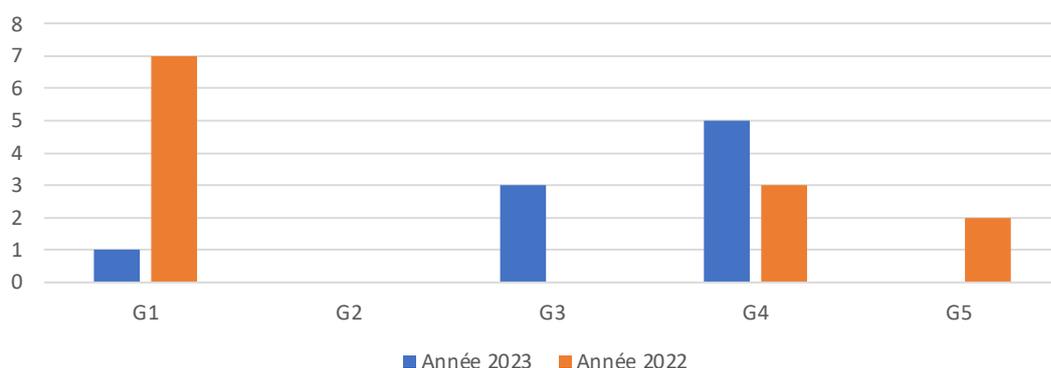
55 % des déclenchements de 2023 sont dus à une décharge anormale de la puissance du groupe 4 à la suite d'une anomalie au niveau de la vitesse de rotation mécanique du groupe.

Par ailleurs, la centrale de Manantali a enregistré 9 arrêts fortuits de groupe sur défaut « **contrôle position dérangée** » au cours du processus de démarrage ou d'arrêt contre vingt-un (21) en 2022. Les défauts de « contrôle position dérangée » sont surtout dus à une mauvaise conjugaison entre les servomoteurs du distributeur et les pales de la roue.

Ces défauts étaient rares avant la révision des groupes. Ce phénomène a été signalé par SEMAF lors des travaux de grande révision au constructeur (ANDRITZ) qui pense qu'il serait dû au colmatage des filtres du régulateur hydraulique (DTL). Ce problème sera traité lors des prochaines visites.

Le graphique ci-dessous renseigne sur le nombre de déclenchements traités durant l'année 2023.

Nombre de déclenchements des groupes de Manantali



### Disponibilité des groupes de Manantali

#### Disponibilité contractuelle des groupes de Manantali

Tel que défini dans les performances du contrat d'exploitation, le calcul de cette disponibilité ne prend pas en compte les arrêts pour :

- Inspections annuelles des groupes ;
- Travaux de réhabilitation des vannes ;
- Travaux de grandes révisions ;
- Travaux d'entretien travée et de nettoyage des flotteurs des pompes à eau de fuite etc.

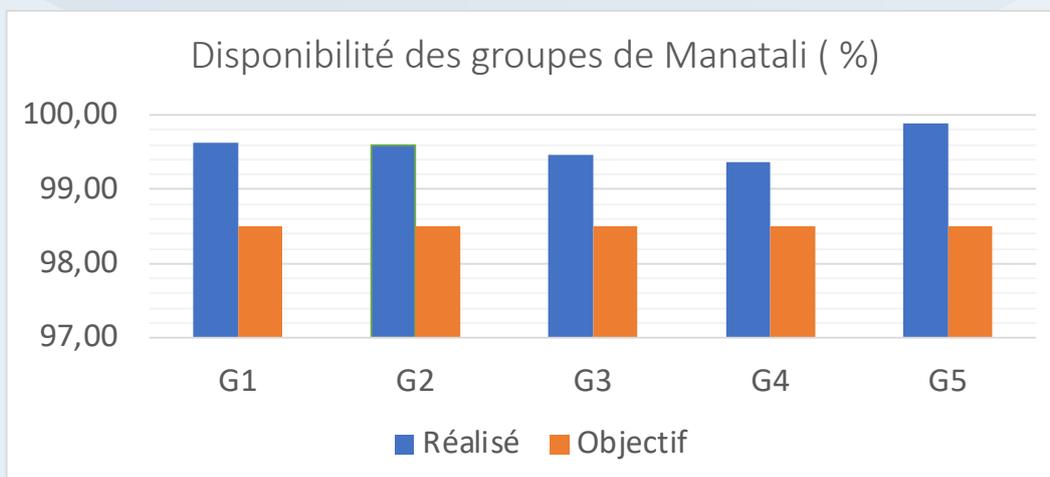


## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités réalisées en % par groupe ; la disponibilité minimale par groupe est fixée à 98,5%

Mois/Groupe	G1	G2	G3	G4	G5
Janvier	97,62	100	100	100	99,8
Février	100	100	99,9	100	100
Mars	99,9	100	100	99,8	100
Avril	99,9	100	99,4	100	99,5
Mai	100	100	100	100	99,9
Juin	100	100	100	100	99,8
Juillet	100	100	99,	100	99,8
Aout	99,8	96,3	96,4	99,7	100
Septembre	98,5	99,1	98,9	97,0	100
Octobre	99,9	99,9	99,9	99,9	100
Novembre	99,8	100	99,9	96,1	99,5
Décembre	100	99,9	99,9	99,9	100
Année	99,6	99,6	99,5	99,4	99,8

Le graphique ci-après montre la disponibilité réalisée des groupes de Manantali de l'année 2023 comparée à l'objectif contractuel.



## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



### Disponibilité selon la norme UNIPEDE des groupes de Manantali

Pour information, le calcul de cette disponibilité prend en compte tout arrêt, indépendamment de sa cause suivant la norme UNIPEDE qui intègre l'énergie indisponible programmée tel qu'adoptée par la plupart des Sociétés d'électricité.

Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités effectives par groupe selon l'UNIPEDE :

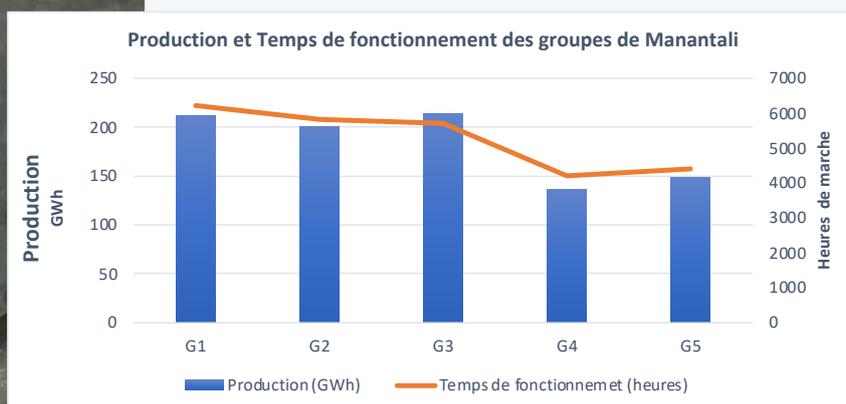
Mois/Groupe	G1	G2	G3	G4	G5	Centrale Manantali
Janvier	97,6	100	100	100	99,8	99,5
Février	99,9	99,7	99,8	99,8	100	99,8
Mars	99,3	99,5	99,5	99,3	99,4	99,4
Avril	99,9	100	99,4	100	99,5	99,8
Mai	100	99,8	99,4	99,4	99,9	99,7
Juin	100	100	100	100	99,8	99,9
Juillet	100	100	99	100	99,8	99,8
Aout	98,9	85,7	76,1	98,8	98,9	91,7
Se tembre	98,5	99,1	98,8	97	96	97,9
Octobre	99,8	99,9	99,9	99,8	100	99,9
Novembre	99,8	100	99,9	96,1	99,6	99,1
Décembre	100	99,9	99,9	99,9	100	99,9
<b>Année</b>	<b>99,4</b>	<b>98,6</b>	<b>97,6</b>	<b>99,2</b>	<b>99,2</b>	<b>98,9</b>

Le tableau ci-dessus montre que la disponibilité effective de 98,9% est acceptable. Une révision du mode de calcul de la disponibilité du contrat d'exploitation sera proposée à la SOGEM.

### Temps de fonctionnement et production des groupes de Manantali

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe sur les 8 760 heures de l'année 2023.

Groupe	Production (GWh)	Temps de fonctionnement (heures)
<b>G1</b>	<b>211</b>	<b>6206</b>
<b>G2</b>	<b>200</b>	<b>5821</b>
<b>G3</b>	<b>214</b>	<b>5693</b>
<b>G4</b>	<b>137</b>	<b>4217</b>
<b>G5</b>	<b>149</b>	<b>4393</b>
<b>Total</b>	<b>911</b>	<b>-</b>



## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### Groupes de la centrale hydroélectrique de Gouina

La centrale de Gouina a été mise en service en mars 2022.

La centrale est exploitée par Sinohydro avec la participation du personnel de SEMAF dans le cadre du contrat de collaboration tripartite SOGEM/SEMAF-Sinohydro. En effet, le recrutement du personnel de la centrale n'est intervenu qu'en 2022 alors que le personnel devrait être recruté depuis la phase de construction de la centrale. Cela aurait permis de mieux les préparer et de réduire la durée de la prestation de Sinohydro.

Toutefois sur accord de la SOGEM, la SEMAF a recruté le personnel et organisé la formation, dont une partie en Chine. Le jeudi 10 août 2023, la fin de la phase 2 et le début de la phase 3 du contrat d'exploitation qui lie la Société SEMAF d'une part et la Société d'exploitation SINOHYDRO de l'autre part ont été actées.

Le vendredi 10 novembre 2023 à 23h30mn, marque la fin de la troisième phase après trois mois d'assistance à l'exploitation et la maintenance de la centrale de Gouina. Ceci ouvre officiellement la prise en main de la centrale par les agents de la SEMAF. Le premier quart de nuit a été bien assuré sans assistance avec nos équipes et ça sera ainsi dans l'action et la vigilance.

#### Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défaut (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Gouina dans l'année 2023 comparativement à 2022 :

Nombre de déclenchements des groupes de Gouina				
Groupes	G1	G2	G3	Total
Année 2023	5	3	3	11
Année 2022	3	4	9	16

Comparativement à l'année 2022, le nombre total de déclenchements a diminué de cinq (5). On note que les travaux de maintenance type C des groupes se sont déroulés respectivement du 11 au 28 avril 2023 pour le G1, du 6 mars au 5 mai 2023 pour le G2 (avec vidange de la bêche) et du 2 mai au 19 mai 2023 pour le G3.

### Disponibilité des groupes de Gouina

Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités en % par groupe de Gouina :

Mois / Groupe	G1	G2	G3	Centrale Gouina
Janvier	100	100	100	100
Février	100	100	99,1	99,7
Mars	100	17,3	100	72,4
Avril	43	43	99,9	75,9
Mai	100	100	51,4	83,8
Juin	62,1	100	100	87,3
Juillet	98,4	99,5	99,5	99,1
Août	99,6	99,6	99,6	99,6
Septembre	99,8	99,7	99,8	99,8
Octobre	100	100	100	100
Novembre	100	100	100	100
Décembre	99,8	100	99,7	99,8
<b>Année</b>	<b>92</b>	<b>91,6</b>	<b>95,7</b>	<b>93,1</b>

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



Globalement sur Gouina le nombre d'arrêts (interne et externe) est de quarante-trois (43) en 2022 contre cinq (5) en 2023, le temps d'indisponibilité (hors travaux) est de 182 heures en 2022 contre 29,98 heures en 2023.

On peut noter en 2023 :

- Une baisse du nombre d'arrêts fortuits (incidents) de 69,5% ;
- Une baisse des temps d'indisponibilité de 83.5% ;

Ces éléments ont contribué à améliorer les taux de disponibilité.

Les taux de disponibilité globaux (incidents et travaux) ont baissé en 2023 par rapport aux taux moyens par groupe à cause, notamment, des temps d'arrêt pour maintenance annuelle. Il convient de signaler que les performances de 2023 sont réalisées sur une période plus longue que celle de 2022 (12 mois contre 9,3 mois).

### Temps de fonctionnement et production des groupes de Gouina

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe de Gouina en 2023 :

Groupe	Production (GWh)	Temps de fonctionnement (heures)
G1	216	5585
G2	210	5500
G3	231	6004
TOTAL	657	-

Globalement, l'ensemble des indicateurs de performance ont permis de réaliser une production de 657 GWh au niveau des groupes dont 650 GWh exportés sur une estimation de productible moyen annuel de 607 GWh (cf. étude de faisabilité), soit un dépassement de 8%.

### 6.4.2 Groupes de la centrale hydroélectrique de Félou

Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défaut (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Félou dans l'année 2023 comparativement à 2022 :

Nombre de déclenchements des groupes de Félou				
Groupes	G1	G2	G3	Total
Année 2023	4	7	1	12
Année 2022	11	0	3	14

Comparativement à l'année 2022, le nombre total de déclenchements a diminué de deux (02). On note que les travaux de maintenance type A des groupes se sont déroulés respectivement du 28 avril 2021 au 02 février 2022 pour le G1, 15 juillet 2022 au 30 mars 2023 pour le G2 et du 03 avril 2023 au 13 septembre 2023 pour le G3. Six (06) déclenchements de l'année 2022 font suite à des défauts du réseau de transport contre un (01) en 2023.

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### Disponibilité des groupes de Félou

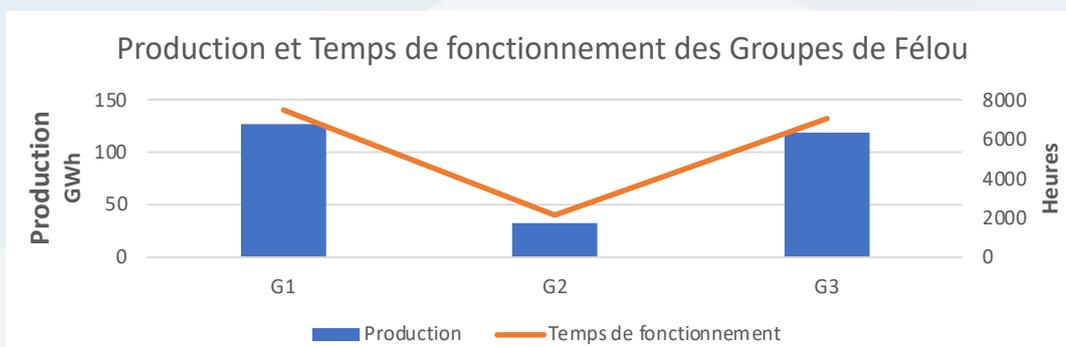
Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités réalisées en % par groupe tel que défini dans le contrat qui fixe la disponibilité minimale par groupe à 98,5%.

Mois / Groupe	G1	G2	G3	Centrale Félou
Janvier	100	0	100	66,7
Février	100	0	61	53,7
Mars	100	13	91	68
Avril	100	100	0	66,7
Mai	99	97	0	65,3
Juin	91	98	0	63
Juillet	100	100	0	66,7
Août	99	100	0	66,3
Septembre	100	68	91	86,3
Octobre	99	99	100	99,3
Novembre	100	18	100	72,6
Décembre	99	14	100	71
<b>Année</b>	<b>98,9</b>	<b>58,9</b>	<b>53,6</b>	<b>70,5</b>

### Temps de fonctionnement et production des groupes de Félou

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe de Félou en 2023.

Groupes	Production (GWh)	Temps de fonctionnement (heures)
Groupe 1	136	7980
Groupe 2	90	4963
Groupe 3	69	4222
Total	295	-



Pour le groupe G2, les travaux de grande révision ont débuté le 15 juillet 2022. La remise en service est intervenue le 27 mars 2023.

Pour le groupe G3, les travaux de grande révision ont débuté le 3 avril 2023. La remise en service est intervenue le 7 septembre 2023.

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE



### 6.4.3 Comportements des réseaux de distribution aux points de livraison des SdE

Le nombre de déclenchements enregistrés aux points de livraison des réseaux de distribution des SdE a été de 3034 en 2023 contre 3064 en 2022. Cela est dû à de fréquentes perturbations dont l'origine se situe à l'intérieur des réseaux de distribution des SdE alimentés par des transformateurs de puissance appartenant à l'OMVS.

SdE	2023	2022	2021	Evolution
EDM	521	368	387	+5%
SOMELEC	175	176	156	-5%
Senelec	2338	2520	2067	-7%

Tableau 1: Point de livraison HTA

Les parts correspondantes à ces déclenchements pour chaque SdE sont :

- 17% pour EDM-SA,
- 6% pour SOMELEC,
- 77 % pour Senelec.

La part élevée de Senelec s'explique par le fait qu'elle a le plus grand nombre de départs HTA issus directement des postes du RIMA par rapport aux autres SdE

### 6.4.4 Réseau de Transport

#### PRODUCTION ET ECHANGES D'ENERGIE

Pour l'année 2023, l'énergie brute livrée sur le Système Ouest a été de 1903,53 GWh avec un taux de perte de 6,2%, soit une énergie nette livrée de 1786 GWh. L'énergie brute livrée sur le Système Est a été de 890 GWh avec un taux de perte de 3,4% soit une énergie nette livrée de 859 GWh.

L'énergie brute et les échanges sont repartis suivant le tableau 1 ci-dessous :

	Energie brute system ouest		Energie brute system est + Manantali/Bafoulabe		Energie brute totale rima (est +ouest)		Evolution (*)
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	
Manantali+ Félou+ouïna	1100	58%	744	84%	1844	66%	↑ 8%
Injection senelec	662	35%			662	24%	↑ 51%
Injection somelec	70	4%			70	2%	↑ 39%
Injection EDM sa (albatros kayes, akuo kita)	79	4%	146	16%	224	8%	↓ -82%
<b>Totale</b>	<b>1910</b>	<b>100%</b>	<b>890</b>	<b>100%</b>	<b>2800</b>	<b>100%</b>	

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

### Déclenchements des Lignes de transport

Les incidents du réseau de transport enregistrés sur l'ensemble du RIMA en 2023 sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Lignes HTB	Nombre de déclenchement
Bakel – Matam	0
Bakel – Sélibaby	0
Dagana – Rosso	4
Dagana -Sakal	3
Kaédi – Boghé	0
Kayes – Bakel	2
Kita – Kodialani	4
Kodialani- Kalabankoro	1
Kodialani- Lafiabougou	8
Manantali – Kayes	4
Manantali – Kita	4
Matam – Dagana	6
Matam – Kaédi	2
Rosso – Nouakchott	8
Sakal – Tobène	1
Kayes – Felou	1
Kodialani -Sirakoro	6
Gouina – Felou	5
Nouakchott – Duale	1
Bakel – Gouraye	0
Sélibaby - M'bout	0
Kayes - Tamba 1	7
Kayes - Tamba 2	8
<b>Total général</b>	<b>75</b>

### Gestion de la fréquence du RIO

Le temps de présence de la fréquence dans la plage [49.8hz - 50.2hz] est de 58% contre un objectif de 80%, soit un écart de 22% contre un écart 16% en 2022, soit dégradation de 6% dans la plage [49.8hz - 50.2hz].

Cependant, une tendance haussière et stable dans la plage [50.2hz - 50.5hz] a été observée depuis le début de la synchronisation permanente des zones 2 et 3 du WAPP le 8 juillet 2023.

Les zones 2 et 3 du WAPP sont séparées depuis de 3 novembre 2023 sur la liaison EDM – CIE pour des raisons de maîtrise des échanges qui ont baissé à 15 MW. On assiste depuis lors à un retour dans la plage [49.8hz - 50.2hz].

Fréquence Année	F<49.5	F [49.5hz - 49,8hz]	F [49.8hz - 50.2hz]	F [50,2hz - 50,5hz]	F>50.5	Objectif
2022	1%	9%	64%	23%	3%	80%
2023	1%	8%	58%	32%	1%	80%

## 6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

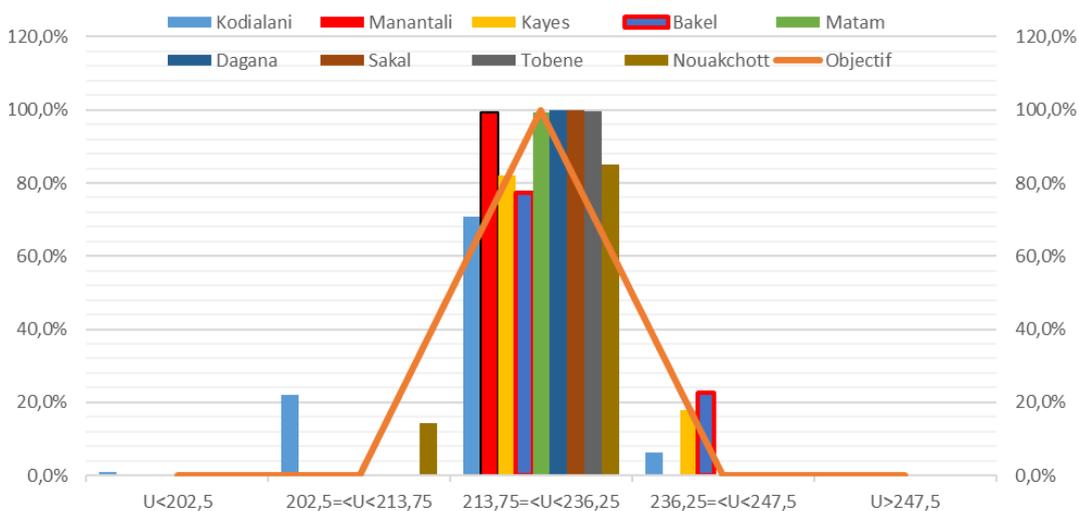
### Suivi de la Tension

La présence de la tension en 2023 est résumée dans le tableau ci-dessous

Poste en kV	U<202,5	U [202,5 - 213,75]	U [213,75 - 236,25]	U [236,25 - 247,5]	U>247,5	Maxi	Mini
Kodialani	1%	22%	71%	6%	0%	257	182
Manantali	0%	1%	99%	0%	0%	242	186
Kayes	0%	0%	82%	18%	0%	270	198
Bakel	0%	0%	77%	23%	0%	270	213
Matam	0%	0%	99%	0%	0%	270	190
Dagana	0%	0%	100%	0%	0%	259	203
Sakal	0%	0%	100%	0%	0%	252	200
Tobène	0%	0%	100%	0%	0%	255	195
Nouakchott	0%	14%	85%	0%	0%	260	191
<b>Objectif</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>225</b>	<b>225</b>

Le tableau ci-dessous illustre les principaux indicateurs de qualité de service et de disponibilité

### Présence tension 2023



Rubriques	2023	2022	Objectif
Fréquence Max (Hz)	52,1	52,01	50,5
Fréquence Min (Hz)	48,1	47,14	49,5
Tension Max (kV)	270	269,9	247,5
Tension Min (kV)	182	180,4	202,5
Taux de Perte (%)	5,32	8,18	6,5
Indisponibilité de la ligne Ouest (Heures)	13	3	35
Indisponibilité de la ligne Est (Heures)	6	1	20

A full-page photograph of an electrical substation with a worker in the foreground. The worker is wearing a white hard hat, a high-visibility safety vest, and work clothes. He is looking towards a large piece of electrical equipment, possibly a transformer or switchgear. The background shows other similar equipment and power lines. The entire image has a blue color overlay. A semi-transparent white shape is on the left side, partially overlapping the equipment.

# **MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS**



Les activités de maintenance des ouvrages ont été effectuées suivant les programmes issus des manuels et procédures techniques des constructeurs.

Lorsque les arrêts occasionnent une gêne auprès des SdE, des concertations sont faites conformément aux mécanismes prévus.

### 7.1 Centrales et barrage

L'inspection quinquennale du barrage de Manantali et des installations annexes et connexes est en cours par le groupement de bureaux d'études ISL Ingénierie/ AECT/SID depuis le mois de mai 2021. Le volet subaquatique de l'inspection quinquennale a été réalisé au mois d'août 2023 par la société DEPARANTIS et mandatée par le Groupement des dites bureaux. L'analyse des données recueillies montre une évolution normale des mesures réalisées à travers des appareils installés depuis la construction du barrage en fonction des facteurs d'influence réversible et irréversible, et indique une appréciation satisfaisante par rapport aux paramètres de comportement normal des ouvrages.

Les travaux de réparation et de grande révision du groupe G1 de Felou sont terminés le 28 janvier par Sinohydro et le groupe a été remis en exploitation le 29 janvier 2022.

Les travaux de grande révision du groupe G2 de Felou qui avaient débuté le 15 juillet 2022, ont été achevés le 27 mars 2023 et ceux du G3 qui avaient débuté le 3 avril 2024 ont été achevés le 7 septembre 2023. Tous ces travaux sous la supervision de nos équipes.

### 7.2 Incidents majeurs

**Au cours de l'année 2023 on a enregistré 45 incidents majeurs dont :**  
**2 blackouts survenus :**

- **Le 3 juillet** sur le système Ouest suite à la perte simultanée de 120 MW de production à Gouina et le déclenchement de la ligne Manantali – Kayes (56 MW) à la suite d'une décharge atmosphérique à 56 km du poste HT de Kayes où la ligne Ouest jouxte le poste HT de Gouina à 1 km près ;
- **Le 8 décembre** sur le système Est par le déclenchement de la ligne Manantali – Kayes à la suite d'un défaut sur les phases B et C en zone 2 de Manantali ayant entraîné les pertes des productions de Manantali (80 MW), Férou (31 MW) et Gouina (60 MW).
- L'explosion de la borne traversée phase C de la réactance ligne Manantali survenue le 13 mars 2023.

On peut signaler les 13 déclenchements du transfo n°3 225/150/15 kV – 75 MVA de Kodialani, encore sous garantie, par un fonctionnement non conforme de la fonction de protection V/F.

**En outre lors de ces perturbations, la SEMAF a fait les constats suivants :**

- Absence de réserve tournante primaire (mobilisable automatiquement) au niveau des SdE ; seule la SEMAF peut en constituer actuellement,
- Lors des reprises de service en cas de black - out il est de plus en plus fréquent que les SdE n'arrivent pas à redémarrer leur système à partir de leurs propres centrales ;
- Insuffisance ou dysfonctionnement des plans de défense au niveau des SdE tel que défini par les PGRI et recommande sans cesse par les réunions du Comité

- Technique Permanent de l'Interconnexion (CTPI) ;
- Tendance des SdE à reporter sur la SEMAF toutes les défaillances de leur système lorsqu'il y a un incident au lieu de chercher à les corriger. La perte de l'inter connexion avec l'OMVS ne devrait pas amener les pays en black-out si les directives du CTPI sont rigoureusement respectées par les SdE.

En plus de ces constats, il faut ajouter l'indisponibilité, la saturation ou la vétusté de certains équipements du RIMA dont la réhabilitation ou le remplacement par la SOGEM accuse un important retard (Réactances, Transformateurs et Disjoncteurs) contribuant à fragiliser le RIMA et rendre difficile les reprises de service en cas d'incident.

**Pour assurer un fonctionnement normal du RIMA, les actions urgentes suivantes doivent être entreprise sans délai :**

- La mise en place de mesures contraignantes pour l'application rigoureuse des directives du CTPI, notamment en ce qui concerne les plans de défense, la constitution des réserves tournantes (primaire et secondaire) au niveau requis et le black-start au niveau de réseaux des SdE,
- Accélérer la réalisation de la nouvelle étude d'exploitation du RIO ainsi que les projets de réhabilitation et de renforcement des équipements du RIMA engagés par la SOGEM ;
- Enjoindre à la SOGEM de redynamiser le fonctionnement des organes de gestion de l'Interconnexion dont elle assure la présidence et le secrétariat (notamment le CTPI et le Comité Directeur de l'Interconnecté, CDI) ;
- Mettre l'Exploitant SEMAF SA dans des conditions financières lui permettant d'assurer correctement ses obligations contractuelles d'exploitation et de maintenance du RIMA.

### 7.3 Système de Supervision (Advant) de la centrale Manantali

Les stations de supervision ADVANT de la centrale sont toutes obsolètes. La rénovation du système devient de plus en plus urgente au vu de la nécessité de bien documenter les rapports d'incidents, d'avoir des rapports plus exploitables à la centrale et de prévenir une indisponibilité similaire à celle du dispatching de Manantali survenu il y a quelques années. Le contrat pour la rénovation système ADVANT installé dans la centrale de Manantali a été signé le 27 février 2022 entre la SOGEM et l'entreprise IPSE Group/ABB.

La réception des équipements d'Automatisme du Projet Upgrade ABB ADVANT a été faite du 26/11/22 au 04 décembre 2022.

À la suite du blocage lié au non-paiement de la tranche, une réunion sur l'état d'avancement de ce projet entre l'ingénieur conseil (AETS), la SOGEM, la SEMAF et ABB a eu lieu 25/07/2023 par visioconférence.

L'entreprise et la SOGEM sont entrain de résoudre ce problème de paiement qui a trop tardé. Le planning d'exécution des travaux restant dépend de ce paiement.

Ce projet constitue un risque majeur pour la centrale et a fait l'objet de plusieurs relances à la SOGEM.





### 7.4 Maintenance de routine et réparations

En 2023, les points saillants concernant les travaux de maintenance de routine et les petites réparations au niveau des ouvrages sont les suivants :

- La mise en place d'une solution d'urgence de climatisation (1 Roof-top de 08 kW et 10 armoires split de 5 CV) à la centrale de Manantali, en attendant le remplacement des groupes froid prévu dans le budget 2023 de SOGEM ; ce projet de SOGEM est en retard avec un risque sévère sur la centrale de Manantali.
- L'assistance pour le rétablissement de la fourniture en eau potable de la base de vie de Manantali, par le renforcement de la situation à travers la fourniture et l'installation d'une pompe de surface au contrefort 26 (CF26) du barrage et deux pompes exhaures submersibles au niveau du lac ;
- L'installation et la mise en service des deux pompes immergées AEP de 160 m<sup>3</sup>/h de débit, réparées par l'atelier de rembobinage d'un fournisseur de Froid Climatisation (HFC) à Bamako.

### 7.5 Projet GMAO

La SEMAF a entrepris l'installation d'un système de gestion de la maintenance par ordinateur (GMAO) qui sera effective en 2024 et permettra d'utiliser les standards de la maintenance ainsi qu'une gestion des stocks et des approvisionnements modernes. Il viendra compléter l'ERP SAGE pour la gestion commerciale déjà en production.

### 7.6 Difficultés d'exploitation

Les difficultés rencontrées concernent pour l'essentiel :

- L'insuffisance de l'effectif du personnel permanent, ce qui justifie l'utilisation d'un grand nombre de prestataires ; le pourvoi progressif des postes clé vacants se poursuit,
- Les formations aux métiers n'ont pas beaucoup été réalisées à cause de lenteurs et de manque de crédit ;
- Le manque de pièces de rechange stratégiques et d'outillage ;
- Le manque de machine de traitement adéquat des huiles des groupes de la centrale de Manantali ;
- Le manque de solution appropriée pour le traitement de l'eau du système de refroidissement primaire des groupes de Manantali ;
- La récurrence du déclenchement des groupes par le défaut « contrôle position dérangée » (c'est une des réserves formulées par SEMAF à l'issue de la révision décennale des groupes) ;
- Le phénomène de cavitation constaté sur les pâles des groupes après leur réhabilitation et souvent à moins de 12 mois de fonctionnement ;
- Le colmatage des échangeurs eau / eau du système de refroidissement primaire ; Le colmatage du circuit d'arrosage et du joint d'arbres des groupes ;
- L'état dégradé du système de climatisation de la centrale et du Dispatching de Manantali (voir 7.7) ;
- La levée de réserves des projets réhabilitation des équipements du barrage, de la micro-turbine à Manantali ;

- La révision des équipements de la centrale de Manantali qui n'ont pas été concernés par la révision des groupes ;
- La difficulté d'approvisionnement en combustible des SdE due à la conjoncture internationale les a poussés à des dépassements de quota et à des demandes de soutiens qui ont mis en difficulté le plan de gestion de la retenue ;
- L'état dégradé du système de climatisation au niveau des postes ;
- Les effets avancés de la pollution et de la corrosion sur les composantes des lignes Dagana – Rosso et Rosso – Nouakchott ;
- L'indisponibilité des dispositifs de contrôle-commande des capacités série du RIMA ;
- L'indisponibilité des réactances barre 225 kV 20 MVAR et ligne Manantali 25 MVAR de Kayes, 225 kV 25 MVAR ligne Kita de Kodialani à la suite de l'explosion de son disjoncteur rendant difficile la gestion des plans de tension au niveau du RIMA.

### 7.7 Recommandations

Les recommandations peuvent être listées comme suit :

- Renforcement des effectifs avec le pourvoi des postes vacants dans les postes HT ; et à l'Unité Etudes et Analyse du Service Dispatching ;
- Mettre en place des formations de mise à niveau des agents ;
- Poursuite des actions de sécurisation de la lignes Rosso-Nouakchott ;
- Diligenter la réparation des réactances de Kayes et diligenter l'approvisionnement des nouvelles réactances en cours par la SOGEM ;
- Diligenter la levée des réserves sur le chantier d'installation du 3ème transfo 225/150/15 kV – 75 MVA de Kodialani ;
- Relancer la rénovation des dispositifs de contrôle commande des capacités série du RIMA ;
- Diligenter la réparation du régleur en charge du transfo N°1 de Kodialani ;
- Diligenter la remise en état de la travée réactance 225 kV 25 MVAR de Kodialani ;
- Diligenter la fourniture et l'installation d'un transfo 225/30 kV de Manantali ;
- Diligenter la rénovation du système Advant de la centrale de Manantali ;
- Rendre opérationnel le lavage sous tension (camion et station d'eau) ;
- Diligenter l'acquisition de nouvelles valises d'injection (DA PRO/006, 007 et 008/22/ DM : bon de commande signé, attente paiement et livraison) ;
- Le renforcement du personnel technique ;
- La transformation de l'école de Félou en logement pour les agents ;
- La réhabilitation du Scada de Félou;
- La coordination de l'établissement et du traitement des DA qui affecte les sites éloignés DP (Félou, Gouina) avec les services DMG ;
- La maintenance type A des auxiliaires de la centrale et des ouvrages connexes (portiques, treuils aval, équipements de la station de traitement d'eau) ;
- La levée des réservés des travaux de grande révision des groupes G1, G2 et G3 de Félou.





## **PERSONNEL, INSTITUTIONS**

## 8.1 Effectif de la SEMAF

L'effectif de la SEMAF-SA au 31 décembre 2023 est de 344 salariés ainsi répartis :

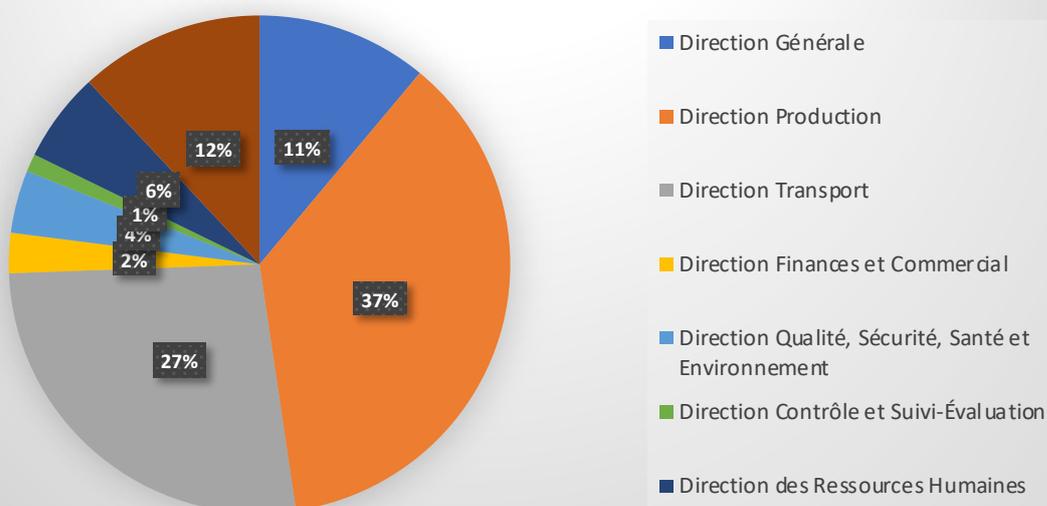
- Au Mali : 284 salariés,
- En Mauritanie : 38 salariés ;
- Au Sénégal : 22 salariés.

Cet effectif est réparti entre les différentes entités comme suit.

Lors des reprises de service en cas de black - out il est de plus en plus fréquent que les SdE n'arrivent pas à redémarrer leur système à partir de leurs propres centrales ;

Direction	Effectifs au 31-12-23	Part en %
Direction Générale	38	11
Direction Production	126	37
Direction Transport	92	27
Direction Finances et Commercial	9	3
Direction Qualité, Sécurité, Santé et Environnement	14	4
Direction Contrôle et Suivi-Évaluation	4	1
Direction des Ressources Humaines	20	6
Direction des Moyens Généraux	41	12
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>100</b>

### Effectifs au 31-12-23



Répartition par Catégories socio-professionnelle :

Désignation	Nombre	Part en %
Hauts Cadres	15	4
Cadres	115	33
Techniciens et agents de maîtrise	85	25
Employés et ouvriers	129	38
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>100</b>

Répartition par Sexe :

Désignation	F	H	Total
Hauts Cadres	1	14	15
Cadres	8	107	115
Techniciens et agents de maîtrise	10	75	85
Employés et ouvriers	3	126	129
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>322</b>	<b>344</b>
	6%	94%	100%

Répartition par nationalité :

Désignation	Mali	Mauritanie	Sénégal	Autres	Total
Hauts Cadres	7	3	5		15
Cadres	48	41	22	4	115
Techniciens et agents de maîtrise	44	21	20		85
Employés et ouvriers	95	18	16		129
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>83</b>	<b>63</b>	<b>4</b>	<b>344</b>
	56%	24%	18%	1%	100%

## 8.2 Administration

### Le recrutement

Dans le contexte de la SEMAF le recours au recrutement constitue une réponse à plusieurs exigences de l'exploitation, à savoir :

- La disponibilité d'un personnel qualifié pour une meilleure prise en charge et de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages du RIMA ;
- Le déploiement du personnel nécessaire à l'exploitation de la nouvelle Centrale Hydroélectrique de Gouina ;
- Le déploiement de l'organigramme.

## 8 PERSONNEL, INSTITUTIONS

Selon la procédure de recrutement, en cas de vacance de poste, la SEMAF passe d'abord à une prospection interne selon des critères validés. Dans le cas où il n'y aurait aucun profil en interne correspondant au poste, la SEMAF procède à un recrutement en externe avec l'appui d'un cabinet :

- Dans les Etats de l'OMVS, s'il s'agit d'un poste de cadre ;
- Au niveau du Mali, s'il s'agit d'un agent de maîtrise (la plupart des sites étant au Mali ;
- Dans les communautés au Mali autour des installations, si c'est un ouvrier ou employé.

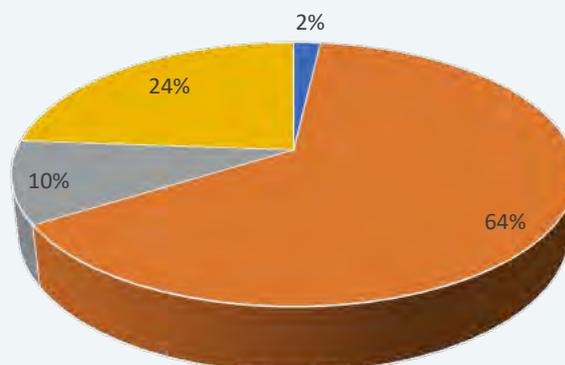
C'est ainsi que les ressortissants des communautés autour des installations ont la possibilité de postuler à tous les recrutements, alors que la plupart des recrutements sont fermés et leur sont exclusivement réservés.

Au total 50 agents ont été recrutés sur l'année 2023, dont les 31 (soit 64%) sont destinés à des postes techniques clés de l'exploitation. Les 19 agents (soit 38%) concernent l'effectif de Production avec 2 agents à Félou et 17 agents à Gouina dans le cadre du recrutement complémentaire du personnel de cette nouvelle Centrale. Les 12 agents (soit 24%) concernent l'effectif du Transport. Le reste des recrutements (36%) sont répartis entre les directions supports : Direction Générale : 2, DQSE : 4, DMG : 9, DFC : 2, DRH : 1, DCSE : 1.

L'application de cette procédure sur les deux dernières années 2022 et 2023 est récapitulée dans le tableau ci-après selon la nationalité de l'agent recruté.

Pays	Nombre	Pourcentage
Guinée	2	2%
Mali	69	64%
Mauritanie	11	10%
Sénégal	26	24%
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>
NB :		
Effectif recruté pour Gouina	53	49%
Effectif recruté pour le reste de la SEMAF (toutes directions confondues)	55	51%

### Répartition des recrues par nationalité



■ Guinée ■ Mali ■ Mauritanie ■ Sénégal



L'effectif total des nouvelles recrues sur 2022 et 2023 est de 108 agents dont les 53 sont affectés à la Centrale de Gouina nouvellement prise en main, soit 49% des recrutements. Le reste du personnel de Gouina étant complété par le redéploiement de personnel. Les 64% des recrutements sont effectués au niveau du Mali.

### La régularisation des prestataires

Compte tenu de l'impact social que pourrait engendrer la fin de la mise à disposition du personnel externe, la Direction Générale de la SEMAF a décidé de lancer le pourvoi de tous les postes existants dans l'organigramme et occupés par les prestataires. Ce pourvoi de ces postes au niveau du Bafing vise d'une part à donner une chance au prestataire qui occupait le poste, et d'autre part, à garantir un emploi durable aux candidats retenus. Les deux premiers recrutements lancés sur ce dossier ont profité aux trois prestataires qui occupaient les postes concernés au niveau de la DQSE et de la DFC (1 assistant limnologie et 2 assistants comptabilité fournisseurs).

Malgré les rencontres d'échanges tenues régulièrement avec les représentants de la communauté pour partager les bonnes informations en vue de trouver des points de convergences, la SEMAF n'a pas pu s'entendre avec la communauté de Manantali.

### Les mouvements du personnel

En 2023, la SEMAF-SA a enregistré en termes de :

#### *Mobilités internes :*

Deux sortes de mobilités ont été observées en 2023 : les changements de poste de travail qui sont au nombre de 5, représentant 1,5% de l'effectif total et les changements de pays d'affectation qui sont au nombre de 4, représentant 1,2 % de l'effectif total.

#### *Départs :*

Cinq (05) cas de démissions ont été enregistrés sur les nouvelles recrues de Gouina, soit 1,5 % de l'effectif total de la SEMAF et 10% de l'effectif de Gouina. Ceci renvoie à la nécessité d'améliorer les conditions de travail à Gouina.

Trois (03) cas de décès ont été enregistrés.

Deux (02) licenciements ont été enregistrés et sont dus à des abandons de poste.

## 8.3 Les obligations de SEMAF vis-à-vis des institutions.

La SEMAF est à jour avec les institutions de santé, de retraite, de sécurité sociale, les services fiscaux des trois pays.

Les cotisations et les droits sont payés régulièrement. Il en est de même avec les associations et coopératives des travailleurs, les syndicats maison. Les décalages notés au niveau des paiements sont rattrapés pour les impôts et le FOPESRIMA.

## 8.4 Relation avec les représentants du personnel

A la suite d'un lourd héritage de contentieux sociaux, la Direction Générale de la SEMAF a mis en place un dialogue continu, aussi bien en interne avec les représentants du personnel, qu'en externe avec les médiations du Gouverneur de la Région, de la Direction Régionale du Travail de Kayes et de la SOGEM.

Après une analyse de conformité en rapport avec la Direction Régionale du Travail, plusieurs vieux points de revendications ont été résolus entre fin 2022 et début 2023. Il s'agit de :

- La régularisation des travailleurs rétrogradés ;
- Le paiement des primes d'éloignement et de responsabilité conformément aux textes qui régissent le fonctionnement de la SEMAF SA ;
- L'application des résultats de la commission d'avancement 2022 pour les années 2019-2020-2021 et le paiement des montants y afférents ;
- Le paiement des frais de mission, des frais de transport congés et des frais médicaux.
- L'année 2023 est marquée par un dynamisme dans les relations avec les partenaires sociaux. Beaucoup de réunions sont tenues au cours de l'année notamment dans le cadre :
- Du chantier du Règlement Intérieur déjà clôturé ;
- Des travaux de la Commission Paritaire pour les avancements du personnel sur 2021-2022 qui sont clôturés ;
- De la préparation des tests de passage à des catégories supérieures concernant les années 2019-2020 et 2020-2021, dont la programmation a été reportée plusieurs fois dans le cadre du dialogue avec les partenaires sociaux ;
- Des rencontres périodiques avec les Représentants du Personnel (des réunions mensuelles présidées par le Secrétaire Général et des rencontres trimestrielles présidées par le Directeur Général) ;
- Les activités en cours avec les partenaires sociaux concernent principalement :
- Le chantier de l'Accord d'Etablissement pour lequel 20 articles ont déjà fait l'objet de négociations, et qui nécessite l'organisation de nouvelles sessions de négociations ;
- La formation des Instances de Représentation du Personnel qui est un élément de développement des compétences des équipes nécessitant l'organisation d'une session avec la participation du nouveau Bureau du Comité Syndical et des représentants de la Direction Générale ;
- L'AG du FOPESRIMA ;
- La préparation de la fête des retraités et la présentation des vœux de nouvel an.
- La Direction Générale de la SEMAF reste disposée à poursuivre le développement du dialogue social dans le cadre de la prise en charge les préoccupations des travailleurs et pour maintenir la paix sociale au sein de la société.

### 8.5 Relation avec les institutions

Durant l'année 2023, la nouvelle Direction Générale a établi de bonnes relations avec ces institutions.

### 8.6 Médecine du travail

Le Service Médical d'Entreprise (SME) de la SEMAF couvre non seulement le personnel de la SEMAF et leurs familles, mais également la quasi-totalité des villages des 2 communes du Bafing et de celle de Koundian qui sont autour des installations. Le SME comprend l'hôpital et le dispensaire de Manantali, les infirmeries de Félou et de Gouina.

Sur l'année 2023, le SME a enregistré au total 10242 consultations toutes entrées confondues et réalisé 9528 consultations durant cette période. Après une forte hausse de 38% entre 2021 et 2022 (passage de 6802 consultations en 2021 à 9383 en 2022), la croissance du nombre de consultations s'est stabilisée, avec une augmentation de 2% entre 2022 et 2023.

**Les maladies fréquemment rencontrées durant l'année 2023 sont :**

- Le paludisme avec 5526 cas (contre 4215 en 2022), soit environ 60% des consultations dont 298 cas chez les travailleurs SEMAF et 1400 cas chez les ayants droit. Ces chiffres sont relativement supérieurs à ceux de l'année 2022, à la suite de l'augmentation après les recrutements pour la nouvelle Centrale de Gouina et le



- déploiement d'autres postes. Nous sommes dans une zone endémique où le paludisme sévit pendant toute l'année ; la promiscuité, l'insalubrité et la non-utilisation de moustiquaires imprégnées et d'insecticides sont des facteurs favorisants. L'inobservance du traitement favorise les cas de résistance et de rechute.
- Les Infections Respiratoires Aiguës/chroniques (basses et hautes) ont représenté 856 cas contre 916 cas en 2022, soit environ 09% des consultations et 300 cas chez les travailleurs SEMAF. Cela s'explique probablement par les conditions climatiques de la localité et la présence de multiples allergènes.
- Les infections sexuellement transmissibles ont représenté 171 cas sur l'ensemble des consultations et 50 cas chez les travailleurs et dépendants.

Les évacuations sont au nombre de 198 dont 70 pour les travailleurs, soit 60%, et sont dominées par les consultations Ophtalmologiques avec 30 cas et dentaires 15 cas. Quatre (4) cas d'accident de travail ont été enregistrés sur l'année 2023 dont deux (02) mortels.

Un (1) cas d'évacuation à l'extérieur de la zone OMVS a été enregistré.

Le paludisme est la première cause d'arrêt de travail. Sur les 213 jours d'arrêt de travail comptabilisés par le SME, les 100 jours (soit 47% des repos médicaux) sont dus au paludisme.

L'approvisionnement en médicaments s'est déroulé de façon irrégulière, nous n'avons de convention qu'avec une seule pharmacie à Manantali. Le rythme de livraison et le taux de satisfaction sont insuffisants. Les consignes données concernant les médicaments anti-paludiques pendant la période hivernale afin d'éviter toute rupture de stock n'ont pas été respectées à 100%.



## Statistiques du SME

Les principales statistiques de santé sont récapitulées comme suit :

<b>Entrées toutes raisons confondues</b>	<b>10242</b>
--	--------------

### CONSULTATIONS

<b>Total Consultations :</b>	<b>9528</b>
------------------------------	-------------

<b>Consultations SEMAF</b>	<b>2463</b>
----------------------------	-------------

<b>AUTRES Consultations</b>	<b>7065</b>
-----------------------------	-------------

<b>Total paludisme</b>	<b>5526</b>
------------------------	-------------

<b>Paludisme SEMA</b>	<b>1698</b>
-----------------------	-------------

<b>Paludisme Autres cas</b>	<b>3828</b>
-----------------------------	-------------

<b>Diarrhée</b>	<b>163</b>
-----------------	------------

<b>IST (infection</b>	<b>171</b>
-----------------------	------------

<b>Consultation Périnatales</b>	<b>105</b>
---------------------------------	------------

<b>IRA Basse / IRA Haute et ORL (Travailleurs)</b>	<b>856 (251)</b>
--	------------------

<b>Bilharzioses</b>	<b>22</b>
---------------------	-----------

<b>HTA (Travailleurs SEMAF)</b>	<b>135</b>
---------------------------------	------------

<b>AVP</b>	<b>29</b>
------------	-----------

<b>Nombre d'échographies</b>	<b>98</b>
------------------------------	-----------

<b>Nombre de radiographies</b>	<b>434</b>
--------------------------------	------------

<b>Décès travailleurs</b>	<b>02</b>
---------------------------	-----------

<b>Arrêt de Travail Nbre de Patients</b>		
Département	Simple	Lg
DP/DT/DM	32	2
DMG	19	0
DQSE	2	0
DG // DQSE	09	0
DCF	02	0
DRH	09	0
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>2</b>

<b>Accident de Travail</b>	
DIRECTION	Patients
DRH	0
DT	01
DQSE	0
DG	0
DFC	0
DMG	03

### Pédiatrie

<b>Consultations pédiatriques globales</b>	<b>1782</b>
<b>Consultations Adultes globales</b>	<b>890</b>
<b>Consultations des travailleurs et ayants droit SEMAF</b>	<b>1002</b>
<b>Consultations non SEMAF (populations environnantes)</b>	<b>1670</b>
<b>Hospitalisations</b>	<b>123</b>
<b>Décès</b>	<b>08</b>
<b>Total consultations</b>	<b>2672</b>



## 8.7 Affaires sociales

Le nombre total des demandes enregistrés est de 51. Les statistiques de la section des affaires sociales sont :

- Nombres de demandes de donation satisfaites : 84%, pour un montant global de 24.790.500 FCFA
- Nombre de demandes de donation non satisfaites : 16%

En raison du faible budget social de la SEMAF, les actions ont été ciblées et la SOGEM a été de plus en plus sollicitées pour les doléances nécessitant des budgets plus importants. Un effort d'organisation est également en cours pour distinguer les actions sociales de la RSE.

*Le tableau ci-dessous récapitule les montants des assistances effectuées par groupe de bénéficiaires et par mois.*

Assistance envers le personnel	Administration	Communes-associations-divers	Total
5 955 000	1 525 000	17 310 500	24 790 500

### Parrainage de la 15ème édition de la Ziarra annuelle de Cheikh Oumar Foutiyou Tall de Koundian (Mali) par la SEMAF



Le 27 mai 2023, la SEMAF a parrainé la 15ème édition de la Ziarra annuelle de Cheikh Oumar Foutiyou Tall à Koundian au Mali.

La Délégation du khalife de la famille 'omarienne', Thierno Bachirou Tall, conduite par Thierno Seydou Norou TALL a transmis les remerciements du Khalife à l'endroit du Directeur Général la SEMAF, Monsieur Abdoulaye DIA, pour son appui et sa contribution significative à la réussite de la ziarra dans ce lieu saint et historique.

Le Khalife a prié pour le maintien de la stabilité sociale et pour le développement de la SEMAF et de l'OMVS dans sa globalité. Le Khalife a formulé également des prières pour le monde entier.

Le guide et historien Thierno Saidou Nourou NIANG qui a participé à la ziarra a immortalisé l'événement devant les studios de la Radiotélévision guinéenne avec l'écharpe estampillée SEMAF !



**SITUATION FINANCIERE**

## 9.1 Trésorerie

L'essentiel de la trésorerie vient des revenus de la rémunération du contrat d'exploitation et de maintenance des ouvrages de production et de transport de l'énergie de Manantali et Félou signé le 8 février 2022 à Dakar.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation provisoire de la trésorerie au 31 décembre 2023 :

Banque	Solde au 1er janvier 2023	Solde au 31 décembre 2023	Variation	%
BNDA	479 250 738	1 330 842	-477 919 896	-99,72%
BDM MANANTALI EXPLOITATION	343 850 319	51 450 800	-292 399 519	-85,04%
ECOBANK MALI	854 967 778	372 069 966	-482 897 812	-56,48%
BICIS DKR-000561400033-29	220 740 917	123 339 638	-97 401 279	-44,12%
ECOBANK SENEGAL	398 541 400	60 246 326	-338 295 074	-84,88%
BMCI MAURITANIE	-218 875 836	67 638 970	286 514 806	-130,90%
BCI EXPLOITATION SEMAF MAURITANIE	6 391 854	3 161 135	-3 230 719	-50,54%
BMI-RIM	358 558 747	-46 923	-358 605 670	-100,01%
SOCIETE GENERALE MAURITANIE	0	213 416 781	213 416 781	-
BQUES, INTERET COURUS, CHGE A PAYER	-584 047	-14 025	570 022	-97,60%
BQUES, INTERET COURUS, PRD A RECEVOIR	6 466 013	140 084	-6 325 929	-97,83%
Monnaie Electronique-Visa DG BKO	76 103	76 103	0	0,00%
Monnaie Electronique-Visa DG DKR	2 520 333	1 498 093	-1 022 240	-40,56%
Monnaie Electronique Visa Classique	0	3 345 611	3 345 611	-
Monnaie Electronique Visa Manantali	0	1 500 000	1 500 000	-
CAISSE PRINCIPALE MANANTALI	7 900 456	2 006 598	-5 893 858	-74,60%
VIREMENTS DE FONDS	0	0	0	-
<b>Dépréciation des Comptes Banque</b>	<b>-25 445 935</b>	<b>-25 445 935</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>	<b>2 434 358 840</b>	<b>875 714 064</b>	<b>-1 558 644 776</b>	<b>-64,03%</b>

La trésorerie provisoire consolidée au 31 décembre 2023 a enregistré une diminution par rapport à la même période de l'année 2022, représentant un taux de variation de -64%. Cette baisse est attribuable aux retards récurrents constatés, d'une part, dans l'encaissement des factures de la rémunération de la SEMAF SA et d'autre part, dans le non-remboursement des sommes préfinancées par la SEMAF SA au titre des dépenses à la charge de la SOGEM.

Cependant, il est à noter que les recettes ont augmenté de 260 millions par mois en raison du montant forfaitaire de la rémunération de la centrale de Gouina depuis août 2023.

## 9.2 LA PREFACTURATION DES SdE TRANSMISE A LA SOGEM

La pré facturation de l'énergie consommée par les SdE, du 1er janvier au 31 décembre 2023, s'est bien passée avec la bonne collaboration de celles-ci.

Conformément à l'article 32.2 du Contrat d'Exploitation signé entre la SOGEM et la SEMAF en février 2022, le recouvrement des recettes de ventes d'énergie aux SdE revient désormais à la SOGEM.

À ce titre, il convient de souligner qu'à partir de la signature du Contrat de Cession d'Energie, nous avons commencé à transférer les factures des SdE à la Direction Financière de la SOGEM pour signature, après avoir effectué les pré-validations requises avec la Direction de Transport.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de la préfacturation du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Libellé	Facturation du 1er janvier au 31 décembre 2023
<b>SDE</b>	
<b>EDM</b>	
- <i>Manantali</i>	16 067 261 145
- <i>Félou</i>	5 248 933 829
- <i>Gouina</i>	8 047 141 632
<b>S/Total EDM</b>	<b>29 363 336 606</b>
<b>SOMELEC</b>	
- <i>Manantali</i>	4 582 701 740
- <i>Félou</i>	3 624 664 267
- <i>Gouina</i>	8 112 225 147
<b>S/Total SOMELEC</b>	<b>16 319 591 154</b>
<b>SENELEC</b>	
- <i>Manantali</i>	9 574 275 514
- <i>Félou</i>	2 917 952 087
- <i>Gouina</i>	7 819 584 746
<b>S/Total SENELEC</b>	<b>20 311 812 347</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 994 740 107</b>

### 9.3 La Facturation et le recouvrement de la rémunération mensuelle

Pendant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, notre entreprise a émis des factures totalisant un montant de 10 647 161 265 FCFA.





### 9.4 Le Modèle Financier

Le modèle financier de la SEMAFSA a été présenté le 10 février 2023, en présence des délégations de la SOGEM, de la SOGEOH et du Haut-commissariat de l'OMVS.

Le 22 février 2023, ledit modèle a été transmis à la SOGEM par courrier référencé OS/AbD/C025-2023. Cependant, nous sommes toujours en attente des observations de SOGEM sur le modèle. Pour rappel, la révision de la rémunération est assujettie à la validation du dit modèle financier.

Dans le but de la prise en compte des futures mises à jour à apporter au modèle financier, des séances de formation sont prévues avec le Consultant pour l'actualisation des données. À terme, cette actualisation incombera au Service Financier.

### 9.5 Le reporting des courriers avec la SOGEM

#### A. Les échanges de courriers entre la SEMAF et la SOGEM

Au 31 décembre 2023, nos statistiques concernant les échanges des courriers avec la SOGEM se présentent comme suit :

#### Annexe - Reporting des courriers de la SEMAF de l'année en cours

##### 1- Courriers arrivés à la SEMAF

Désignation	Année	Nombre de courrier	Nombre de courrier faisant suite d'une réponse
Nombre de courriers arrivés	2023	70	37

##### 2- Courriers départ - SEMAF

Désignation	Année	Nombre de courrier	Nombre de courrier faisant suite d'une réponse
Nombre de courriers envoyés	2023	81	32

#### B. La transmission des rapports contractuels :

Conformément aux dispositions contractuelles, les rapports de l'exercice 2022 ont été transmis à la SOGEM par la lettre référencée SG/AbD-C155/2023 du 29 décembre 2023.

## 9.6 Situation patrimoniale

Le tableau ci-dessous représente la situation patrimoniale de la société dans les grandes masses du bilan au 31 décembre 2023.

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	50 861 222	39 154 626	Capital	2 000 000 000	2 000 000 000
Immobilisations corporelles	801 315 134	594 339 336	Réserves indisponibles	400 000 000	400 000 000
Avances et acomptes versés sur immobilisations	44 517 677	7 652 352	Report à nouveau	-999 230 387	-1 142 210 376
Immobilisations financières	8 525 423	7 775 423	Résultat net de l'exercice	530 166 186	142 979 989
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>905 219 456</b>	<b>648 921 737</b>	<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 930 935 799</b>	<b>1 400 769 613</b>
ACTIF CIRCULANT HAO	2 500 000	0	Emprunts et dettes financières		
Stocks et encours	1 730 195 072	693 921 864	Provisions financières pour risques et charges	829 156 765	918 858 007
Fournisseurs avances versées	253 379 964	177 490 366	<b>Total dettes financières</b>	<b>829 156 765</b>	<b>918 858 007</b>
Clients	0	0	Dettes circulantes HAO	57 572 279	0
Autres créances	4 130 340 870	3 696 841 322	Dettes Fournisseurs	903 946 064	1 575 260 197
<b>Total actif circulant</b>	<b>6 116 415 906</b>	<b>4 568 253 552</b>	Dettes fiscales et sociales	630 705 678	716 236 796
Banques & caisses	875 775 012	2 653 818 723	Autres dettes	1 875 625 120	1 131 256 767
Ecart de conversion-actif	0	9 536 748	Risques Provisionnés	1 669 407 721	1 916 430 790
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 897 410 374</b>	<b>7 880 530 760</b>	<b>Total passif circulant</b>	<b>5 137 256 862</b>	<b>5 339 184 550</b>
			Banques découverts	60 948	219 459 883
			Ecart de conversion -Passif	0	2 258 707
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 897 410 374</b>	<b>7 880 530 760</b>

Avec un total bilan net de 7 897 410 374 F CFA au 31 décembre 2023, la situation patrimoniale nette a connu une baisse d'environ 0,21% comparé au total bilan au 31 décembre 2022 qui était de 7 880 530 760 FCFA.

- L'actif immobilisé a connu une hausse de 39% par rapport au solde au 31 décembre 2022. Cependant, il est à noter, malgré cette hausse de l'actif immobilisé, que le taux de réalisation du CAPEX prévisionnel demeure faible.
- Le stock a connu une hausse de 149% au 31 décembre 2023 par rapport au stock constaté au 31 décembre 2022. Cette variation significative est due à l'inventaire physique exhaustif réalisé au titre de l'exercice sous revue.
- Les avances fournisseurs gelées ont été dépréciées/provisionnées à 100% au 31 décembre 2023.
- Les autres créances sont essentiellement constituées des créances sur le personnel (avances sur frais de mission non encore justifiées), les créances sur la SOGEM, les avances des bureaux de représentation, les cantonnements opérés sur les comptes et des créances diverses au 31 décembre 2023.
- La trésorerie consolidée est constituée par les dépôts en banque et la caisse. Elle a connu une baisse de 67% par rapport à la même période en 2022.
- Les provisions financières pour risques et charges sont essentiellement composées de la provision pour engagement de retraite et droits similaires du personnel.
- Les dettes fournisseurs (pour les achats de biens et services), ont connu une baisse de 39% par rapport au 31 décembre 2022 avec une maîtrise du volume des commandes.
- Les dettes fiscale et sociale sont constituées des retenues sur les salaires et les retenues à la source effectuées sur les paiements de certains prestataires. En 2023, elles ont baissé de 12% par rapport à 2022.
- Les autres dettes sont essentiellement constituées des remboursements de sinistres. Ces montants sont pour le compte de la SOGEM, des cotisations dues au FOPESRISMA et de la provision des droits de départ du Directeur Général au 31 décembre 2023.

### 9.7 Performances financières au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des indicateurs financiers de SEMAF SA.

Indicateurs	Commentaires
Chiffre d'affaires	L'Évolution est satisfaisante avec une hausse de 13%.
Charge du personnel	Sur la base du compte de résultat, les charges de personnel représentent 68% des produits de l'exercice (rémunération, autres produits, reprises de provisions et transfert de charges).
Charges décaissables hors frais de personnel	Sur la base du compte de résultat, les charges décaissables autres que les frais de personnel, représentent 25% des produits de l'exercice (rémunération, autres produits, reprises de provisions et transfert de charges).
Trésorerie nette (cash-flow)	Elle a baissé de 64% par rapport à celle de 2022.

Tableau évolution du Chiffre d'Affaires et des Charges de Personnel (2023, 2022, 2021) en KFcfa

	Chiffre d'Affaires (KFcfa)	Charges Personnel (KFcfa)	Evolution (%)
2023	10 647 161	8 875 444	31%
2022	9 422 645	6 755 098	14%
2021	9 434 645	5 934 421	



**QUALITE, SECURITE, SANTE  
ET ENVIRONNEMENT**



Les activités suivantes ont été réalisées dans les différents domaines.

## 10.1 Santé et Sécurité au travail

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la santé, sécurité et environnement :

- Animation des séances d'induction des visiteurs, prestataires, stagiaires et nouvelles recrues de la SEMAF, en présentiel et virtuel ;
- Formation en conduite défensive du personnel de la SEMAF ;
- Établissement des autorisations d'accès (visiteurs et travailleurs) ;
- Élaboration des rapports de constats à la suite des incidents/accidents ;
- Gestion des incendies ;
- Participation et assistance HSSE lors des travaux de maintenance sur les sites de Manantali et Gouina ;
- Visite de chantier, installation et mise en service du groupe électrogène 1250kVA à Manantali ;
- Inspection HSSE de routine des sites de Manantali et Gouina ;
- Inspection nocturne de routine du site de Manantali ;
- Visite de chantier HSSE sur les sites de Manantali et Gouina ;
- Inspections QSE dans les postes HT au Sénégal et en Mauritanie ;
- Etat des lieux des moyens de lutte contre les incendies sur le RIMA (extincteurs, bouteilles de gaz, RIA et poteaux d'incendie) ;
- Suivi et contrôle de la mission d'entretien et de remplissage des extincteurs sur les sites de la SEMAF ;
- Réception de poubelles pour le complexe hydroélectrique de Gouina provenant du stock de Manantali ;
- Installation de 08 nouveaux extincteurs à la centrale de Gouina ;
- Suivi des travaux de traitement chimique et de désherbage des sites de Manantali, Gouina et de Férou ;
- Analyses des risques SST, AES, élaboration de Plans de gestion des déchets, de gestion des produits chimiques et l'inventaire des équipements de surveillance et de mesure (ESM) ;
- Relecture des différentes analyses sur les risques SST, AES et autres faites par les équipes ;
- Relecture de la charte de la Brigade d'incendie et renouvellement/désignation des membres des Brigades incendies de Manantali, Gouina et Férou ;
- Sensibilisation du personnel sur les mesures sécuritaires instaurées par la gendarmerie à Gouina ;
- Création des nouveaux postes de garde à Gouina ;
- Contrôle de l'hygiène dans les toilettes de Gouina ;
- Suivi de la gestion des déchets biomédicaux de Gouina.

se présentent comme suit :

### Habilitation électrique

Suite à un appel d'offres, le cabinet CONSELESS a été retenu pour accompagner la SEMAF dans la mise en place d'un système d'habilitation électrique du personnel technique de la SEMAF selon la norme NF C18-510.

Le projet est constitué de 4 phases dont les 2 premières ont été réalisées durant l'année. Il s'agit de :

1. Préparation de la mission de formation du personnel (état des lieux) ;
2. Formation du personnel technique
3. Lancement et accompagnement
4. Audit de l'organisation

La phase préparatoire (du 7 au 17 Mai 2023) a consisté à faire un diagnostic avec la collecte des données sécurité sur le réseau, des documents et schémas des installations, la visite des installations et les entretiens avec le personnel. A l'issue un rapport détaillant l'ensemble des non-conformités a été fourni ainsi que les drafts du RPSE-SEMAF (recueil de prescriptions de sécurité électrique), de la procédure d'habilitation électrique selon la norme NF C18-510 –V2012, le code de manœuvres, les certifications et attestations de sécurité, le guide alphanumérique, les schémas unifilaires type pour exploitation et affichage au niveau de l'ensemble des sites de la SEMAF, les consignes particulières de sécurité (postes et lignes) type pour tout le réseau HTB de la SEMAF.

La seconde phase (du 13/ 11/2023 au 15 /12/ 2023) a permis la formation de 218 agents. À l'issue, 207 titres d'habilitation ont été délivrés et transmis aux agents ayant réussi aux tests.

### 10.2 Sûreté

**Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la sûreté :**

- Élaboration et validation des termes de référence pour le recrutement de société de gardiennage pour le Mali
- Signature du contrat de gardiennage avec OGS pour l'ensemble des sites de SEMAF au Mali pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er août 2023 ;
- Suivi des contrats des gardiennage avec les sociétés de gardiennage en Mauritanie et au Sénégal ;
- Identification et choix des postes de garde de Gouina avec OGS ;
- Signature du contrat de géolocalisation des véhicules du parc SEMAF (réception et installation du matériel) ;
- Établissement des autorisations d'accès (visiteurs et travailleurs) ;
- Inspection nocturne QSE : Cité des Cadres, Ouvrière, Bureau Ex-COFITEC, routes d'accès Dispatching, poste HT, Centrale et Bâtiment Administratif à Manantali en compagnie des agents de la DMG.
- Création d'un nouveau poste de gardiennage à la base vie de Félou

### 10.3 Environnement

**Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de l'environnement ;**

- Vérification du ramassage des déchets dans les cités et bureaux, et distribution des poubelles ;
- Rencontre avec le service des eaux et forêts de Manantali dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse ;
- Identification des Aspects Environnementaux Significatifs (AES) sur l'ensemble des activités de la SEMAF ;
- Finalisation du plan de gestion des déchets à Manantali et élaboration du plan pour Félou et Gouina ;
- Identification des produits chimiques utilisés à Manantali ;
- Inspection des différentes toilettes des sites de Manantali avec l'équipe du CHS ;
- Participation à l'évaluation des offres pour le nettoyage et l'entretien des locaux de la représentation de la SEMAF à Dakar et des postes HT aux Sénégal situés à Dagana, Sakal, Matam, Bakel et Tobène ;
- Dotation de poubelles du complexe hydroélectrique de Gouina ;
- Traitement chimique et désherbage des sites de Manantali, Gouina et de Félou.

### 10.4 Limnologie

**Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la limnologie :**

- Contrôle de la qualité physico-chimique du réseau de distribution d'eau potable et des piscines de Manantali (Prévu pour trois fois par semaine, réalisé 103 fois) ;
- Campagne de mesures limnologiques sur le lac et au bassin d'amortissement de Manantali (Prévu pour une fois par trimestre, réalisée 3 fois) ;
- Enquête des campements et inventaire ichtyologiques sur le lac de Manantali (prévue pour une fois par semestre, réalisée 2 fois) ;
- Inventaire des poissons au marché de Mahina et mesures physico-chimiques de l'eau à Bafoulabé, aux complexes hydroélectriques de Gouina et de Félou (Prévu une fois par mois, réalisé 4 fois) ;
- Contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux brutes et traitées des sites de la SEMAF au Mali, avec le laboratoire national des eaux de Bamako (une fois par semestre, réalisée 2 fois) ;

## 10.5 Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Plusieurs activités allant dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ont été entreprises en vue d'assister les collectivités locales.

Tableau de suivi du budget RSE

N°	Objet de la demande	Montant (FCFA)	Référence courrier/Mémo
1	Paiement de la subvention de la SEMAF pour l'année 2022 d'un montant de 6 267 500 FCFA pour la commune de Bamafélé	3 000 000	MEMO 09/2023/DQSE Lettre DQSE/Abd-0086/2023
2	Paiement Subvention annuelle Ambulance Manantali	1 200 000	
3	Paiement Reliquat Subvention Financière SEMAF-Mairie Bamafélé	3 287 500	
4	Don-Appui Financier svl Lettre n°00068/GRK-CAB Fonds Gouvernorat KAY	1 000 000	
5	Achat de gadgets de communication 2023	5 692 000	52/2022/DQSE
6	Paiement Organisation Récitil Coran pour Défunts Collègues	50 000	
7	Demande de parrainage par le Comité des Femmes Utilisatrices de santé communautaire (CFU) à l'occasion du 8 mars	300 000	MEMO 14/2023/DQSE
8	Invitation / Soutien des Epouses des agents de Félou et PHT de Kayes à l'occasion du 8 mars	300 000	MEMO 11/2023/DQSE Lettre DQSE/Abd-0086/2023
9	Donation pendant le mois de Ramadan	22 692 900	MEMO 22/2023/DQSE
10	Appui en pneus pour le véhicule de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Manantali	650 000	MEMO 48/2023/DQSE
11	Appui Cérémonie 8ème Jours Décès Chef Village Manantali	417 500	
12	Appui Financier 40ème Jours Décès Chef Village Manantali Mémo 019/DRH/	300 000	
13	Appui Mr KEBE Relative au Mémo n°017/DRH/23	500 000	
14	Appui Décès Chef de Village de Manantali	200 000	
15	Appui Financier Décès Gara Dembéle	50 000	
16	Invitation, Aide et parrainage à la quinzième édition de la ZIARA 2023 de Koundian (Don de 500 000 FCFA + foulards...)	1 358 000	MEMO 26/2023/DQSE
17	Assistance pour l'organisation du "Camp d'Excellence" à la cité des cadres de Manantali de la Jeune Chambre Internationale (JCI)	100 000	MEMO 21/2023/DQSE
18	Donation Tabaski	7 925 000	MEMO 32/2023/DQSE
19	Mise à disposition du camion SEMAF avec la grue pendant 3 jours de travail pour transporter et poser 3 châteaux d'eau fabriqués par la mairie à Bandjougoutin, Marena et Bangassi	1 150 000	MEMO 36/2023/DQSE (Montant évalué)
20	Demande d'appui en véhicule pour les 17 et 18 juin 2023 du Sous-Préfet de Bamafélé	174 000	MEMO 37/2023/DQSE (Montant évalué)
21	Paiement mensuel du chef de village de Manantali	300 000	Paiement mensuel depuis le 05/08/2023
22	Dotation maître coranique	300 000	Paiement mensuel
23	Sponsorisation de manifestation socio-culturelles et sportives de la Mairie Joal-Fadiouth/Mbour/Thies/Sénégal	500 000	MEMO 49/2023/DQSE
24	Demande de mise à disposition du camion benne pour le transport de 107 tonnes de céréales dans le 3 communes	500 000	MEMO 52/DQSE/2023
25	Paiement Fact Achat de Batterie (Véhicule Gendarmerie) SAN TOMOTA	55 000	
26	Soutien aux femmes des FAMA pour la fête de l'indépendance du Mali	200 000	MEMO 54/DQSE/2023
27	Assistance Funérailles SEMAF Suite Décès Enfant Mr DIAMOTENE	500 000	
28	Assistance Sociale au Chef de Village Manantali	100 000	
29	MAD-Appui Financier Chefferie du Village Manantali Moussa KEITA	100 000	
30	Appui Social SEMAF Action de Solidarité Moussa Keita	100 000	
31	Appui Financier Suite Décès Doyen Chefs Villages Bafing MOUSSA KEITA	50 000	
32	Donation ZIARA de Koundian 2023 HADY TALL	500 000	
33	Signature de protocoles d'accord avec les villages de LONTOU et Bangassi pour le site de Félou		MEMO 66/DQSE/2023
34	Signature de protocoles d'accord avec les villages de Dédéba, Banganoura, Foucara		MEMO 66/DQSE/2023
35	Signature de protocoles d'accord avec les villages de Bingassi, Bamafélé et l'Association des Ulémas pour le site de Manantali		MEMO 66/DQSE/2023
<b>TOTAL</b>		<b>53 531 900</b>	

## 10.6 Qualité

### Gestion documentaire

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la documentation jusqu'au mois de juin :

- Entretien du centre de documentation et d'archivage : Nettoyage des malles et boites contenant les documents, ainsi que des étagères métalliques ;
- Recherche documentaire informatisée et manuelle et enregistrement des documents à prêter ;
- Traduction et interprétation anglais-français et français-anglais au besoin.
- Élaboration du projet de convention avec le Centre de Documentation et d'Archivage de l'OMVS

Le 21 juin, le centre de documentation et d'archivage a été rattaché au Secrétariat Général avec la signature de la passation de service entre SG et DQSE.

### Système de Management Intégré (SMI)

La charte graphique de la SEMAF a été validée et diffusée. Sur cette base la procédure de gestion documentaire a été mise à jour et le chantier de codification et suivi des documents (tenue des séances de travail avec les différents chefs de service et chefs de section en vue d'énumérer ensemble, l'ensemble de leur documentation, ensuite procéder à la codification);

Au cours de l'année 2023, plus de 100 documents ont été codifiés et diffusés, incluant des procédures, des modes opératoires et des enregistrements.

Le rapport concernant le projet SMI est joint au présent rapport.

## 10.7 Facteurs bloquants

- Retard dans la fourniture des EPI/ EPC essentiellement dû à la non-obtention des lettres d'intention d'importation
- Absence de décharge d'ordures ;
- Absence de Plan d'Opération Interne ;
- Absence de système vidéosurveillance sur les sites du RIMA ;
- Non-conformité des bassins de décantation (Présence d'arbres, herbes empêchant le fonctionnement du processus) ;
- Poteaux d'incendie non fonctionnels à Manantali ;
- Barque non sécurisée et inadaptée aux missions sur le lac ;
- Dépassement budgétaire ou absence de budget pour certaines activités, nécessitant des demandes d'autorisation de dépassement





**FORMATION**

## 11.1 Les formations effectuées au profit du personnel de la SEMAF

Le développement des compétences constitue l'un des leviers stratégiques accompagnant la mise aux normes et la recherche de performance pour relever les défis multiples auxquels la SEMAF fait face. A cela s'ajoutent les exigences de compétences techniques liées à plusieurs enjeux dont principalement :

- L'inscription de la SEMAF dans une dynamique de triple certification (ISO9001, ISO 14001 et ISO 45001);
- La réponse aux exigences des SdE de doter la SEMAF de personnel clé pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité dans leurs réseaux ;
- Les exigences de la prise en main de la nouvelle Centrale de Gouina ;
- L'avènement du WAPP nécessitant une maîtrise du réseau et des équipements ;
- La vision déclinée de faire de la SEMAF un Opérateur électricien de référence d'ici l'horizon 2025.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale de la SEMAF a consacré des efforts significatifs pour la réalisation de plus de 20 projets de formation au profit du personnel, tant sur le plan technique qu'au niveau du support. Ces projets de formation incluent la formation sur l'habilitation électrique, le programme de formation du personnel pour la prise en charge de Gouina (avec 29 sessions de formations réalisées et une mission de formation en Chine sur 37 modules en 60 jours), les formations avec le WAPP et avec la SOGEM et les autres formations externes et internes réalisées.

### Les formations techniques

**Au niveau technique, les principales formations réalisées sur l'année 2023 sont présentées comme suit.**

1. **Formation pour l'habilitation du personnel technique sur la norme NFC18-510** : Ce projet strictement lié à la sécurité a été porté par la DQSE. Le Cabinet CONSELESS sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres internationale a réalisé toutes les sessions prévues sur l'années 2023.
2. **Formation du personnel de Gouina** :  
Pour la formation de Gouina un suivi continu a été réalisé en rapport avec la Direction de la Production et le Comité de Gouina, en plus de l'organisation d'une mission de suivi avec l'appui d'un Expert en Suivi & Evaluation de la formation. Cela a permis de réaliser une très grande partie des formations prévues dans le cadre du contrat tripartite SOGEM-SEMAF-SINOHYDRO, avec 29 sessions de formation réalisée sur sites en 2023 après 7 session réalisées en 2022. Une formation de 60 jours a été effectuée en Chine, du 14 avril 2023 au 23 juin 2023 pour six (6) ressources de l'équipe de pilotage de la Centrale de Gouina. Cette formation en Chine a été effectuée au niveau des ateliers des fabricants (10 modules), au centre de formation de Jiangle, Sanming, Province de Fujian ( 21 modules) et au niveau de la centrale de FANCUO de Jiangle, Sanming) (7 modules), avec un total de 37 modules. Il reste cependant six (6) sessions prévues initialement sur site à Gouina qui ne sont pas encore réalisées.
3. **Formation dans le cadre du WAPP**  
Pour le WAPP deux formations ont été réalisées :  
Une formation sur l'exploitation et la maintenance du SVC du poste HT de Matam sur la période 17 au 28 novembre 2023 à Nanjing Chine, avec la participation du cinq (5) membres du personnel clé (Chef de Service Dispatching, SectionVMaintenance système SCADA et Equipements Téléconduite, Section Maintenance poste HT, Chef de Poste HT de Matam, Chef d'Equipe Maintenance Rive Gauche) ;  
Une formation sur la maintenance SCADA sur la période du 09 au 15 octobre 2023 à Abuja au Nigéria, avec la participation du Chef de Section Maintenance système SCADA et Equipements Téléconduite.  
Il s'y ajoute plusieurs autres formations pour les pilotes et membres des équipes techniques réalisées avec la SOGEM :
4. **Formation et perfectionnement des opérateurs de poste HT à Manantali, en interne** ;
5. **Formation FICHTNER** (dans le cadre de l'Audit Technique des Installations) pour le Chef de Service Maintenance Production et la PMO ;
6. **Formation complémentaire SCADA\EMS** dans le cadre du projet de fourniture et installation de système d'information pour l'amélioration du Système de Communication et de Télécommande du Réseau Interconnecté de l'OMVS »;
7. **Formation sur la sous-station mobile au poste HT de Dagana** avec participation à l'installation, aux essais et la mise en service.



## Les formations supports

A l'instar des équipes techniques, les équipes supports ont reçu d'importantes formations. Mais, la plupart des formations réalisées concernent aussi les pilotes et les membres des équipes techniques, si bien que ces formations sont devenues transversales.

### Les principales formations réalisées au niveau du support sont :

1. Formation en techniques d'expression, avec l'exécution du dernier mois de formation : du 02 janvier 2023 au 09 février 2023 avec le Lycée LP.MANA avec 3 professeurs de Français mis disposition, dont 2 à Manantali et 1 à Bamako ;
2. Formation sur les Pratiques Essentielles du Droit Comparé du Travail (Mali, Mauritanie, Sénégal) ;
3. Formation sur le Droit Social ;
4. Formation en Team Building ;
5. Formation sur ERP SAGE ;
6. Formation sur la Gestion Budgétaire le Contrôle Interne ;
7. Formation sur la GESCOM le processus achat au sein de la SEMAF ;
8. Séminaire de formation sur la sécurité informatique des entreprises ;
9. Formation sur la Sécurisation des contrats IT ;
10. Formation et perfectionnement sur les Solutions Office 365 (Outlook, Teams et SharePoint / OneDrive / TEAMS/ SharePoint Online / Office Online /PLANNER / Viva) ;
11. Formation en Bureautique Avancée ;
12. Formation sur la conduite défensive.

## 11.2 Recommandations

**Malgré les performances de la formation en 2023, il reste encore beaucoup de jalons à poser dans le cadre du développement des compétences. Ainsi, les principales recommandations sont les suivantes :**

1. L'élaboration d'un plan de formation pluriannuel prenant en compte l'essentiel des formations techniques et des formations supports ;
2. Une priorisation des formations dans le cadre du plan de formation annuel, en prenant en compte les urgences exprimées, telles que :
  - La formation des monteuses de lignes HTB, en explorant parallèlement les possibilités de formation/perfectionnement en partenariat avec le projet Manantali II (travaux pylônes, immersions et visites dans différents sites, ...) ;
  - La formation sur le régulateur de vitesse et sur le système d'excitation des Groupes de la Centrale de Félou ;
  - La formation en protection et contrôle commande ;
  - La formation sur l'instrumentation et l'automatisation : Cette formation est jugée prioritaire et constitue une urgence pour Gouina et les autres centrales (Manantali et Félou) ;
  - La formation/perfectionnement des Opérateurs Dispatching (en interne et en externe)
  - La formation/perfectionnement des opérateurs de postes HT (en interne)
  - La formation sur la détermination du productible et sur le nouveau modèle (cascade), pour les équipes de la Production ;
  - La formation / recyclage en Sauvetage Secourisme au Travail (SST) et Lutte contre l'incendie (LCI) ;
  - La formation des formateurs ;
  - Les formations de l'équipe de santé ;

3. Un renforcement des relations avec les réseaux de formation et les centres de référence : SdE (EDM, SOMELEC et Senelec), réseaux de l'ASEA (RACEE), WAPP, CME/ CIE, RTE, CNR, IFEG (Algérie), Vinci Energies (Maroc), Cegelec, Office National de l'Electricité et de l'Eau potable : ONEE (Maroc), Ecoles Polytechniques, ....

4. Le renforcement du budget de la formation pour avoisiner la norme de 5% de la masse salariale, en intégrant les financements acquis (SOGEM, WAPP, RACEE) ;

5. Poursuivre le projet de mise en place du Centre de Formation aux Métiers de Manantali (CFMM) qui est un outil pédagogique endogène de développement des compétences. Plusieurs activités pourraient constituer des jalons importants :

- Réalisation de l'étude projet sur la base des TDR déjà partagés avec la SOGEM ;
- Réhabilitation de la microcentrale de Félou en vue de l'utiliser, entre autres usages, pour la formation et le perfectionnement du personnel ;
- Récupération des pièces de rechange non utilisées du réseau pouvant servir de base d'équipements d'entraînement et de perfectionnement, avec leur centralisation sur un des sites stratégiques après étude ;
- Installation de travées pour les équipements d'entraînement et de perfectionnement (exemple 2 travées dérivées du projets Manantali II) ;
- Exploitation de la micro turbine de Manantali pour les formations ;
- Mise à niveau de la salle DST du Dispatching tout en laissant la gestion au Dispatching ;
- Renforcement progressif de l'équipe de formation avec le redéploiement de Chefs de Spécialités, la formation de formateurs, l'affectation de formateurs et d'assistants à la formation, le recours à des expertises externes pour les nécessités.



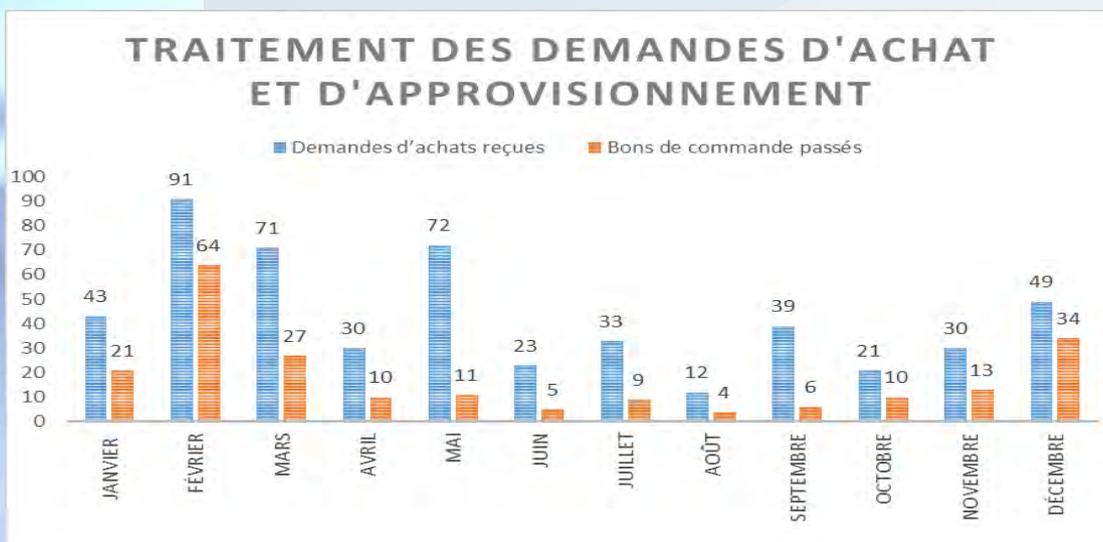


**ACHATS  
APPROVISIONNEMENTS  
ET LOGISTIQUE**

### 12.1 Achats et approvisionnements

Les achats et approvisionnements ont été effectués en rapport avec la cellule de passation des marchés, la section de gestion des stocks et les services utilisateurs conformément aux procédures en vigueur. Ils sont récapitulés dans le tableau ci-dessous

PERIODE	DEMANDES D'ACHATS REÇUES	BONS DE COMMANDE PASSES	COMMANDES (FCFA)	TAUX DE REALISATION (%)
JANVIER	43	21	44 446 978	49%
FÉVRIER	91	64	86 005 283	70%
MARS	71	27	57 895 893	38%
AVRIL	30	10	30 379 554	33%
MAI	72	11	33 182 750	15%
JUIN	23	5	14 297 000	22%
JUILLET	33	9	43 447 564	27%
AOÛT	12	4	6 383 475	33%
SEPTEMBRE	39	6	5 890 675	15%
OCTOBRE	21	10	15 195 207	48%
NOVEMBRE	30	13	18 414 839	43%
DÉCEMBRE	49	34	124 760 927	69%
<b>TOTAUX</b>	<b>514</b>	<b>214</b>	<b>480 300 145</b>	<b>42%</b>



Le taux de traitement des demandes d'achat a connu une légère augmentation (3%) cette année en raison de l'implémentation du module gestion commerciale (GESCOM) de l'ERP SAGE d'une part et de l'installation d'un chef de service approvisionnement et achat spécialisé dans le domaine.

## 12.1.1 Gestion des stocks et du carburant

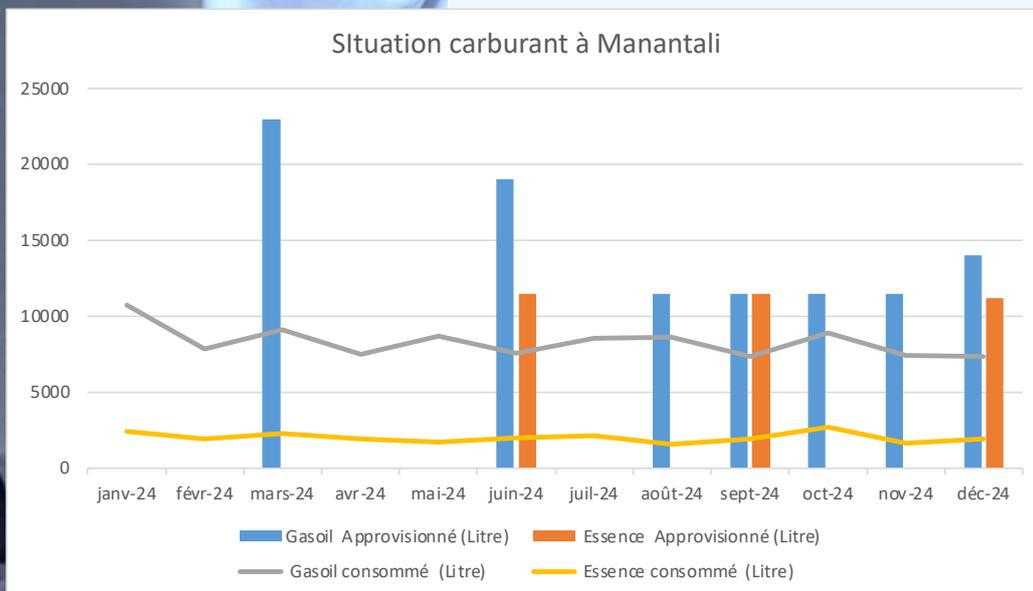
Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la santé, sécurité et enviLa Direction des Moyens Généraux dispose de deux cuves de 30 000 litres chacune et équipées de deux pompes pour le stockage et la distribution du carburant à Manantali. Les véhicules affectés aux postes HT et aux bureaux de représentation sont approvisionnés via des cartes contractées auprès des compagnies pétrolières agréées. Les mouvements de carburant à Manantali (Gasoil et essence) courant 2023 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Des consultations sont en cours pour formaliser l'approvisionnement de carburants à travers un contrat encadré pour les véhicules du parc automobile au Sénégal. D'ailleurs la même procédure a été entamée pour tous les approvisionnements récurrents.



GASOIL (litre)			ESSENCE (litre)		
Q/SORTIE	Consommation janvier	10 744	Q/SORTIE	Consommation janvier	2 408
	Consommation février	7 852		Consommation février	1 919
	Consommation mars	9 106		Consommation mars	2 306
	Consommation avril	7 497		Consommation avril	1 903
	Consommation mai	8 685		Consommation mai	1 721
	Consommation juin	7 600		Consommation juin	2 036
	Consommation juillet	8 526		Consommation juillet	2 108
	Consommation août	8 639		Consommation août	1 554
	Consommation septembre	7 339		Consommation septembre	1 949
	Consommation octobre	8 811		Consommation octobre	2 722
	Consommation novembre	7 406		Consommation novembre	1 650
	Consommation décembre	7 381		Consommation décembre	1 940
<b>Total Consommé</b>	<b>99 686</b>	<b>Total Consommé</b>	<b>24 215</b>		
<b>Stock au 31/12/2023</b>	<b>8 564</b>	<b>Stock 31/12/2023</b>	<b>12 184</b>		

GASOIL (litre)		ESSENCE (litre)	
Stock du 1/01/2023	6 300	Stock du 1/01/2023	2 200
Réception janvier		Réception janvier	
Réception février		Réception février	
Réception mars	23 000	Réception mars	
Réception avril		Réception avril	
Réception mai		Réception mai	
Réception juin	19 000	Réception juin	11 500
Réception juillet		Réception juillet	
Réception août	11 500	Réception août	
Réception septembre	11 500	Réception septembre	11 500
Réception octobre	11 450	Réception octobre	
Réception novembre	11 500	Réception novembre	
Réception décembre	14 000	Réception décembre	11 200
<b>Total Appro</b>	<b>101 950</b>	<b>Total Appro</b>	<b>34 200</b>



Les consommations moyennes mensuelles de carburant à Manantali s'élevaient à 8307 litres pour le gasoil et 2018 pour l'essence. De plus, nous constatons une baisse des consommations de carburant à Manantali par rapport à l'année 2022, qui s'élève à :

- 23 % pour le gasoil
- 22 % pour l'essence

Cela est justifié entre autres par les faits suivants :

- Gestion très rigoureuse de la sortie de carburant (Gescom)
- Rationalisation des missions

### 12.1.2 Gestion des remboursements de taxes sur les produits pétroliers

Les démarches administratives pour le remboursement des droits et taxes sur les produits pétroliers du dernier trimestre de l'exercice 2023 sont en cours de traitement au niveau de la douane malienne. Le programme de consommation des produits pétroliers de l'exercice 2024 sera transmis au ministère de l'Énergie et de l'Eau, à OLA Energie Mali et à la Douane pour validation par ces derniers.

## 12.2 Gestion des contrats

Les contrats de prestations de services ainsi que les baux commerciaux ont fait l'objet de gestion et de suivi par la Direction des Moyens Généraux. On ne note aucun litige. L'ensemble de ces marchés ont été traités suivant les règles de passation des marchés ou d'actes de gestion.

Dans le tableau ci-dessous est résumé l'ensemble des contrats de prestations de service ainsi que les baux commerciaux suivis par la Direction des Moyens Généraux.

N° DU CONTRAT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT MENSUEL FCFA	DUREE
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE	Débroussaillage, désherbage, nettoyage, ramassage, transport d'ordures et aménagement d'espaces verts	2 000 000	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT 001 - DMG-2021	Entretien et nettoyage des locaux de SEMAF au Mali	4 503 130	Du 31-05-2021 Au 31-05-2023
CONTRAT 001 - CQSE-2021	Surveillance et gardiennage des biens de SEMAF au Mali	22 657 070	Du 31-05-2021 Au 31-05-2023
CONVENTION et Avenant 01 à 04 BTASE	Mise à disposition de personnel au profit de la SEMAF	-	Du 31-05-2021 Au 31-10-2023
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE UEFS	Désherbage, entretien des espaces verts et nettoyage des voies des cités de Manantali	2 000 000	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°001-B - DMG-22	Réparations et entretiens des motos de la SEMAF	210 000	Du 1-04-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°002-DMG-22	Travaux de plomberie générale	2 047 500	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°003-DMG-22	Travaux de Menuiserie générale	1 081 500	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°001-DM-22	Entretien et réparation des équipements de froid	2 836 000	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°002-B-DM-22	Prestation de service pour le relevé de compteurs et recouvrement	200 000	Du 1-04-2022 Au 31-03-2023
CONTRAT N°004-B-DQSE-22	Prestation de service pour la collecte, le ramassage et le transport des déchets (branches et feuilles d'arbres élaguées et autres) des cités et bureaux de Manantali	650 000	Du 1-04-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°006 - DQSE-22	Surveillance et gardiennage de la station RADAR Météo de Manantali	320 000	Du 1-01-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT N°007 - DQSE-22	Surveillance et gardiennage du bureau de représentation de Bamako	580 000	Du 01-07-2022 Au 31-12-2023
CONTRAT DE BAIL N°01	Logement du DG à Bamako	1 800 000	1 an renouvelable par tacite de reconduction
CONTRAT DE BAIL N°02	Bureau de représentation de Bamako	2 000 000	Du 15-04-2022 Au 15-04-2024
CONTRAT DE BAIL N°03	Bureau de représentation de Nouakchott	2 592 000	Du 1-02-2022 Au 31-12-2025
CONTRAT DE BAIL N°04	Bureau de représentation de Dakar	900 000	1 an renouvelable par tacite de reconduction
CONTRAT DE BAIL N°05	Bureau du PCA de SEMAF	800 000	1 an renouvelable par tacite de reconduction
CONTRAT DE BAIL N°06	Bureau de représentation de Kayes	250 000	1 an renouvelable par tacite de reconduction



## 12.3.1 La gestion des cités et postes HT

L'exploitation du système de distribution d'eau potable est assurée par les opérateurs distribution d'eau rattachés actuellement à la section génie civil. L'exploitation du système d'évacuation des eaux usées est assurée par le prestataire FOMA.

Les divers travaux d'entretien et de réparation dans les cités de sites de Manantali, Félou et Gouina ainsi que dans les postes HT (menuiserie, plomberie, électricité et maçonnerie) se déroulent normalement. Le service entretien général en rapport avec les chefs de poste a eu à assurer l'entretien des climatiseurs dans les salles d'équipements, les diverses réparations liées au bon fonctionnement des bâtis.

Dans le cadre de sa mission de gestion des bâtiments, des bureaux et de toutes les installations liées aux cités, la section intendance a aussi à charge la gestion de la cantine et des espaces de loisirs. Les tableaux ci-dessous résumant l'intégralité des ventes et achats effectués par la section intendance.

SITUATION DES ACHATS ET VENTES DE LA CANTINE 2023				
MOIS	ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES CANTINE	VENTE A SEMAF	VENTE AU TIERS	TOTAL DES VENTES
JANVIER	4 635 425	6 208 300	1 049 200	7 257 500
FEVRIER	3 641 300	4 455 000	868 500	5 323 500
MARS	4 730 850	6 370 900	486 600	6 857 500
AVRIL	2 887 200	3 961 100	521 400	4 482 500
MAI	4 822 775	5 666 600	1 236 900	6 903 500
JUIN	3 224 325	3 337 550	888 200	4 225 750
JUILLET	2 355 050	2 730 900	861 100	3 592 000
AOÛT	3 118 525	2 643 700	2 045 000	4 688 700
SEPTEMBRE	5 071 650	7 016 550	844 200	7 860 750
OCTOBRE	5 261 850	6 443 700	1 060 800	7 504 500
NOVEMBRE	8 035 650	10 901 800	1 030 200	11 932 000
DÉCEMBRE	5 183 500	7 176 000	929 500	8 105 500
<b>TOTAUX FCFA</b>	<b>52 968 100</b>	<b>66 912 100</b>	<b>11 821 600</b>	<b>78 733 700</b>

*NB : Sur demande de Monsieur le Directeur Général, les activités du club ont été réorientées en supprimant définitivement la vente d'alcool.*

## 12.3.2 La gestion du parc automobile

Les entretiens des véhicules du parc automobile s'effectuent correctement. Diverses réparations ont été faites pour maintenir les véhicules en bon état de marche. Les grosses réparations entreprises par le garage et soutenues par la direction générale par la facilitation des achats de pièces ont permis d'assurer la disponibilité d'une bonne partie des moyens mobiles utiles aux déplacements du personnel dans le cadre de leurs activités.

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la SEMAF, une commande de véhicules a été passée à CFAO Motors Mali à la suite de la résiliation du contrat initial qui avait été passé à la MALIENNE DE L'AUTOMOBILE par appel d'offre. Les types de véhicules achetés ainsi que les bénéficiaires sont résumés dans le tableau ci-dessous :



N°	FONCTION	MARQUE	MODELE
1	Président du conseil d'Administration	TOYOTA	Land Cruiser – V6 GX
2	Directeur Général	TOYOTA	Land Cruiser – V6 VX-R
3	Secrétaire Général	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
4	Directeur des Moyens Généraux	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
5	Directeur Contrôle et Suivi-Evaluation	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
6	Chef de bureau Dakar	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
7	Directeur Transport	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
8	Directeur des Ressources humaines	TOYOTA	Land Cruiser -PRADO
9	Section Intendance	TOYOTA	Land Cruiser Pick-up Single
10	Service maintenance Ligne	TOYOTA	Land Cruiser Pick-up Single
11	Bureau Bamako	TOYOTA	Rav4
12	Agent protocole bureau Bamako	TOYOTA	Rav4
13	Toutes fonctions	TOYOTA	Hilux - Country Double Cab

Le coût total des achats cumulés de véhicule en 2022 et 2023 est de 421 700 000 F CFA

L'année 2023 a été aussi marquée par l'installation de 87 kits de géolocalisation pour les véhicules de la flotte de SEMAF. Ce projet a été réalisé dans le but d'améliorer la gestion de flotte, la sécurité des conducteurs, la récupération en cas de vol et pour des besoins de suivi logistique.

### 12.3.3 Activité du génie civil

Les inspections et entretiens des structures génie civil du barrage, de la centrale, du dispatching et des installations annexes et connexes se déroulent normalement. Parmi les grands chantiers pilotés par le génie civil du service entretien général, nous pourrions citer entre autres :

- Rénovation, équipement et ameublement du bureau de représentation de Kayes.
- Consolidation des fondations de 14 pylônes entre Rosso et Nouakchott
- Rénovation de certains logements des cités de Manantali par la SOGEM
- Réhabilitation et équipement de 18 logements à gouina pour le personnel.
- Réhabilitations du bâtiment d'exploitation et des logements dans le poste HT de Kodiolani
- Installation d'un groupe électrogène de 1250 kVA à la cité des cadres de Manantali
- Installation d'un groupe électrogène de 100 kVA au bureau de Bamako.

La section génie civil traverse des moments difficiles à cause des difficultés rencontrées dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable des cités de SEMAF et de la Manantali. Ces difficultés sont dues essentiellement à la vétusté des pompes et du réseau. Grâce à la bonne volonté de la direction générale, un contrat de fourniture de pompes neuves a été signé à la suite d'un appel d'offres international par l'entreprise WTC pour remplacer toutes les pompes qui sont hors d'usage et avoir un stock de réserve. La réhabilitation du réseau suivra en seconde phase.



**ACTIVITE DES SERVICES RATTACHES  
A LA DIRECTION GENERALE**

## I. Le Service Systèmes d'information

L'année 2023 a été principalement marquée pour le SSI par le trophée du meilleur projet d'innovation DSI décerné à la SEMAF dans le cadre du Forum des DSI organisé à Hammamet en Tunisie. Le SSI a assuré la coordination pour la préparation du dossier et la présentation de ce dernier en plénière devant un jury en compagnie du DG.

2023 a été aussi marquée par des projets et initiatives pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit du SI. Le projet phare est le projet d'acquisition et de déploiement d'un pare-feu de nouvelle génération (NG-FW) pour la sécurisation du réseau contre les cybermenaces.

**Le SSI est le service en charge de la gestion stratégique et opérationnelle des systèmes d'information de la SEMAF. A ce titre, il est responsable, entre autres, des missions ci-après :**

- Le développement d'une stratégie informatique alignée sur les objectifs globaux de l'entreprise, La supervision du déploiement, la gestion et la maintenance des infrastructures informatiques,
- Le lead sur le développement, la mise en œuvre et la maintenance des applications informatiques nécessaires aux opérations de l'entreprise,
- La protection des données, la gestion des accès, la prévention des cyberattaques et la gestion des incidents de sécurité,
- La gestion des volets informatiques dans le cadre des projets de l'entreprise.
- Le SSI travaille en collaboration avec tous les départements de la SEMAF pour identifier leurs besoins et proposer des solutions à travers des initiatives de transformation numérique, utilisant les technologies pour améliorer leur efficacité opérationnelle.

**Plusieurs actions et réalisations ont été menées durant l'année 2023 par le SSI dont nous pouvons retenir ces principales activités :**

### a) La gestion des projets :

Le SSI, en tant que service support, participe aux projets de la SEMAF pour assurer la définition et l'administration technique des solutions et plateformes mises en place. Le tableau ci-dessous résume la situation des projets :

Projet	Etat d'exécution	Prestataire / SEMAF	Observation
ERP SAGE	Run	Zenith / DFC	Projet en RUN
Sécurisation d'acquisition d'un firewall avec filtrage de contenu web	Build	SOLID / SSI	Travaux en cours pour l'intégration du Firewall
Mise en place d'une nouvelle liaison FH de 40Mbps avec Orange	Run	ORANGE / SMTS	La liaison est en production
Projet MPLS-TP	Build	SOGEM / SMTS	DAO préparé par AETS ingénieur Conseil du projet et revue par SEMAF pour apporter sa contribution
Participation de la SEMAF au trophée du meilleur projet d'innovation édition 2023 / Forum DSI International	Clôturé	SSI	La SEMAF a remporté le trophée du concours.
Application de suivi de des incidents + Push SMS	Clôturé	Consultant Ibrahima FALL / DT	L'envoi de notification via M365 sera utilisé à la place.
Application de suivi des courriers	Run	Consultant Ibrahima FALL / CSF	SSI assure la maintenance système du serveur
Application de gestion des ordres de mission	Run	Consultant Ibrahima FALL / DRH	SSI assure la maintenance système du serveur
Application de gestion des incidents électriques	Run	Consultant Ibrahima FALL / DT	SSI assure la maintenance système du serveur
Projet vidéosurveillance	Suspendu	DQSE / SSI	En attente du DQSE, lead du projet
Géolocalisation des véhicules	Run	GLOBO AFRIC / DQSE	Déploiement finalisé. En attente de la formation et prise en main de la plateforme
Microsoft 365	Run	IKFINY / SSI	Gestion assurée par le SSI
Protection des postes de travail (Antivirus)	Run	SOLID / SSI	SSI assure la gestion et l'administration de la plateforme



## b) *L'administration des infrastructures, applications et réseaux :*

Le SSI assure le maintien en condition opérationnelle des infrastructures hébergeant nos applications et données. Nous veillons à la performance des équipes, des équipements, des infrastructures informatiques et de la sécurité. Pour cela nous assurons la supervision et l'administration au quotidien de :

- Les serveurs cloud : hébergement de ERP SAGE, gestion de projets, site web, suivi courriers, suivi des incidents...
- Serveur VMware au niveau du local technique.
- Le suivi des licences
- La plateforme Office 365 : suivi du Trafic et des flux de messagerie et outils de collaboration, gestion de la quarantaine, gestion et administration des utilisateurs (création, modification, changement de mot de passe...), la gestion des licences et abonnements, support utilisateur...
- La protection antivirale : suivi des menaces, suivi des mises à jour de la base anti virale, suivi de la mise à jour des clients, gestion de la quarantaine, installation des agents...
- La gestion et l'administration des noms de domaines de la SEMAF (semaf-sogem.net).
- La disponibilité électrique des équipements informatiques avec les onduleurs installés au niveau des bureaux de Bamako, Kayes et Ex-COFITEC.
- Monitoring du réseau filaire et Wifi.
- Le support sur les logiciels métiers.
- Maintenance de premier niveau sur le parc informatique.

## c) *Support et formation des utilisateurs :*

Le SSI assure une formation continue sur les solutions déployées (M365, applications spécifiques, signature électronique, organisation et gestion des réunions, partage et collaboration avec OneDrive...), il assure aussi un support utilisateur suivant leurs requêtes dans les domaines réseaux, systèmes et maintenances.

Grâce à notre système, toutes les activités et tâches collaboratives ont été dématérialisées à l SEMAF (signatures, paraphe, courriers, demandes, paiements, Notes, etc.)

## II. **Le Service juridique**

Ce service a été créé pour pallier les insuffisances notées et à l'origine, des nombreux contentieux trouvés à l'arrivée de l'actuel Directeur Général. Le service juridique est une entité qui a la charge de conseiller juridiquement la Direction Générale pour éviter tous les risques pouvant entraîner la SEMAF dans des litiges. A ce titre, il est responsable de la gestion des contrats commerciaux, de la gestion des assurances et la gestion des contentieux. Il a été sollicité pour donner son avis et apporter ses observations sur tous les accords consentis par la SEMAF SA avec les tiers quels qu'ils soient notamment les contrats, les conventions, les protocoles d'accord transactionnels

### **Il a par ailleurs apporté son concours sur les dossiers relatifs à / aux :**

- La revendication de certains agents de leurs droits supposés lésés ;
- Les avis et les observations sur les procédures de résiliation des contrats des salariés en situation d'abandon de poste et autres motifs jugés légitimes pour le licenciement ainsi que sur l'Affaire de départ à la retraite d'un collègue en service en Mauritanie ;
- L'établissement de protocoles d'accord transactionnel pour le règlement amiable des différends dans l'affaire SEMAF SA C/ SEKOU ALPHA DJITEYE et l'affaire SEMAF SA C/Abdourahamane NDIR ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de conventions d'assistance juridique et judiciaire des avocats conseils au Mali notamment avec Maitre Kassoum TAPO ;

- Des avis et des observations sur tous les projets de contrats à objets divers avec des tiers partenaires ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de reconduction des polices d'assurance pour l'année 2024 et sur l'élaboration des termes de références pour l'assurance santé avec nos courtiers conseils dans les pays du RIMA au profit du personnel et de leurs ayants droits ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de DRP pour la couverture des risques d'assurance de la SEMAF SA avec nos courtiers conseils dans les pays du RIMA en collaboration avec la CPM ;
- La Finalisation du processus de mise en place des polices d'assurances 2024 ;
- La transmission des lettres d'engagements de la SEMAF SA aux Assureurs.
- Les activités et les actions menées par le Service Juridique durant l'année 2023 se résument ci-après :

### **a) La gestion des contrats commerciaux :**

Plusieurs types de contrats et conventions ont été signés dans le cadre de la fourniture des biens et services, des travaux, des baux commerciaux et de la prestation.

### **b) La gestion des assurances :**

La déclaration des sinistres survenus courant 2023 a été faite auprès de nos courtiers en assurance. Un suivi particulier des sinistres a été mené et qui a permis de recouvrer des indemnités d'assurances.

La mise en place des polices d'assurance de 2024 a été effectuée.

### **c) La gestion des contentieux :**

Le Service Juridique présente la situation des affaires précontentieuses et contentieuses connues au cours de l'année en cours dans les trois pays couverts par les activités de la SEMAF SA. Elle a convenu avec des avocats locaux dont les interventions participent à l'action de défense de ses intérêts pour une meilleure mise en exécution de ses attributions et une prise en charge optimale du portefeuille contentieux composé d'affaires sociales, commerciales et pénales.

Les modes de règlement à l'amiable étaient privilégiés, notamment les protocoles d'accord transactionnels et les procès-verbaux de conciliation qui ont conduit à la résolution d'un nombre important que comptait le contentieux commercial.

## **III. La cellule de passation des marchés**

Cette structure nouvelle a été créée pour répondre au souci de respect des règles de passation des marchés dans la transparence, tout en recherchant le moindre coût et réduisant les risques de conflits ultérieurs.

La Cellule de passation de marché a piloté toutes les acquisitions de la SEMAF. Elle a aussi partagé des outils de référence et des séances de travail pour le montage des dossiers d'appel d'offres.

Elle a mis en place un outil permettant de donner à tout moment la situation des marchés tout en se basant sur la digitalisation du processus.

La cellule a démarré progressivement ses activités par le partage des outils de référence et des séances de travail pour le montage des dossiers d'appel d'offres. Pour ce faire, elle a été assistée par deux experts pour la mise à jour le manuel de passation des marchés et des dossiers types. Ce manuel a été adopté par le Conseil d'Administration par délibération N° 000104/Relative à l'approbation du Manuel de Passation des marchés de la SEMAF SA.

En effet, il convient de rappeler que la Cellule de Passation des Marchés (CPM), en sus de son rôle de conseil et d'assistance, a consacré la plupart de ses activités à la réalisation des différents marchés. Elle travaille en étroite collaboration avec la commission des marchés qui est mise en place par la Délibération N°00099 du Conseil d'Administration en date 07 octobre 2023. Elle est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire du marché. Elle est composée du Secrétaire Général, qui assure la présidence, le Directeur des Moyens Généraux, le Directeur de la Production, le Directeur du Transport et le Directeur des Ressources Humaines.

## **IV. Le Projet Manager Officer (PMO)**

Le Project Management Office est un service sein de l'organisation s'occupant des processus de gestion projet. C'est le Service qui gère le portefeuille des projets de la SEMAF SA. C'est aussi l'organisation qui anime les comités de pilotage et les comités de suivi des projets. Le Project Manager Officer est chargé d'assurer le pilotage et le soutien au management des projets, programmes et portefeuille de la SEMAF ; d'assurer la vision stratégique et transversale sur tous les projets en cours et à venir ; de développer et de mettre à jour la documentation, le reporting et les statistiques liés à la gestion de projet.

Le Project Manager Officer à pour principales missions, le pilotage et le soutien au management des projets, programmes et



**Le Project Manager Officer à pour principales missions, le pilotage et le soutien au management des projets, programmes et portefeuilles de la SEMAF. Il assure :**

- La vision stratégique et transversale sur tous les projets en cours et à venir.
- La réussite des projets et l'atteinte des objectifs stratégiques qui y sont liés.
- La standardisation et l'amélioration continue des processus liés à la gestion de projet.
- Le développement et la mise à jour de la documentation, reporting et statistiques liés à la gestion de projet.
- La mise en place d'une culture projet dans l'entreprise et la contribution à sa transformation

**a) Gestion plateforme GPEO :**

Les activités du PMO ont permis d'intégrer les projets en cours et les nouveaux projets dans le logiciel de gestion de projet nouvellement développé et d'accorder et de gérer les accès à l'outil de gestion de projet aux différents utilisateurs. A l'état actuel, la plateforme est bien consultée, le remplissage et renseignement des données et informations par les chefs de projets se font continuellement. La mise à jour est aussi effective quotidiennement.

**b) Gestion du Portefeuille de projets**

Une phase de recueil de projets des différentes Directions et Services a permis de constituer le Portefeuille de projets de la SEMAF

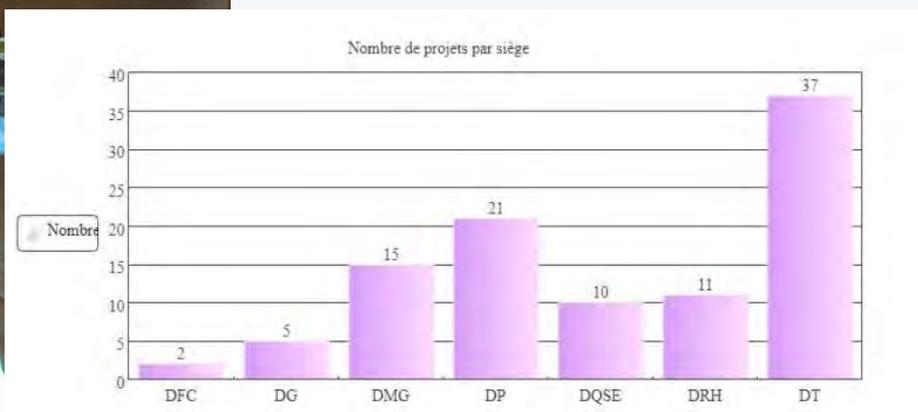
Une séance de formation a permis de finaliser la première phase de mise en place de la plateforme GPEO et surtout d'enclencher la seconde phase en donnant plus de responsabilités aux chefs de projets, de pouvoir exploiter l'ensemble des données et de faire les reportings mensuel de leur projet.

En suivant le programme d'animation des comités et équipes projets, nous avons eu des échanges très utiles avec les différents acteurs et parties prenantes. La collecte d'informations sur l'état d'avancement des différents projets nous a permis de renseigner la fiche de Monitoring avec des données actualisées.

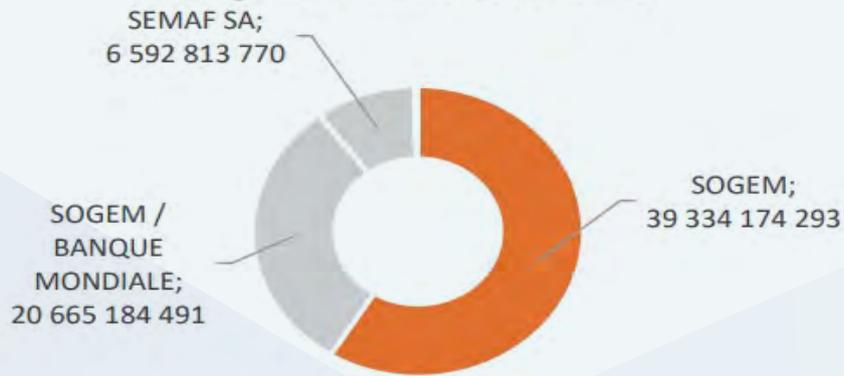
Pour mieux accompagner les chefs de projets et autres parties prenantes dans la mise en oeuvre de leurs activités, des outils, modèles et canevas sont élaborés et partagés. Toujours dans le sens de renforcer les capacités des acteurs et parties prenantes, un-MEMO et un Programme de formation en Gestion de Projet est en cours de finalisation avec l'appui constant du Directeur de la DCFM. Les activités de formation sont reprogrammées pour l'année 2024 et permettront de bien outiller les chefs de projet et directeurs de projet pour commencer à monter en puissance en vue d'une amélioration de la performance de la SEMAF en 2024.

Le portefeuille de projets de la SEMAF à travers la plateforme GPEO est actualisé en fonction de la disponibilité des données.

Les mises à jour se font continuellement au fur à mesure de la disponibilité des nouvelles informations.

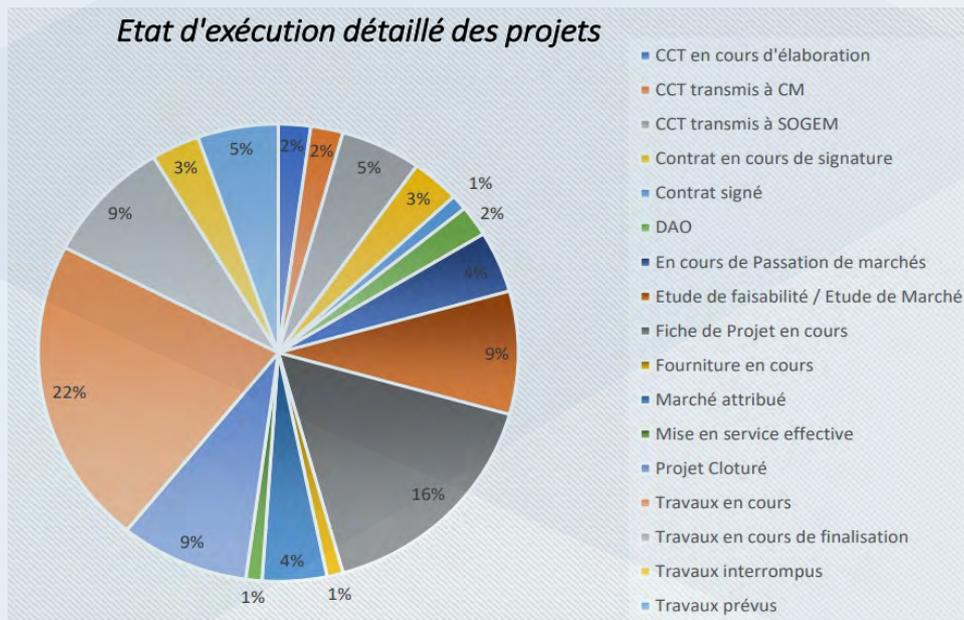


### Organes de financement

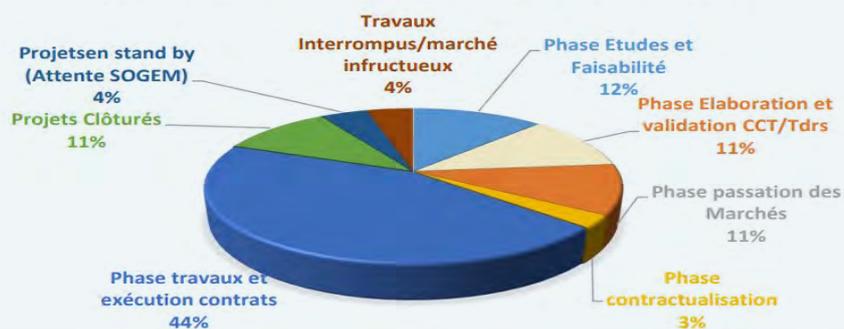


Pour l'année 2023, l'analyse des données nous permet de constater que la situation globale de mise en œuvre des projets est bonne. Toutefois il est important de continuer le monitoring et d'apporter l'accompagnement nécessaire pour une bonne implémentation.

### Etat d'exécution détaillé des projets



### ETAT D'AVANCEMENT GLOBAL DES PROJETS DU PORTEFEUILLE





## V. Activités des bureaux de représentation de Bamako, Nouakchott, Dakar et Kayes

Les bureaux ont pour fonction de relayer toutes les activités émanant de la Direction Générale, et en plus de coordonner ses actions internes en s'appuyant sur un personnel mis à sa disposition.

Les activités des bureaux en 2023 se résument essentiellement par :

- Gestion des activités courantes du bureau,
- Gestion de la logistique des grands travaux de Maintenance ;
- Transmission des factures aux SdE ;
- Suivi des contrats de prestation ;
- Assistance à la Direction Générale et aux Directions dans leurs différentes tâches et missions ;
- Contact permanent avec les administrations sociales et fiscales ;
- Contact permanent avec nos partenaires (Banques, Inspection de travail, structure médicale) ;
- Gestion de la caisse du bureau pour les besoins de fonctionnement ;
- Assistance au niveau de la gestion administrative des dossiers du personnel nouvellement recruté ;
- Assistance des missionnaires des consultants ;
- Traitement des besoins administratifs et financiers du bureau et des postes ` haute tension ;
- Assistance des agents et ayant droits malades et les agents en mission ;
- Suivi des commandes pour le compte de la Direction des Moyens Généraux en veillant sur la qualité, le prix et les délais ;
- Organisation des sessions du conseil d'administration ;
- Coordination et obtention des demandes de franchises TVA au niveau du service des impôts.
- Suivi des réparations et de l'entretien des véhicules de la SEMAF au niveau des garages externes ;
- Assistance sur la réception des achats et leur acheminement au site approprié.
- Coordination de l'achat des billets d'avion pour les demandeurs de SEMAF et des consultants.

## VI. Les activités du staff de la Direction Générale

Ces activités pendant l'exercice 2023 ont été effectuées autour des axes suivants :

- Réduction des coûts,
- Situation financière de la centrale hydroélectrique de Gouina ;
- Activités de recrutement ;
- Activités liées au changement du DRH de la SEMAF ;
- Activités du Comité des Bureaux de Représentation ;
- Activités liées aux rencontres entre la Direction Générale et le personnel de Gouina et Félou ;
- Termes de référence de l'Audit social ;
- Finalisation du Règlement Intérieur.

### 1. Réduction des coûts :

Les moyens dont dispose la SEMAF sont limités ; pour maintenir son équilibre et faire face à de nombreux défis qui l'attendent, la SEMAF doit impérativement maîtriser ses charges. Une cellule a été mise en place pour identifier les niches d'économie.

Pendant l'année 2023, la méthode déployée consiste à traquer les sources de gaspillage, tout en maintenant les conditions de travail des salariés, la qualité des services et des travaux, ainsi que la satisfaction client.

Les réductions ont été portées essentiellement sur :

- Les frais de télécommunication,
- Les fournitures de bureau ;
- La digitalisation des outils de travail ;
- Deux contrats de prestation ayant une durée de 10 ans à résilier.
- Ces réductions ont permis d'économiser plusieurs dizaines de millions de F CFA.

**2. La Situation financière de la centrale hydroélectrique de Gouina**

**2.1. Comité de Gouina**

Dans le cadre de la prise en main de la Centrale de Gouina, un comité a été mis en place. Ce comité se réunit de façon hebdomadaire. Il mène les actions nécessaires afin de faciliter l'exploitation de la Centrale.

Le travail du Comité est inscrit dans un plan d'actions et sanctionné par des rapports réguliers.

Les activités saillantes du Comité sont entre autres :

- La rémunération de Gouina ;
- Le processus de déploiement du personnel à Gouina.

**2.1.1. La rémunération de Gouina**

Un projet de rémunération de Gouina a été présenté à la SOGEM. Ce projet a été discuté. Un accord provisoire a été trouvé entre la SEMAF et la SOGEM pour la rémunération de Gouina. Pour :

- Les 1ère et 2ème phase : les prestations de la SEMAF sont facturées et payées au montant réel ;
- La 3ème phase : la rémunération de 260 000 000 FCFA / mois est retenue ;
- La 4ème phase : la rémunération sera intégrée dans le modèle financier à négocier.

**Pour rappel les phases de la prise en main de Gouina sont :**

- 1ère phase : mise en service du 1er groupe jusqu'à la réception provisoire ;
- 2ème phase : réception provisoire jusqu'à l'habilitation personnel SEMAF ;
- 3ème phase : exploitation par les agents SEMAF et assistance technique sur site (à partir du 10 août 2023 pour 3 mois) ;
- 4ème phase : exploitation par les agents SEMAF et assistance technique à distance (à partir 10 décembre 2023).

**Les remarques**

Les remarques sont les suivantes :

- Renégociation de la rémunération de Gouina au moment de la prise du site de Gouina par la SEMAF à la 4ème phase ;
- Retard dans la négociation de la rémunération définitive de Gouina.

**2.1.2. Le processus de déploiement du personnel à Gouina**

Dans ce cadre des missions ont été menées notamment celles relatives au déploiement de personnel sur site pour les besoins de fonctionnement de la Centrale. A cet effet :

- 1. Un premier groupe du personnel SEMAF et du personnel du maitre d'ouvrage a été redéployé ;**
- 2. Un deuxième groupe a fait l'objet d'un recrutement externe.**
- 3. Recrutement**

En 2023, plusieurs recrutements ont été réalisés au sein de SEMAF. Nous pouvons les classer en deux sortes de recrutements :

- Le recrutement classique de SEMAF suivant l'organigramme approuvé par le Conseil d'Administration.
- Le recrutement de Gouina dans le cadre de la prise en main de Gouina.

Tous ces recrutements ont été effectués par appel à candidature et soldés par des rapports.

**4. Les activités du Comité des Bureaux de Représentation**

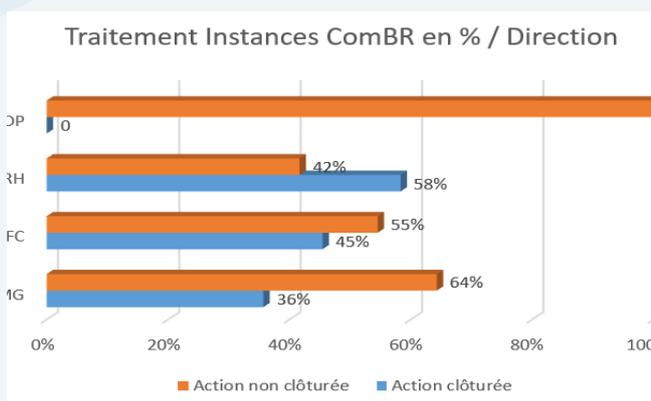
Les activités du ComBR sont marquées par :

- Les instances traitées (en comparaison avec le dernier trimestre) ;
- La situation spécifique des factures impayées aux Bureaux de Nouakchott et de Dakar

**4.1. Les instances traitées**

La représentation graphique des dossiers ComBR :

Graphique 1 : Instances ComBR



Source : plan d'action ComBR 2023

## Les observations

Des efforts sont à faire au niveau de la DMG et de la DP dont les taux des actions non clôturées représentent respectivement 64% et 100%.

## 4.2. La situation des factures impayées aux Bureaux de Nouakchott et de Dakar

Les facturées impayées du Bureau de Nouakchott

Factures reçues	Factures payées	Factures non payées
25	22	3

Les factures impayées du Bureau de Dakar

Factures reçues	Factures payées	Factures non payées
77	15	62

## Les difficultés

Les difficultés sont :

- La non-transmission des factures à temps réel par les fournisseurs et/ou les prestataires pour traitement ;
- Les pertes de factures dans le circuit interne de traitement ;
- Au traitement de certification de SME.

## 5. Les activités liées aux rencontres entre la Direction Générale et le personnel de Gouina et Félou

Une réunion s'est tenue le 28 janvier 2023 en marge de la visite du Directeur Général à Félou en présence de son staff et du personnel.

### 1. Les échanges

Les échanges ont porté sur :

- Les conditions de vie et de travail à Félou ;
- Le changement dynamique de la SEMAF ;
- L'exécution des responsabilités, le respect de l'équité entre les travailleurs ;
- L'engagement des travailleurs sur les résultats.

### 2. Les décisions non exécutées ou en cours d'exécution et nouvelles décisions intégrées

Les décisions issues de la réunion du 30 novembre 2022 non encore exécutées ou en cours d'exécution et nouvelles décisions intégrées :

#### 2.1. Les décisions non exécutées ou en cours d'exécution

Ces décisions sont :

- Tenue d'une séance de travail entre DP et DM pour mettre en œuvre une organisation entre Manantali, Félou et Gouina ;
- Information de chef de service Maintenance Production de toutes les activités de maintenance planifiées ou effectuées ;
- Elaboration de projet de lettre SOGEM pour la rénovation du SCADA ;
- Acquisition d'ordinateurs avec les applications au niveau des sections contrôle commande et protection ;

- Achat en urgence les lampes pour le site de Félou ;
- Séance de travail entre DMG, DRH et DFC pour trouver une solution définitive pour le transport du personnel hors du Mali ;
- Programmation d'une formation sur le régulateur de vitesse et sur le système d'excitation des groupes de Félou (Agents de Maintenance) ;
- Formation de l'infirmier sur la prise en charge en cas de morsure de serpent ;
- Lancement d'un appel à candidature pour les postes de l'organigramme et recrutement pour les postes vacants ;
- Travaux de l'infirmier de Félou au plus tard fin mars 2023 ;
- Point des matériels médicaux demandés par l'infirmier de Félou ;
- Acquisition d'une ambulance médicalisée pour Félou et Gouina ;
- Partenariat entre la SEMAF avec l'hôpital MERE-ENFANT de Kayes ;
- Etablissement d'un contrat de maintenance des garagistes à Kayes pour la réparation et l'entretien des véhicules de la SEMAF ;
- Location d'un véhicule pour le transport des opérateurs ;
- Remplacement temporaire du chauffeur Daouda DEMBELE (Raison Médicale) ;
- Acquisition de camions incendie pour les sites de Félou, Gouina et Manantali (Voir avec la SOGEM) ;
- Saisie de la SOGEM sur la mission de l'escadron de la gendarmerie et le renforcement de ces effectifs ;
- Relance du dossier de clôture du site de Félou (interne et externe).

### 2.2. Les nouvelles décisions intégrées

#### Ces décisions sont :

- Elaboration d'un contrat de prestation pour la maintenance des climatiseurs du site de Félou (centrale, Bureau, base de Vie) ;
- Saisie de la SOGEM par rapport à la prime de Maintenance TYPE A de l'équipe de projet des Groupes 2 et 3 de Félou ;
- Achat d'un Camion benne pour le dégrillage à Félou ;
- Test de changement de catégorie supérieure ;
- Appel d'offre pour le contrat de Maintenance de l'ascenseur de Félou ;
- Achat de fontaines d'eau pour Félou-Gouina ;
- Projet de réhabilitation de la micro turbine de 500 kVA de Félou (ancienne centrale) ;
- Réhabilitation des toilettes de la centrale de Félou.
- Traitement des actions à faire à Félou.



# 4

## **STRUCTURES DE CONTROLE**



### 14.1 Audit :

Ce poste, dont la création a été décidée par les autorités de l'OMVS, a été pourvu à l'arrivée de l'actuel Directeur Général. Pour l'Audit Interne, il procède à l'évaluation des processus de gouvernance de l'organisation, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein de la SEMAF SA (Résolutions et Délibérations des organes d'Administration, Accord d'Établissement, Manuel de procédures administratives, comptables, financières et techniques, notes de Direction, notes d'orientation de la Direction, Codes, Lois, décrets, arrêtés des Etats-membres régissant le fonctionnement des sociétés S.A. etc.).

L'ensemble des activités, des opérations et des processus de la SEMAF SA peuvent faire l'objet d'un Audit. Au cours de l'année 2023, nos activités étaient centrées autour de trois activités dont la mission d'audit, le suivi et de la mise œuvre des décisions et recommandations du Conseil d'Administration et l'évaluation du contrôle interne.

#### 14.1.1 La mission d'Immersion :

Après la prise de service avec l'Auditeur sortant, la mission d'immersion s'est déroulée du 11 au 17 Septembre 2023 à Manantali, Felou Gouina et Kayes.

**Celle-ci a été axée sur deux points essentiels à savoir :**

- La phase d'induction, qui a imprégné l'auditeur interne de la notion de risques dans la Société et le rôle que chaque responsable et collaborateur devra jouer dans son atténuation ;
- La prise de contact avec le personnel de la SEMAF et la connaissance des équipements techniques, suivi d'un exposé sur leur fonctionnement.

Un rapport de mission a été produit ; des constats et des recommandations ont été formulées sur les points suivants :

- La sécurité des barrages et des postes HT eu égard au contexte sécuritaire du Mali
- Le classement des articles des magasins et ceux des aires de stockage ;
- La sécurité de la liaison à fibre optique

Celle-ci doit être secourue.

#### 14.1.2 Suivi des Décisions et Recommandations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale :

A chaque session du conseil d'administration ou d'assemblée générale, le niveau d'exécution des recommandations issues des précédentes est présenté aux administrateurs.

Les différents conseils d'administration et assemblées générales assistées sont :

28ème session ordinaire du conseil d'administration du 20 Novembre 2023, tenue à Bamako.

**L'ordre du jour portait sur :**

- Présentation du projet de budget 2024 de la SEMAF ;
- Proposition de modification de son organigramme par rattachement de la cellule de passation des marchés au Directeur Général ;
- Validation de la procédure de gestion de cette cellule.
- La proposition d'organigramme ainsi que celle relative à la passation des marchés ont été adoptés.
- Informations sur le modèle financier.
- Le modèle financier adopté par la SEMAF a été présenté aux administrateurs.

La session ordinaire de l'assemblée générale du 17 Octobre 2023 tenue à Nouakchott avec pour ordre du jour arrêt des comptes de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration a été informé de l'état des finances de l'exercice 2023.

Les comptes ont été présentés, suivi d'observations et recommandations formulées par le commissaire aux comptes.

Il ressort qu'un bénéfice d'environ 141 000 000 (cent quarante un million) de francs CFA a été réalisé.

A cet effet le Directeur Général de la SEMAF a été félicité par les membres du conseil d'administration pour les efforts déployés. Sur la demande du Directeur général de la SEMAF et par approbation du Conseil d'administration, ce bénéfice été attribué au personnel de la SEMAF en fonction de critères de mérite.

Une partie a été versée aux membres du conseil d'administration.

La session extraordinaire de l'assemblée Générale des actionnaires tenu le 20 décembre 2023 à Nouakchott.



L'ordre du jour était axé sur :

- La rémunération de la SEMAF par la SOGEM suivant le protocole d'accord signé avec celle-ci ;
- La vie de la société ;
- Le climat social avec le Syndicat et les riverains des barrages.

### 14.1.3 L'élaboration de la cartographie des risques :

L'une des tâches essentielles de l'auditeur interne est l'élaboration de la cartographie des risques.

La mise en place de cette cartographie est à la phase de synthèse des risques retenus.

Celle-ci a débuté par :

- La collecte de risques inhérents de la société ;
- La classification de ceux -ci par fonction de l'entreprise ;
- L'analyse de la probabilité de survenir et la gravité qui y en découlera si le risque se réalisait ;
- La synthèse de ceux ayant un impact grave ou modéré.
- Le rapport provisoire constituera le début de la phase finale

### 14.2 Contrôle de Gestion et Suivi-Evaluation :

Les activités de 2023 se sont bien déroulées malgré l'insuffisance de personnel au niveau de la DCSE.

Les activités réalisées se résument ci-après :

#### 1. **Contrôle de Gestion :**

Au cours de l'année 2023, les activités se présentent ainsi :

#### **Orientation budgétaire 2024 :**

Le Service Contrôle de Gestion à travers sa direction, a aidé la Direction Générale à définir les orientations budgétaires pour assurer la continuité d'exploitation et de maintenance des ouvrages. Ces orientations ont servi à chaque direction et service rattaché de monter son budget de 2024.

#### **Elaboration Budgétaire 2024 :**

Le budget de l'année 2024 a été élaboré dans un contexte de déficit structurel qui concerne la couverture des charges d'exploitation et de maintenance, notamment les charges de personnel, les charges de maintenance et les frais généraux. Il a été conçu pour assurer la continuité d'exploitation des ouvrages par la SEMAF-SA.

Le budget a été approuvé le 20 novembre 2023 à Bamako par le Conseil d'Administration.

- |                      |   |                      |
|----------------------|---|----------------------|
| • En produits        | : | 12 554 645 136 F CFA |
| • En charges         | : | 12 535 376 287 F CFA |
| • En investissements | : | 380 000 000 F CFA    |

Il est à noter que la rémunération actuelle ne couvre pas l'ensemble des charges d'exploitation et de maintenance.

#### **Analyse et rapport trimestriel de l'exécution budgétaire 2023**

Le Service Contrôle de Gestion a produit des rapports trimestriels et un rapport annuel provisoire sur l'exécution budgétaire pour l'année 2023.

Le service a aussi mis en place des tableaux de bord de suivi budgétaire des directions et des services rattachés. L'exécution des différentes lignes budgétaires a fait l'objet d'échanges et de discussions avec les directeurs et les chefs de services.

Ces éléments mentionnés ci-dessus ont permis au Directeur Général de prendre des décisions et de faire aussi des recommandations dans le but de l'atteinte des objectifs lors des réunions de restitution.

Le tableau d'exécution budgétaire provisoire se présente au 31 décembre comme suit :

EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 31 DECEMBRE 2023								
Montants en FCFA								
Rubriques	Réalise 2022 (A)	Réalise 2023 Provisoire (B)	Budget 2023 (C)	Estimé 2023 (D)	Ecart Réalisé/Estimé(2023) (B-D)/D		Ecart Réalisé/Budget (2023) (B-C)/C	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Rémunération Manantali	6 334 215 600	6 334 215 600	6 334 215 600	6 334 215 600	-	0%	-	0%
Rémunération Félo	3 016 698 492	3 016 698 492	3 016 698 492	3 016 698 492	-	0%	-	0%
Rémunération Gouraye	71 731 044	71 731 044	71 731 044	71 731 044	-	0%	-	0%
Rémunération Gouina	-	1 224 516 129	-	1 224 516 129	-	0%	1 224 516 129	-
Fibre optique	-	-	12 000 000	-	-	-	12 000 000	-100%
Autres produits	3 637 700 398	2 252 705 486	2 026 354 864	1 934 965 877	317 739 609	16%	226 350 622	11%
<b>Total produit</b>	<b>13 060 345 534</b>	<b>12 899 866 751</b>	<b>11 461 000 000</b>	<b>12 582 127 142</b>	<b>317 739 609</b>	<b>3%</b>	<b>1 438 866 751</b>	<b>13%</b>
Salaires	4 249 127 871	5 312 735 787	4 785 694 920	5 052 217 657	260 518 130	5%	527 040 867	11%
Prime de gratification	1 129 560 001	1 380 761 060	1 355 296 581	1 386 822 693	- 6 061 633	0%	25 464 479	2%
Charges sociales	949 470 060	1 284 901 455	1 119 430 499	1 160 923 724	123 977 731	11%	165 470 956	15%
Formation	37 641 927	40 792 587	140 128 800	64 951 132	- 24 158 545	-37%	- 99 336 213	-71%
Frais Médicaux & Assurance	286 868 071	323 552 578	249 999 000	269 538 577	54 014 001	20%	73 553 578	29%
Personnel temporaire	114 428 028	189 445 212	132 430 200	98 275 294	91 169 918	93%	57 015 012	43%
Prime de lait et Autres	24 001 650	23 536 200	41 503 000	29 900 600	- 6 364 400	-21%	- 17 966 800	-43%
<b>Total des charges du personnel</b>	<b>6 791 097 608</b>	<b>8 555 724 879</b>	<b>7 824 483 000</b>	<b>8 062 629 677</b>	<b>493 095 202</b>	<b>6%</b>	<b>731 241 879</b>	<b>9%</b>
Achats fournitures	421 409 822	276 322 514	563 000 000	521 276 119	- 244 953 605	-47%	- 286 677 486	-51%
Frais d'audit et commissariat aux comptes	82 951 484	193 325 679	403 000 000	162 652 936	- 355 978 615	-219%	- 596 325 679	-148%
Services Extérieurs	945 744 155	267 826 459	265 000 000	488 100 086	- 220 273 627	-45%	2 826 459	1%
Assurance	33 812 795	40 173 528	55 800 000	53 348 372	- 13 174 844	-25%	- 15 626 472	-28%
Inspections HSE	4 342 500	6 455 000	6 000 000	7 955 000	- 1 500 000	-19%	455 000	8%
Frais de mission (exploitation & maintenance)	222 335 828	169 659 779	299 066 809	180 298 087	- 10 638 308	-6%	- 129 407 030	-43%
<b>Total des Maintenaances</b>	<b>1 710 596 584</b>	<b>567 111 601</b>	<b>1 591 866 809</b>	<b>1 413 630 601</b>	<b>- 846 519 000</b>	<b>-60%</b>	<b>- 1 024 755 208</b>	<b>-64%</b>
Emoluments, traitement DG et AG	423 336 083	516 971 775	374 133 408	427 412 154	89 559 621	21%	142 838 367	38%
Frais d'audit et commissariat aux comptes	98 025 000	71 490 900	35 000 000	35 000 000	36 490 900	104%	36 490 900	104%
Honoraires	866 146 869	416 679 408	150 050 000	267 324 485	149 354 923	56%	266 629 408	178%
Loyers, eau et électricité	126 916 967	96 536 048	104 000 000	111 909 260	- 15 373 212	-14%	- 7 463 952	-7%
Téléphone	194 981 261	185 769 315	200 700 000	197 254 147	- 11 484 832	-6%	- 14 930 685	-7%
Voyages et déplacements	193 360 918	157 384 329	125 159 146	129 541 433	27 842 896	21%	32 225 183	26%
Gardiennage	339 103 941	338 322 169	481 000 000	342 256 089	- 3 933 920	-1%	- 142 677 831	-30%
Réceptions	37 316 091	58 320 516	50 000 000	48 478 234	9 842 282	20%	8 320 516	17%
Fournitures de bureau et informatique	19 967 120	10 894 700	40 000 000	8 553 267	2 341 433	27%	- 29 105 300	-73%
Frais bancaires	32 134 259	29 278 120	1 890 481	13 108 850	16 169 270	123%	27 387 639	1449%
Entretien et nettoyage	650 613 697	235 346 861	304 602 445	196 084 899	39 261 962	20%	- 69 255 584	-23%
Autres Frais et Dons	35 994 523	45 546 574	41 500 000	44 448 289	1 098 285	2%	4 046 574	10%
Participation Fonds Social	150 000 000	450 000 000	150 000 000	150 000 000	300 000 000	200%	300 000 000	200%
<b>Total des Frais Généraux</b>	<b>3 167 896 729</b>	<b>2 612 540 715</b>	<b>2 058 035 480</b>	<b>1 971 371 107</b>	<b>641 169 608</b>	<b>33%</b>	<b>554 505 235</b>	<b>27%</b>
<b>Total charge hors dotation</b>	<b>11 669 590 921</b>	<b>11 735 377 195</b>	<b>11 474 385 289</b>	<b>11 447 631 385</b>	<b>287 745 810</b>	<b>3%</b>	<b>260 991 906</b>	<b>2%</b>
Dotation aux amortissements des Immo	363 286 178	312 873 252	341 250 000	320 129 024	- 7 255 772	-2%	- 28 376 748	-8%
Dotation aux provisions d'Exploitation	767 306 731	180 829 997	-	-	180 829 997	-	180 829 997	-
Dotation aux provisions IFC	117 181 768	-	143 706 000	128 962 944	- 128 962 944	-100%	- 143 706 000	-100%
<b>Total dotation</b>	<b>1 247 774 677</b>	<b>493 703 249</b>	<b>484 956 000</b>	<b>449 091 968</b>	<b>44 611 281</b>	<b>10%</b>	<b>8 747 249</b>	<b>2%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>12 917 365 598</b>	<b>12 229 080 444</b>	<b>11 959 341 289</b>	<b>11 896 723 353</b>	<b>332 357 091</b>	<b>3%</b>	<b>269 739 155</b>	<b>2%</b>

## 2. Contrôle Interne et Suivi-Evaluation :

Les activités effectuées se résument ci-après :

- Contrôle quotidien de la conformité des pièces justificatives, des avances, des dossiers de demande de remboursement des frais médicaux, des liquidations et des paiements bancaires ;
- Suivi d'exécution des décisions et des recommandations de la direction générale ;
- Participation à la finalisation du modèle financier de la SEMAF ;
- Evaluation de certaines activités ;
- Vérification trimestrielle des comptes comptables et de trésorerie ;
- Participation à la mise en place de la nouvelle procédure des marchés
- Rédaction d'un rapport annuel 2023 de contrôle interne ;
- Rédaction d'un rapport annuel 2023 de Suivi-Evaluation ;
- Formation des membres du Comdir élargi, chef de service et chef de section sur la mise en place d'un système de contrôle interne ;
- En cours de finalisation des indicateurs de performance des directions techniques et supports.

# 15

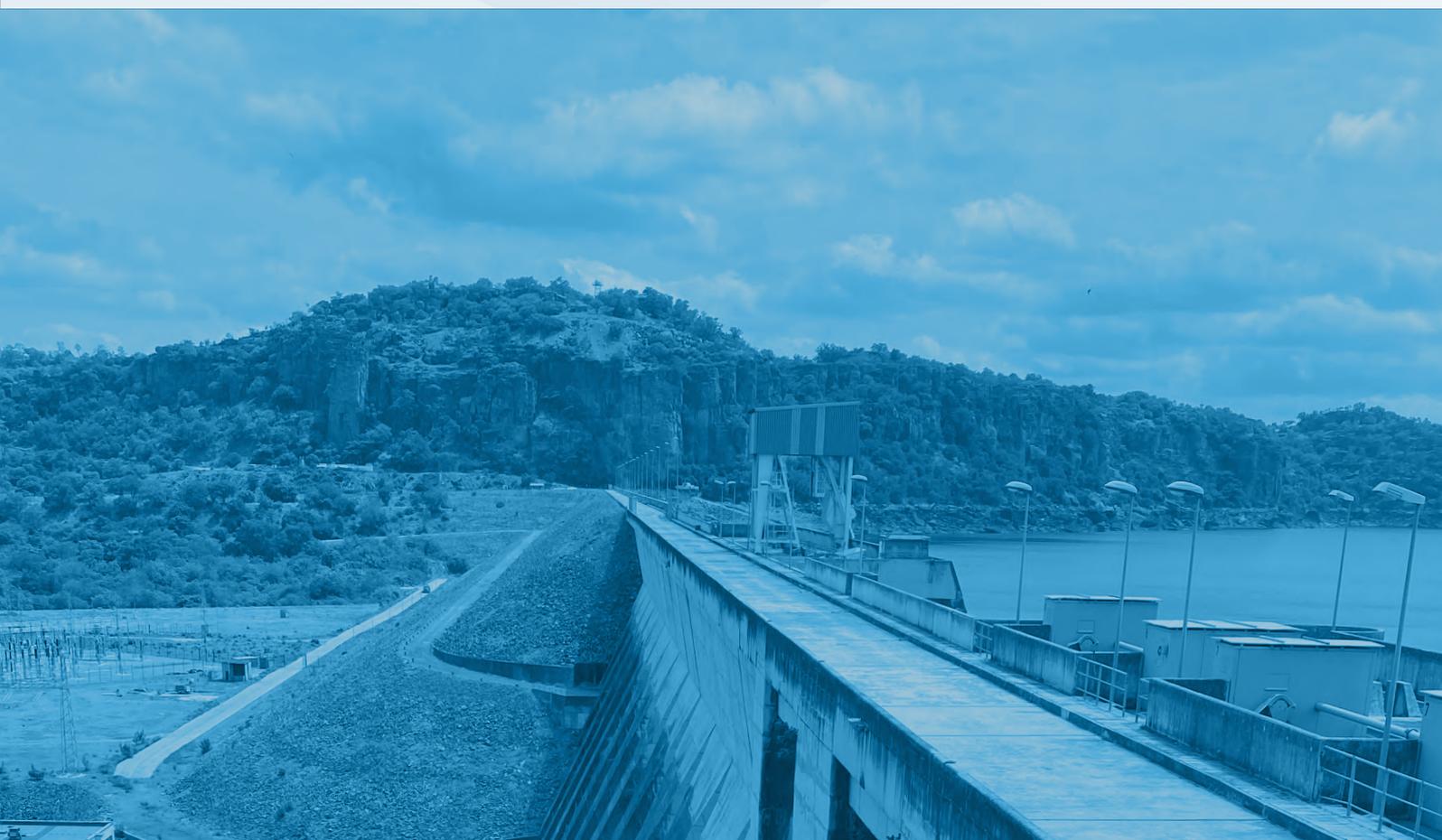
## **VALEURS CARACTERIQUES DE LA SEMAF SA AU 31/12/2022**

# 15 VALEURS CARACTERIQUES DE LA SEMAF SA AU 31/12/2022

Les valeurs caractéristiques de la société constituent un résumé chiffré des principaux indicateurs de la SEMAF SA. Elles permettent d'avoir une idée globale des performances de la société ainsi que les moyens (matériels, humains et financiers) mis à disposition pour assurer la continuité et la qualité de service.

## VALEURS CARACTERISTIQUES DE LA SEMAF (2014 à 2023)

Rubriques	Unités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart (%) 2023/2022
Puissance installée	MW	260	260	260	260	260	260	260	260	400	400	-
Production brute Manantali	GWh	819	851	948	888	842	874	989	865	887	912	3%
Production brute Félou	GWh	298	332	337	304	319	282	279	279	279	296	6%
Production brute Gouina	GWh									558	657	18%
<b>Energie totale produite</b>	<b>GWh</b>	<b>1 117</b>	<b>1 183</b>	<b>1 285</b>	<b>1 192</b>	<b>1 161</b>	<b>1 156</b>	<b>1 268</b>	<b>1 144</b>	<b>1 724</b>	<b>1 865</b>	<b>8%</b>
Energie vendue à EDM SA	GWh	532	563	618	569	568	569	628	537	722	787	9%
Energie vendue à SOMELEC	GWh	200	217	232	215	220	211	226	200	372	450	21%
Energie vendue à Senelec	GWh	315	339	360	332	351	349	388	315	486	510	5%
<b>Energie totale vendue</b>	<b>GWh</b>	<b>1047</b>	<b>1119</b>	<b>1210</b>	<b>1116</b>	<b>1 139</b>	<b>1 129</b>	<b>1 242</b>	<b>1 052</b>	<b>1 580</b>	<b>1 747</b>	<b>11%</b>
<b>Vente totale</b>	<b>MF</b>	<b>41 590</b>	<b>42 980</b>	<b>44 862</b>	<b>42 874</b>	<b>42 217</b>	<b>41 905</b>	<b>44 204</b>	<b>40 091</b>	<b>62 453</b>	<b>65 988</b>	<b>6%</b>
Rémunération Manantali	MF	3057	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	0%
Rémunération Félou	MF	0	61	2 211	3 017	3 017	3 017	3 017	3 017	3 017	3 017	0%
Autres Rémunération	MF	492	36	230	0,06	0,07	0,07	0,07	1 311	83	72	-13%
Autres Produits	MF									960	3 576	273%
<b>Produit total</b>	<b>MF</b>	<b>3549</b>	<b>6 431</b>	<b>8 775</b>	<b>9 351</b>	<b>9 351</b>	<b>9 351</b>	<b>9 351</b>	<b>10 662</b>	<b>10 392</b>	<b>12 999</b>	<b>25%</b>
Salaires	MF	1082	2 162	2756	2618	3 157	4 123	4 399	4 811	5 379	6 785	26%
Charges de personnel	MF		526	421	432	1 309	1 222	1 022	940	1 088	2 037	87%
Frais médicaux	MF		141	100	160	171	253	246	213	287	339	18%
<b>Charges de personnel totale</b>	<b>MF</b>	<b>1082</b>	<b>2 829</b>	<b>3 277</b>	<b>3 210</b>	<b>4 637</b>	<b>5 598</b>	<b>5 667</b>	<b>5 964</b>	<b>6 754</b>	<b>9 161</b>	<b>36%</b>
<b>Part charges personnel /Rémunération</b>	<b>%</b>	<b>30%</b>	<b>44%</b>	<b>37%</b>	<b>34%</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>	<b>61%</b>	<b>56%</b>	<b>65%</b>	<b>70%</b>	<b>8%</b>
Charges de maintenance	MF	601	1 312	1 826	2 332	2 672	4 694	1 702	1 551	1 710	603	-65%
Frais généraux	MF		1 164	1565	1700	1 881	3 252	2 163	2 105	3 205	2 234	-30%
<b>Total Charges</b>	<b>MF</b>	<b>1 683</b>	<b>5 305</b>	<b>6 668</b>	<b>7 242</b>	<b>9 191</b>	<b>13 543</b>	<b>9 533</b>	<b>9 620</b>	<b>11 669</b>	<b>11 998</b>	<b>3%</b>
<b>Part charges totales /Rémunération</b>	<b>%</b>	<b>47%</b>	<b>82%</b>	<b>76%</b>	<b>77%</b>	<b>98%</b>	<b>145%</b>	<b>102%</b>	<b>90%</b>	<b>112%</b>	<b>92%</b>	<b>-18%</b>
<b>Coût de revient du kWh</b>	<b>F</b>	<b>1,51</b>	<b>4,48</b>	<b>5,19</b>	<b>6,08</b>	<b>7,92</b>	<b>11,72</b>	<b>7,52</b>	<b>8,41</b>	<b>6,77</b>	<b>5,18</b>	<b>-24%</b>
Recrutements	U			11	18	33	45	15	23	57	50	-12%
Licenciements/demissions/décès											10	
Effectif	U	140	155	166	171	200	248	258	270	320	344	8%
Taux de fréquence accidents	Ratio					3,05	3,06	2,82	2,80	2,38		
Taux de gravité accidents	Ratio					0,01	0,13	0,08	0,1	0,21		





6

**PERSPECTIVES POUR  
2024**

Après une année 2023 consacrée au décollage de SEMAF tournée vers la performance d'une société moderne, la SEMAF s'est fixée comme ambition à partir de 2024, de devenir à l'horizon 2025, une société électrique de référence sous régionale pour occuper le premier rang dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages hydroélectriques.

**En 2024, les efforts seront centrés sur :**

Le respect de la feuille de route déclinée conformément à la stratégie et aux objectifs, de développement à inscrire dans le budget 2024,

- La mise en œuvre des recommandations de l'audit du système d'Information ;
- La poursuite des chantiers de certifications SMI, de RSE et d'habilitation électrique ;
- La poursuite du chantier de réduction des coûts « cost killing » ;
- La Finalisation de la mise en œuvre de l'ERP Sage pour la comptabilité, l'immobilisation, la gestion budgétaire, la gestion commerciale, les RH, la paie et la GMAO ;
- La révision du manuel de procédures ;
- La réhabilitation des villas obsolètes des cités pour un meilleur cadre de vie en rapport avec la SOGEM ;
- Le suivi du renouvellement et du renforcement des ouvrages pour assurer une meilleure exploitation en rapport avec la SOGEM ;
- L'amélioration des capacités d'intervention et de maintenance sur le RIMA ;
- Le renforcement de la capacité du personnel ;
- La consolidation de la bonne gouvernance ;
- L'amélioration des indicateurs techniques de qualité de service ;
- L'amélioration des relations avec la communauté ;
- L'amélioration des indicateurs de gestion.
- Accord d'établissement



A large dam with a power station and a forested hillside in the background. The dam is a long, low structure with a series of vertical supports. In front of the dam is a power station with several buildings and a large area of electrical equipment. The background is a steep, forested hillside. The entire image is overlaid with a blue gradient and a large, semi-transparent number '7' in the upper left corner.

# CONCLUSION

***Malgré l'insuffisance des actions de maintenance observées ces dernières années, le système production-transport et le patrimoine que la SEMAF exploite délivrent des performances acceptables.***

***Notre ambition de faire de la SEMAF-SA à l'horizon 2025 un opérateur électrique de référence dans la sous-région reste à notre portée.***

***En effet, avec le soutien de notre société-mère et des organes délibérants, nous avons entrepris ce vaste programme de transformation structurelle et industrielle pour revenir aux fondamentaux d'une société moderne, aux normes, qui pourra donner satisfaction aux sociétés d'électricité clientes et aux Autorités de l'OMVS.***

***Malgré les nombreux défis inhérents aux changements engagés, la SEMAF reste mobilisée pour réaliser l'objectif poursuivi.***



Mr Monsieur Mohamed Abdel Vetaah - Haut-Commissaire de l'OMVS recevant le trophée DSI de la SEMAF, des mains son Directeur Général monsieur Abdoulaye DIA

## L'INNOVATION AU CŒUR DU PROJET



Lors de la 9<sup>ème</sup> édition du forum international des DSI, organisé à Hammamet en Tunisie, la SEMAF a remporté le trophée du meilleur projet d'innovation DSI 2023. Il consacre chaque année un trophée au meilleur projet d'innovation dans le domaine de la transformation digitale de l'entreprise présenté par les DSI.

Le projet de la SEMAF était de mettre en place un SI pour répondre aux défis auxquels l'entreprise faisait face.

Ce projet est innovant dans la mesure où la SEMAF ne disposait pas d'un système d'information, il a permis à cette dernière d'en disposer.

Ce projet avait comme autre objectif de réduire considérablement le temps de traitement des dossiers avec les sites géographiquement éloignés et d'apporter une meilleure productivité en conséquence pour les employés. Il a permis, avec la digitalisation, d'apporter l'efficacité dans le travail et de faire de la société, une société moderne et dynamique.

## UNE POLITIQUE RSE

**La politique RSE mise en place au sein de la SEMAF SA contribue fortement au développement des collectivités locales. Plusieurs actions sont mises en œuvre à cet effet, notamment :**



Participation à la Ziarra annuelle de Koundia (Cérémonie parrainée par la SEMAF)

- La mise à disposition du Service Médical d'Entreprise et d'une infirmerie avec une gratuité des consultations,
- Le recrutement d'environ trois cents 300 prestataires,
- L'alimentation en eau de toute la population de Manantali,
- L'alimentation en électricité d'une bonne partie de la population de Manantali,
- L'intégration systématique dans les formations en santé-sécurité des jeunes des associations et des collectivités riveraines,
- L'accès à internet gratuit pour les populations dans toutes les installations de la SEMAF
- L'appui budgétaire annuel à l'endroit de la mairie de Bamafélé, du Chef de village et pour les activités socio-culturelles des associations des jeunes et des femmes.

## LA PRISE EN MAIN DU COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE DE GOUINA

La prise en main progressive de la Centrale de Gouina par la SEMAF SA se poursuit. Après les phases 1 et 2, où l'exploitation de la centrale était assurée par Sinohydro, la phase 3 a effectivement commencé le 10 août 2023 avec le personnel SEMAF de Gouina en première ligne pour l'exploitation et la maintenance du Complexe hydroélectrique de Gouina et l'assistance de Sinohydro. Depuis cette date, les activités d'exploitation et de maintenance de la centrale se déroulent normalement. La phase 4 démarre le 10 novembre 2023.

Le recrutement du personnel complémentaire pour le pourvoi des postes vacants a été finalisé (Prise de service en cours).

Le problème majeur pour la prise en main de l'exploitation et de la maintenance par la SEMAF reste l'amélioration des conditions de vie des agents sur le site de Gouina, notamment, la construction d'une base de vie adéquate, l'adduction d'eau potable, l'alimentation en électricité, la restauration, etc. Des actions sont en cours en rapport avec la SOGEM pour trouver en urgence une solution à ces problèmes.



Barrage de Gouina



La SEMAF a remporté le trophée du meilleur projet d'innovation DSI 2023





**SEMAF**

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal  
Société de Gestion de l'Energie de Manantali  
**Société d'Exploitation de Manantali et de Félou**